

**Session du
23 juin 2009**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 23 juin 2009

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	10
APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2008	35

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX	37
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007	37
COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2008	38
ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER POUR L'EXERCICE 2008	38
BILAN IMMOBILIER 2008	39
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008	39
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	39
OPÉRATIONS COMPTABLES	40
RECETTES	40
AUTORISATION PRÉALABLE DE POURSUITES POUR LE RECOUVREMENT DE PRODUITS LOCAUX	41
RAPPORT SPÉCIAL SUR LA SITUATION DE LA RÉGION	41

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	44
TRANSFERT DE TECHNOLOGIES RAPPORT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT	44

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES RAPPORT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT	44
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AIDE AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	45
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AIDES AUX FORMES ALTERNATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CLASSIQUE : SOUTIEN AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	46
AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT	46
FONDS RÉGIONAL POUR L'ANCRAGE DES ENTREPRISES	47
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT AIDES EXCEPTIONNELLES	48
TOURISME ET THERMALISME	51
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	51
QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS	56
AGRICULTURE ET FORÊT	58
PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE	58
MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES PRODUITS DE QUALITÉ ET DES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO).....	62
PRODUCTION CUNICULICOLE	63
 RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	63
RÉNOVATION DE LA CITÉ SCOLAIRE DE PRESLES À CUSSET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE VICHY VAL D'ALLIER	63
FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE RESTAURATION APPLICABLES AUX 1 ^{ER} JUIN ET 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2009.....	64
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS : DÉMÉNAGEMENT DU LYCÉE « PIERRE-JOËL BONTÉ » À RIOM	64
INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS	65
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS.....	66
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	67
ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI (MARCHÉS PUBLICS)	67
FONDS D'INTERVENTION FORMATION	70
AFPA : TRANSFERT LOI DU 13 AOÛT 2004	71

INDEMNITÉS COMPENSATRICES FORFAITAIRES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	72
AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'Auvergne PRÉSENTÉ PAR MADAME FRANÇOISE BLAZY	73
AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE PRÉSENTÉ PAR MADAME ARLETTE ARNAUD-LANDAU	74
TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA RÉNOVATION DU CFA DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU PUY-DE-DÔME CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.....	74
LOI DU 13 AOÛT 2004 : FINANCEMENT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL, PARAMÉDICAL ET DE SAGES-FEMMES FINANCEMENT DES BOURSES DES ÉTUDIANTS SUIVANT UNE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL, PARAMÉDICAL ET DE SAGES-FEMMES	76
ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL DES ÉCOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES.....	77
PRISE EN CHARGE DES COÛTS DES FORMATIONS DE NIVEAU V DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL COMPLÈMENT DE FINANCEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS (PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUIVANT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DANS LES CENTRES AGRÉÉS PAR LA RÉGION)	78
SERVICES COMMUNS.....	79
PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN AUVERGNE	79
PROJET DE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION (SPRF).....	80
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE	83
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INTERVENTIONS DIVERSES	83
 RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	83
CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »	83
SOUTIEN AUX DÉMARCHES LEADER DES TERRITOIRES DE PROJET	84
CONSEIL EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT	84
ACCUEIL DES NOUVEAUX ACTIFS ET RÉSEAU RURAL RÉGIONAL.....	85
ÉTUDES TERRITORIALES DES PÔLES D'EXPERTISE	85
AIDE EXCEPTIONNELLE	85
POLITIQUE INTERRÉGIONALE DU MASSIF CENTRAL.....	87

ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CPER	88
AUVERDATA TERRITOIRES : SUBVENTION À AGROSUP DIJON POUR L'EXPÉRIMENTATION DE FOAD « RURALNET »	89
POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE	89
LOGEMENT DES JEUNES A.R.A.U.S.H. CRÉATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL	89

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	90
RAPPORT DM1 POLITIQUE DE L'EAU ACTIONS TRANSVERSALES CPER 2007-2013	90
POLITIQUE DE L'EAU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RIVIÈRE ALLIER	90
COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS	94
GRANDE VITESSE ET PROSPECTIVE CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES AU DÉBAT PUBLIC DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS/ORLÉANS/CLERMONT-FERRAND/LYON	94
EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL MODIFICATION DE L'OFFRE	95
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES PLAN RAIL AUVERGNE	96
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES AVIS SUR LA FERMETURE DE LA LIGNE MAURIAC/MIÉCAZE.....	96
DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET CONCERNANT LES TRANSPORTS	97
EXPLOITATION DES SERVICES RÉGIONAUX DE VOYAGEURS RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET LA SNCF.....	97

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

CULTURE	107
CULTURE.....	107
DOMAINE ROYAL DE RANDAN MODIFICATION DES RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES.....	107
SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	108
CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SAISON 2009-2010	108

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS	110
SUBVENTION GLOBALE FSE	110
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	111
DOMAINE ROYAL DE RANDAN	111
PATRIMOINE DE LA RÉGION IMMEUBLE « LES ARCADES DE DELILLE » ET PARKING « PARCADE »	111
SERVICES GÉNÉRAUX	113
FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	113
DÉPENSES DE PERSONNELS	114
TABLEAU DES EFFECTIFS	115
RÉGIME INDEMNITAIRE.....	116
SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU PERSONNEL RÉGIONAL.....	116
AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES : SYSTÈMES D'INFORMATION ET AXE INTERNE TIC	117
INSTITUTION RÉGIONALE	117
CHARTRE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE	117
MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES COMMUNES DE PAULHAC EN MARGERIDE (LOZÈRE) ET DE CLAVIÈRES (CANTAL).....	120
SA DÔMES ETANCH.....	121
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2009.....	121
VOEUX.....	121
VOEU N° 1 CONCERNANT LE PRIX DES PRODUITS LAITIERS DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE PRÉSENTÉ PAR MADAME MARIE-AGNÈS PETIT	121
VOEU N° 2 CONCERNANT LE PROJET DE CONTOURNEMENT DU PUY-EN-VELAY DÉPOSÉ PAR LE GROUPE VERT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ POMMAREL	123

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS
élus le 13 février, le 15 mai, le 12 septembre 2006
et le 25 septembre 2007

Président:	M. René SOUCHON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain BUSSIÈRE
2^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
3^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
5^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Anna AUBOIS
6^{ème} Vice-Président :	M. Lionel ROUCAN
Puis par ordre alphabétique :	M ^{me} Dominique BRU
	M. André CHAPAVEIRE
	M ^{me} Catherine HENRI-MARTIN
	M. Jacques-Bernard MAGNER
	M. Jean-Claude MAIRAL Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)
	Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006,
modifiées lors de la réunion du 23 octobre 2006 et du 25 septembre 2007

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENTE : Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER

MEMBRES :
M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
M. Yves GUEYDON
M. Jean MALLOT
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU

VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE

SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE

MEMBRES :
MME Françoise BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Yvette MERCIER
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Lionel ROUCAN
VICE-PRÉSIDENTE : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jacques MIZOULE
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

SECRÉTAIRE : MME Agnès MOLLON

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
MME Jane GALLEAZZI
MME Danielle MULLER
MME Pascale SEMET

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)
PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite
MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)
PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Universitaire
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)
PROFESSION : Médecin
MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)
PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)
PROFESSION : Assistante Sociale
MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)
PROFESSION : Agriculteur
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC-PG

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Agent EDF - GDF
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)
PROFESSION : Éducatrice Sportive

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)
PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PC-PG

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chargé de Projet

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC-PG

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

LAÏDOUNI
Christiane

PC-PG

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MAIRAL
Jean-Claude

PC-PG

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de l'Allier
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC-PG

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MIZOULE
Jacques

PC-PG

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC-PG

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 23 JUIN 2009

*La séance est ouverte à 9 heures 44
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Jacques-Bernard Magner
Mme Anna Auboïs	Mme Martine Mahtouk
M. Jean Aulagnier	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean-Paul Bacquet	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergognoux	M. Alain Mercier
Mme Françoise Blazy	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdige	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Martine Munoz
M. André Chapaveire	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne Courtille	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	M. Jean Proriot
M. Éric Dubourgoux	Mme Nicole Rouaire
M. Bernard Filhol	M. Lionel Roucan
Mme Jane Galleazzi	Mme Pascale Semet
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	M. Serge Teillot
M. Brice Hortefeux	Mme Élisabeth Thévenon-Durantini
Mme Christiane Laïdouni	

Sont absents ou excusés :

M. Jean Mallot	Mme Danielle Muller
----------------	---------------------

M. BUSSIÈRE.- Monsieur le Président, le quorum est atteint.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je voudrais saluer dans le public, la présence d'une classe de cours moyen 2^{ème} année de l'école Jules Ferry de Clermont-Ferrand. Je salue les élèves et leurs enseignants.

Mes chers collègues, profitons de la présence de nos jeunes élèves pour donner l'image d'une institution responsable.

M. BACQUET.- Et dynamique.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Mahtouk, donnez le bon exemple. Si nous ne donnons pas le bon exemple, les jeunes partiront avec des doutes sur le fonctionnement des institutions de la République. Je compte sur vous.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà maintenant près de dix mois que la crise s'est installée et conformément aux prévisions partagées rapidement par chacun, ses effets sociaux se font ressentir avec une force croissante et le pire de cette crise sociale est devant nous.

Au niveau national, les chiffres parlent malheureusement d'eux-mêmes : 175 000 emplois détruits depuis le début de l'année, voire plus, des entreprises en grandes difficultés et des plans sociaux au quotidien. Nous attendons 700 000 chômeurs de plus d'ici la fin de l'année, d'après les dernières prévisions.

Dans ce contexte, le cas de l'Auvergne n'est pas isolé et notre région paye son tribut à la crise. Les indicateurs ne sont pas bons. Vous connaissez les annonces de Michelin. Nous devons rester attentifs à ce qui concerne Clermont-Ferrand mais aussi aux autres sites français et extérieurs. Le nombre de suppressions d'emplois prévues est très préoccupant. Dans la Haute-Loire et l'Allier, nombre d'entreprises sont en difficulté. Nous en jugeons à travers les dossiers que nous recevons au titre du Plan d'adaptation que nous avons voté en mars.

Face à cet état de fait, il convient bien évidemment d'agir, de réagir et de mener une lutte qui implique la mobilisation de toutes et tous.

C'est ce que nous avons fait en ajustant nos dispositifs économiques et de formation professionnelle en mars dernier. Depuis, nous poursuivons notre effort à différents niveaux en faveur des entreprises et des salariés.

En avril et en mai, nous avons organisé des COTEF de crise sur les bassins de Thiers, de Vichy, de Montluçon et d'Yssingaux, véritables forums socio-

économiques qui ont permis d'explicitier nos dispositifs et d'engager un dialogue porteur en mettant autour de la table tous les protagonistes.

Nous avons aussi diffusé largement l'information directement auprès des chefs d'entreprises ou par des rencontres avec les représentants des personnels, la dernière en date ayant eu lieu au Puy avec les personnels de VIA LACTA.

Nous avons également mis en ligne la plateforme regionauvergne.biz qui propose toutes les aides dont peuvent bénéficier les entreprises : aides nationales ou locales, aides de tous organismes, un dispositif complet que nous avons mis en place avec le partenariat de l'État, de la Chambre régionale de commerce et d'industrie et d'OSÉO.

À travers ces exemples, je voudrais vous rappeler l'engagement total de la Région et toute la mobilisation dont nous avons fait preuve, car il serait illusoire de penser que nous pouvons faire tout seuls. Il nous incombe de penser et d'agir collectif.

La concertation se poursuit donc et au cas par cas, nous nous efforçons d'être réactifs. Je réunirai à nouveau la cellule économique de veille le 29 juin et la cellule sociale le 7 juillet.

Dernier exemple en date pour illustrer mon propos : le Salon du Bourget.

Nous nous y sommes rendus la semaine dernière avec Monsieur Magner, Vice-Président chargé du développement économique et Président de l'ARDE. Nous avons rencontré ensemble les sociétés auvergnates présentes, soit une quinzaine d'entreprises. J'ai pu mesurer une fois de plus la force que représente notre tissu économique régional dans le secteur aéronautique.

Nous avons là des entreprises qui innent, qui sont à la pointe de la technologie et pour la plupart d'entre elles qui étaient en plein développement avant la crise.

Il y a les grands groupes, SAGEM à Montluçon – que nous avons longuement rencontré – et à Vichy, Aubert & Duval aux Ancizes et à Issoire, Rio Tinto Alcan à Issoire, mais également de nombreuses PME dont j'ai pu apprécier le positionnement dynamique dans un marché qui va cependant connaître en 2010 une atonie préoccupante, ce qui n'enlève rien à la détermination des chefs d'entreprises.

L'exemple le plus emblématique est certainement celui de Simba, l'avion conçu et fabriqué par la société de Philippe Moniot à Issoire, dont le prototype a ouvert chaque jour les démonstrations en vol dans le ciel du Bourget, précédant ainsi le Rafale et l'A380, à l'occasion du salon aéronautique le plus prestigieux au monde.

L'Auvergne était en belle place et cela illustre les avancées industrielles de notre région !

L'ARDE a permis la participation de nos PME à ce Salon sur le stand Auvergne, à travers le Fonds régional d'ancrage aux entreprises, qui – nous y

reviendrons lors de cette Session – s'avère être un dispositif très efficace parce que très sélectif.

Nous appuyons également ce secteur à travers notre engagement dans la création d'un pôle de formation performant sur les métiers de l'aéronautique. Des métiers qui ne sont pas suffisamment connus par les jeunes Auvergnats alors qu'ils offrent des perspectives de carrière remarquables. Même dans la crise, l'aéronautique recrute et a du mal à le faire. Là encore, les maîtres mots sont concertation et réactivité. Nous ferons de nouvelles propositions dans peu de temps.

C'est d'ailleurs dans le même état d'esprit que nous nous étions rendus à ce salon il y a deux ans. Nous avons à l'époque engagé un dialogue fructueux avec Monsieur Duval, Président d'Aubert & Duval. À la suite de cette rencontre et de plusieurs visites sur les sites d'Issoire et des Ancizes, nous nous sommes mobilisés pour apporter la réponse commune des pouvoirs publics (État, Région, Département, Pays) et faciliter le développement du Programme UKAD en Auvergne, à travers la présentation d'un package gagnant pour l'Auvergne, qui a participé au choix du site de Saint-Georges de Mons pour les investissements à venir.

Nous avons apporté une aide à l'investissement, une aide au recrutement de personnel par des procédés innovants tels que la participation de la chaîne Demain, une aide à la formation ; tout cela en vue d'un investissement de l'ordre de 50 M€.

C'est avec la même ambition pour l'Auvergne que nous avons participé cette année à ce Salon.

Mais il n'est pas question de faire preuve d'angélisme. Certes, de nombreuses entreprises sont en phase de développement et nous soutenons celles qui en ont besoin, mais il en est d'autres qui connaissent de graves difficultés. Pour les aider à passer ce cap, notre collectivité dispose de moyens qui peuvent exercer un véritable effet de levier.

Par ailleurs, je vous l'avais dit il y a quelques mois, nous nous devons d'avoir une approche très pragmatique. C'est pour cette raison que nous vous proposons d'apporter au cours de cette Session, une aide exceptionnelle à l'entreprise Auvergne Aéronautique. Auvergne Aéronautique, qui compte 400 salariés en Auvergne, spécialisés dans la chaudronnerie de haute technologie, fait face à de graves difficultés, notamment en termes de trésorerie. Nous vous proposerons, au vu du poids de l'entreprise dans le paysage industriel auvergnat, de lui accorder une avance remboursable sans intérêt de 250 000 €.

Dans le secteur automobile qui subit de plein fouet les bouleversements économiques, la situation de Michelin suscite des inquiétudes même si le site clermontois serait apparemment préservé.

Cette crise du secteur automobile touche l'ensemble des entreprises du secteur mais elle touche directement les ressources de la Région.

J'en viens aux aspects financiers et budgétaires de cette Session.

Concernant les cartes grises, nous assistons en effet à une baisse de plus en plus forte puisqu'elle était en volume de - 2,47 % en 2008 et de - 13,47 % fin mai 2009 par rapport à 2008.

La perte de recettes sur les cinq premiers mois de l'année est de 5,5 M€ sur le produit des cartes grises. Cette perte considérable, constatée dès la fin du mois de mai alors qu'elle devait couvrir l'année tout entière, va nous obliger à une nouvelle régulation budgétaire que nous entreprendrons dès cette semaine en prévoyant l'amputation de dépenses pour 4,5 M€ environ. Nous ne pouvons prendre le moindre risque.

Il en est de même pour la TIPP, autre ressource importante pour la Région, qui a baissé de 3,23 % en mai.

Deux points me préoccupent, bien qu'ils soient bons pour l'environnement :

Il s'agit en premier lieu de la réduction du nombre de kilomètres effectués par les automobilistes. Une étude récente fait état de - 1,8 % pour le conducteur essence et de - 4,1 % pour le conducteur diesel. Ceci va entraîner des répercussions sur nos recettes de TIPP.

Par ailleurs, vous le savez, les Régions ont la possibilité de moduler leur TIPP par décision européenne jusqu'à fin 2009, mais que se passera-t-il après ? Nous n'en savons absolument rien. Nous sommes en pleine incertitude à six mois du vote du budget 2010.

Vous le voyez, il est de plus en plus difficile de tenir les cordons de la bourse pour les collectivités territoriales. Aucune prévision ne tient, ce qui implique beaucoup de rigueur et d'anticipation de notre part.

Cette situation ne concerne d'ailleurs pas uniquement les Régions mais aussi les Départements. Si l'on compare l'évolution des droits de mutation pour les quatre Départements auvergnats, on observe en cumulé un manque à gagner entre 2008 et 2009 de 17,44 M€. Cela signifie qu'en un an, la recette que constituent les droits de mutation a baissé de 19,53 % !

Le problème des ressources pour les collectivités devient insurmontable et ce n'est pas le discours du Président de la République au Congrès qui peut nous rendre optimistes.

Le Premier Ministre l'a d'ailleurs lui-même reconnu lors de son intervention devant le Conseil général du Morbihan le 15 mai dernier ; je le cite : « *Il faut assurer aux collectivités territoriales des ressources qui soient plus diversifiées, qui soient plus dynamiques* ». Autrement dit, il reconnaît implicitement les difficultés des collectivités, notamment celles des Régions dont les recettes ne couvrent pas les compétences transférées. Je vous signale que j'ai introduit un recours devant le Tribunal administratif concernant les écoles de soins infirmiers puisque le manque à gagner entre le coût réel et les recettes transférées est très important et que des contraintes ont été imposées sur les parcours de formation des soignants. Le coût a augmenté mais ne fait l'objet d'aucune compensation.

Pour la dotation globale de fonctionnement et sa péréquation – qui nous prive, je vous le rappelle, de 12 M€ –, nous attendons toujours la réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, au courrier du 19 mai de Monsieur Alain Rousset, Président de l'ARF.

Dans ce courrier, Monsieur Rousset propose au nom de toutes les Régions françaises que le cas de l'Auvergne soit examiné afin de trouver une « *solution (lui) permettant (...) de bénéficier de la solidarité financière dans le cadre de la péréquation régionale de DGF* ». En fait, le Conseil d'administration de l'ARF a délibéré à l'unanimité, toutes Régions confondues, pour que l'on puisse prélever une partie de la dotation de chacune des Régions qui bénéficient de la solidarité, au bénéfice de l'Auvergne.

Nous avons débuté la séance en retard parce que le Préfet de région vient de m'appeler sur ce sujet pour me demander copie de la lettre. Il m'a dit avoir plaidé ce dossier auprès de la Direction des collectivités locales hier à Paris. J'espère que cela avancera.

Il s'agit là d'un geste de solidarité exceptionnel de la part des Présidents de Région, puisqu'ils proposent qu'une part de leur propre dotation de péréquation soit prélevée au profit de l'Auvergne. D'autres solutions pourraient sans doute éviter cela.

J'apprends que l'ARF vient de recevoir un accusé de réception de Madame Alliot-Marie à la lettre envoyée le 19 mai.

D'aucuns opposeront certainement des obstacles technico-juridico-administratifs à cette proposition mais les techniciens savent toujours trouver la réponse à une question politique importante comme celle-ci.

Quant à la réforme de la taxe professionnelle, l'incertitude persiste. C'est dans ce contexte que le Gouvernement choisit, au mépris de ses propres règles, de solliciter une nouvelle fois les collectivités sur le plan Campus et sur la participation au financement des routes nationales, alors même que le Président de la République a dit hier son opposition aux compétences croisées. Chacun appréciera les contradictions. Le rapport Balladur a lui aussi mis l'accent sur la nécessité d'éviter les financements croisés.

À ce titre, les routes nationales doivent être financées par l'État seul, ainsi l'ont voulu le législateur et le Gouvernement en 2004. C'est d'ailleurs l'approche qui avait prévalu en 2007 à la signature du Contrat de projets État-Région : l'État n'avait pas souhaité contractualiser sur les routes, de sorte qu'en France aucun Contrat de projets ne comporte de volet routier.

Je vous rappelle qu'à cette époque, Monsieur Hortefeux demandait au nom du groupe UPA – dans *La Montagne* du 25 septembre 2007 – « *de redéployer sur les rails les crédits jusqu'alors consacrés aux routes* ». Fort de cette proposition, j'avais écrit au Préfet de région pour lui expliquer ce qu'il nous restait à payer sur les routes nationales au titre du Contrat de plan État-Région 2000-2006 et lui avais proposé de

l'investir sur le chemin de fer. Le Préfet avait refusé. En tout cas, nous avons mis des moyens financiers disponibles sur le rail.

Aujourd'hui, le Gouvernement mandate les Préfets pour passer avec les collectivités d'ici le 15 juillet des accords de financements des routes nationales ! C'est incohérent et cela relève de la manœuvre politique.

Nous avons des recettes en baisse, une dette élevée, une fiscalité qui ne nous laisse aucune marge et il faudrait malgré tout que nous trouvions des ressources pour financer les routes nationales à la place de l'État !

À ce stade, ce n'est même plus une question de principes, c'est une question de moyens ! Nous ne pouvons pas dépenser les euros que nous n'avons pas. Que les besoins existent, j'en suis pleinement conscient, mais la situation est malheureusement simple. La maxime du Duc de Lévis reprise trois siècles plus tard par Pierre Mendès France demeure d'actualité : gouverner, c'est choisir.

Mes chers collègues, il nous appartient, pour emprunter une métaphore nautique, de ne pas lâcher le gouvernail et de remonter au vent, sans changer de cap.

Nous avons fait le choix de financer le rail. Nous ne pouvons pas financer en plus les routes, à moins que l'État nous dise à quels projets il renonce.

Toujours plus, ce n'est pas possible, faire autrement, c'est envisageable. Que l'on nous rende déjà les 12 M€ de la dotation de solidarité et nous les injecterons dans l'économie auvergnate.

C'est précisément ce que j'ai indiqué par courrier à Monsieur le Préfet : « *On ne peut pas dépenser plus, mais on peut dépenser différemment, en particulier sur les dossiers relevant de la compétence de l'État pour lesquels la Région intervient* ».

Cette proposition a soulevé l'ire des élus de la Haute-Loire au motif que je ferais du chantage, alors que je n'ai fait que lire le Contrat de projets État-Région, alinéa 4 de l'article 6 qui prévoit explicitement que le Contrat de projets État-Région peut être revu en 2010 et que l'on peut réévaluer et réorienter des actions.

Il n'y a pas plus de légitimité aujourd'hui pour notre Région à intervenir sur les routes nationales qu'il n'y en a pour une Commune.

Le cap à maintenir, nous l'avons inscrit dans notre Agenda 21, c'est celui d'un développement durable pour l'Auvergne, pour une nouvelle Auvergne.

Le concept de développement durable est certes galvaudé mais il suffit de prendre une par une les 37 actions que nous avons mises en œuvre pour se rendre compte de la pertinence et surtout de la nécessité d'agir au niveau local. Il ne s'agit pas d'autosatisfaction. J'en veux pour preuve la reconnaissance de notre Agenda 21 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Cette reconnaissance, donnée pour une période de trois ans, est un gage de qualité de notre travail et de cohérence de nos politiques vis-à-vis du développement durable. À ce jour, seules deux autres Régions en ont bénéficié : Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais. Nous faisons de plus en plus souvent partie des trois ou quatre Régions innovantes dans ce domaine, comme dans d'autres.

Nous sommes convaincus de trouver au cœur de cette approche environnementale, économique, sociale et d'une nouvelle gouvernance, une véritable chance pour l'Auvergne.

Dans la lignée de l'engagement de la Région sur le plan environnemental, j'ai d'ailleurs été sollicité au niveau européen, en tant que membre du Comité des Régions, pour présenter un rapport qui vise à enrayer la perte de biodiversité et préserver ainsi nos écosystèmes. Ce rapport, voté à l'unanimité la semaine dernière à Bruxelles, préconise, outre une forte sensibilisation des populations, une approche que nous avons déjà mise en place en Auvergne, à savoir l'éco-conditionnalité des aides, c'est-à-dire l'obligation de respecter certaines normes environnementales pour obtenir des aides publiques.

Notre région est donc en phase avec les grands débats de société. Non seulement elle est en phase, mais elle joue un rôle actif. Nous avons tous les ingrédients pour faire vivre une nouvelle Auvergne qui ne néglige aucun de ses atouts.

Parmi les ambitions qui portent notre région vers le haut, le tourisme constitue incontestablement un élément extrêmement valorisant. Nous avons reçu il y a quelques jours les résultats d'une enquête nationale menée par la SOFRES auprès d'un échantillon de 20 000 personnes sur leurs activités touristiques en 2008.

Pour la première fois, l'Auvergne se classe dans les dix premières régions touristiques françaises. Or, je vous rappelle qu'à la fin des années 90, elle se situait à la 14^{ème} place.

Positionnement de plus en plus qualitatif, notamment au travers du concept Nattitude, promotion collective de la destination Auvergne, meilleur accompagnement des acteurs du tourisme : nos efforts et notre stratégie d'accueil sont donc en train de payer. Ceci n'a de sens que si c'est partagé par tous les acteurs du territoire.

Les chiffres de 2009 devraient consolider cette position avec d'excellents résultats de l'hiver et de très encourageants résultats pour le printemps jusqu'à présent (+ 10 % de fréquentation en mai 2009 par rapport à l'année dernière).

Autre indicateur qui confirme la bonne santé touristique de notre région, le rapport nuitées touristiques/habitant qui fait de l'Auvergne la première région touristique sans littoral.

Les effets pour la région sont importants car le tourisme en Auvergne, ce sont 18 000 salariés et plus de 400 emplois créés par an depuis 2005.

Cette logique de développement durable est également à l'ordre du jour de notre Session par les choix que nous faisons, afin d'améliorer la qualité du transport express régional pour les usagers et plus globalement en faveur du train.

Je ne reviendrai pas sur le Plan Rail pour lequel la Région a investi 60 M€ et m'en tiendrai à l'actualité de la Session. Après de longs mois de négociations avec la SNCF, nous sommes aujourd'hui parvenus à un accord, à une nouvelle convention TER qui est forcément un compromis.

Au total, la gestion des TER par la SNCF coûtera 85,5 M€ à la Région dès 2009, c'est-à-dire 20 M€ de plus que ce que l'État nous a transférés. À cela, il convient d'ajouter le coût de 11 autorails de grande capacité livrés en 2009 – ce qui représente un effort financier considérable : 100 M€ pour l'achat de matériel depuis 2004 –, la modernisation des gares régionales (5 M€), les pôles d'échanges intermodaux (5 M€).

Si l'on agrège toutes les actions en faveur du TER mises bout à bout, notamment celles que je viens de mentionner à l'instant, la Région Auvergne dépensera en 2009, 118 M€ en faveur du TER, soit 320 000 € par jour.

Une fois encore, nos actions sont en phase avec nos idées.

C'est la même chose pour le bio. Il y a quelques années, nous étions moqués pour notre tropisme en faveur de cette production et de cette filière. Aujourd'hui, chacun peut mesurer le potentiel qui existe et cela nous motive davantage encore.

Il suffit pour cela de donner quelques chiffres en pleine crise laitière : l'Auvergne importe 7 millions de litres de lait bio par an pour satisfaire son marché alors que dans le même temps, les producteurs de lait connaissent des difficultés en raison des marges des grandes surfaces mais surtout de la suppression des quotas laitiers. Je suis très au fait de ces problèmes puisque j'ai eu le plaisir, avec Michel Rocard, le 31 mars 1984, de donner l'accord de la France pour la mise en place des quotas laitiers afin d'éviter la baisse du prix du lait.

Aujourd'hui, on libère la production, la consommation baisse, donc le prix du lait s'effondre. Je rappelle à ce propos que le prix du lait bio peut être évalué à 440 €/1000 litres, alors qu'à l'issue des dernières négociations, le lait en conventionnel ne dépasse pas les 280 €/1000 litres.

Plus largement, nous produisons en France la moitié de ce que nous consommons en produits bio. Nous pourrions donc faire beaucoup mieux. Ce sont ces pistes-là qu'il faut suivre, en pleine cohérence avec nos valeurs et le modèle de société que nous défendons.

Nous le voyons chaque jour, la crise induit des changements, il y a ceux qui s'imposent à nous et nous réagissons ; il faut retrouver le sens de la régulation, retrouver l'ambition de l'intelligence collective. Les temps où la parole descendante dictait la conduite de chacun sont révolus. De plus en plus, la créativité partagée, le travail contributif régissent les processus de production. Ce sont ces méthodes qui sont déjà les nôtres qu'il nous faut valoriser.

C'est dans cet esprit que nous avons pris l'initiative d'organiser les Assises de la mobilité qui connaîtront leur point d'orgue demain soir à la Grande Halle. Nous avons donné la parole aux Auvergnats pendant trois semaines sur Internet ou en leur donnant rendez-vous dans différents points en Auvergne où ils ont pu faire part de leur point de vue. Nous innoverons encore demain soir puisque pour la première fois, la soirée de la Grande Halle sera diffusée sur Internet et permettra des interactions avec les internautes.

Contribuer à l'avenir de sa région, penser de nouveaux modes de déplacements, c'est important pour ensuite mettre en mouvement de nouvelles actions. C'est vrai dans l'économie, dans la culture, dans l'action publique, dans l'ensemble de la vie sociétale.

Par son positionnement stratégique vers plus de modernité, sa volonté de redonner sens à l'innovation, par son appétence pour un environnement préservé, l'Auvergne peut jouer la carte d'un développement qui, nous en sommes persuadés, fera modèle. En disant cela, nous sommes conformes à l'un des 82 engagements majeurs pris en 2004, sur le nouveau modèle de développement dont nous disions à l'époque qu'il se construirait en Auvergne. Nous y sommes.

Je vous invite, mes chers collègues, à participer à la construction de cette nouvelle Auvergne.

Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

La parole est à Monsieur Proriol qui partage son temps avec Monsieur Malhuret.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. PRORIOL.- Monsieur le Président, le quotidien régional de dimanche dernier, *La Montagne*, levait le voile sur votre candidature aux prochaines élections régionales. Cela n'aura certainement surpris personne. Par contre, nous avons été choqués par votre affirmation selon laquelle « *la campagne serait terrible, la droite se prépare à une campagne de caniveau* ». J'imagine qu'il ne s'agit pas d'un dérapage verbal gratuit. C'est un véritable procès d'intention incongru et inadmissible. Je ne vois pas quelles indications peuvent vous permettre de nous attribuer de telles pensées. À moins que dans une construction mentale inconsciente – que la psychanalyse a fort bien décrite –, vous transposiez sur votre opposition vos propres intentions.

Notre seul but depuis cinq ans est de défendre les intérêts de l'Auvergne et de dénoncer les dérives et les dysfonctionnements de votre gestion. Il vous faudrait accepter que l'on puisse ne pas être d'accord avec vous. Vous cherchez à nous dénigrer, à nous discréditer par anticipation, en vous drapant dans une attitude « plus moral que moi, tu meurs ». On aurait pu penser que le nouveau socialiste vert que vous prétendez être devenu vous inspirât mieux ! Voltaire nous donne la réponse : « *les préjugés, ami, sont les rois du vulgaire* » et il semble que ce texte écrit dans *Mahomet ou le fanatisme* corresponde à une situation que nous dénonçons. Nous ne voulons pas, Monsieur le Président, que le soleil se couche sur vos erreurs de pressentiment.

M. HORTEFEUX.- Très bien.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. AULAGNIER.- Votre comportement est inadmissible.

M. PRORIOL.- L'étude du Compte administratif représente un moment important de la vie de notre collectivité. C'est en effet l'occasion de vérifier que les crédits votés ont été dépensés conformément aux décisions de notre Assemblée et que nos recettes n'ont pas été prélevées inutilement.

Ce Compte administratif est le 6^{ème} présenté par l'actuelle majorité et le dernier de cette mandature. Il représente donc l'intérêt tout particulier de pouvoir dresser un bilan de la politique budgétaire menée par votre majorité.

La marque de votre gestion aura été ainsi le renoncement à tous les engagements électoraux de votre équipe.

Celui de ne pas augmenter les impôts tout d'abord. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer à maintes reprises, notamment lors du vote du budget, ce que nous qualifions de hold-up fiscal et qui représente plus de 70 % d'augmentation des impôts régionaux en cinq ans, un quasi-record national. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Vous avez également renoncé à votre engagement de désendetter la Région. Pourtant, vous n'aviez pas de mots assez durs en 2004 pour dénoncer la situation de la Région dans ce domaine et une dette jugée par vous insupportable.

Où en est-on aujourd'hui du désendettement ? Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette régionale s'élevait à 333 M€. Il est à présent de 490 M€ et dépassera largement les 500 M€ à la fin de cette année. Où est le désendettement promis et annoncé ?

Ainsi, après l'abandon de l'Hôtel de Région, le passage de cinq à sept sites – sans compter les antennes départementales et le bureau bruxellois –, après la vente de la Halle aux Blés, la vente aujourd'hui du Centre Delille pour un prix sympathique pour le Conseil général du Puy-de-Dôme, vous aurez transformé une Région propriétaire en Région locataire.

M. AULAGNIER.- Lamentable !

M. PRORIOL.- Enfin, plus grave, nous faisons le constat dans ce Compte administratif du désengagement de la Région dans les domaines du développement économique et de l'agriculture, alors même que ces deux secteurs sont l'un et l'autre fortement touchés par des crises sans précédents. En 2008, sur 21 M€ annoncés pour l'industrie, le commerce et l'artisanat, seuls 16 M€ ont été dépensés. Pour l'agriculture, ce sont 6 M€ dépensés sur les 9 M€ votés. Et nous assistons encore à la lente érosion des crédits consacrés à ces domaines essentiels pour l'Auvergne.

Face aux crises qui touchent nos entreprises et nos agriculteurs, la Région que vous dirigez n'aura pas été au rendez-vous de la solidarité ! Nous avons eu l'occasion de le dire au début de cette année lors de la Session exceptionnelle que vous aviez organisée à notre demande.

Au final, votre gestion se soldera par plus d'impôts, plus de dettes, mais pour quelle réponse aux besoins nombreux et urgents de l'Auvergne ?

N'invoquez pas la perte en 2008 de la péréquation ou la loi de décentralisation pour justifier vos renoncements et vos désengagements.

Malgré 6,4 M€ de dotation de péréquation en moins en 2008, le résultat d'exécution du budget montre un excédent de 7,8 M€, ce qui montre que les gels de crédits opérés il y a un an étaient inutiles et vous ont permis de constituer une petite cagnotte.

Quant à la décentralisation, le Compte administratif nous montre une fois de plus que les compétences transférées ont été correctement compensées par l'État. Depuis 2005, première année d'application de la loi, la Région Auvergne a dépensé 145 M€ au titre de ses compétences nouvelles et a perçu un montant équivalent de recettes supplémentaires. Ainsi, l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers que vous avez décidée vous aura procuré une recette de près de 30 M€ que vous ne pouvez imputer au coût de la décentralisation.

Vous avez dit « gérer, c'est prévoir », c'est aussi savoir faire des choix et les assumer.

Parmi ceux-ci, nous considérons essentiel que puisse s'achever le désenclavement de l'Auvergne et de ses territoires. Contrairement à ce que j'ai pu entendre de la part de certains de nos collègues, celui-ci n'est pas terminé. Tous les Auvergnats n'ont pas la chance d'être à proximité d'une autoroute, et il est illusoire de croire que toutes nos communes pourront être reliées par un TER, à moins de vouloir les transformer en tortillards.

L'amélioration de nos liaisons routières doit donc être une de nos priorités. C'est un enjeu d'aménagement du territoire – qui figurait dans votre programme initial – et de développement économique. C'est une question de sécurité routière et de vies épargnées, notamment quand il y a de dangereux passages à niveaux.

L'État a confié un mandat de négociation au Préfet de Région pour négocier le financement du PDMI 2009-2014. Il est prêt à engager plus de 223 M€ pour la modernisation des routes auvergnates, l'une des plus grosses dotations nationales que nous devons à l'action de Monsieur Hortefeux.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

C'est un véritable acte de solidarité à l'égard de l'Auvergne, sans compter l'attribution de la RCEA selon le procédé de la concession.

Rappelons que le Contrat de plan 2000-2006 signé par le Président Giscard d'Estaing et le Préfet prévoyait seulement 135 M€ pour les routes, malgré l'action de l'ancien Président de la Région Auvergne qui a hésité avant de signer un plan si pauvre. La Région Auvergne s'était alors engagée pour 51 M€ et les autres collectivités pour 62 M€, assurant près de la moitié du financement à elles seules.

Il leur est proposé aujourd'hui d'intervenir à hauteur de 30 % des financements, répartis entre la Région, les Départements et les Communautés d'agglomération. Vous avez voulu intégrer à ce débat la Ville du Puy. Pour le contournement du Puy, le taux est même descendu à 25 % : 10 % pour la Région (9 M€ environ), 10 % pour le Conseil général de la Haute-Loire qui a donné son accord, mais ces 10 % sont à inscrire sur plusieurs années, et 5 % pour l'agglomération.

Vous refusez de participer à ce financement en invoquant le fait qu'il s'agit d'un financement croisé mais le Plan Rail que vous avez finalement signé – avec un peu de retard – était le type même d'un financement croisé. Vous êtes allés à Riom-ès-Montagnes et avez décidé d'intervenir pour la Clinique du souffle – bien que la santé ne soit pas une compétence régionale. Or, le contournement du Puy est incontournable !

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

Vous devrez assumer ce choix devant les Auvergnats et non en faire porter la responsabilité sur les autres collectivités, comme vous essayez de le faire avec le Conseil général de la Haute-Loire, qui n'est pas le vassal d'un suzerain régional.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

Le Président Roche a été très clair ; j'espère que vos services de presse et de communication vous ont transmis ses interventions. À cet égard, nous ne pouvons que l'appuyer.

Vous vous félicitez de consacrer 323 000 € par jour au financement des TER, soit environ 117 M€. Rappelons que près de 80 M€ proviennent d'une dotation de l'État, soit 220 000 € par jour sur les 323 000 €.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans dire un mot sur les entreprises qui travaillent pour l'automobile dans le Puy-de-Dôme, mais aussi dans les autres départements. Michelin se concentre, nous dit-on, sur l'Auvergne, mais il y a aussi tous les sous-traitants répartis sur l'ensemble de notre territoire.

Quant à la crise agricole, elle a révélé un profond malaise des agriculteurs dont les productions connaissent des difficultés. Nous voulons plus de transparence mais nous souhaitons aussi que la Région intervienne lorsqu'une coopérative est en difficulté. Je pense à VIA LACTA, vous serez saisi du problème. Je sais que vos collaborateurs sont allés hier au Puy rencontrer le Préfet de la Haute-Loire à ce propos. Vous nous dites beaucoup tenir à l'agriculture, vous dites que vous avez créé les quotas laitiers. Puis-je vous rappeler que c'est un de vos amis, Monsieur Glavany, alors Ministre de l'Agriculture, qui a accepté sa remise en cause en 2003 ?

Monsieur le Président, vous voyez que nous avons quelques points sur lesquels nous sommes intransigeants, nous sommes décidés et volontaristes. Je sais qu'il vous arrive de l'être, nous comptons sur une révision de votre politique.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Malhuret.

M. MALHURET.- Monsieur le Président, les résultats des élections européennes qui se sont déroulées le dimanche 7 juin nous ont donné l'occasion de découvrir une face intéressante de votre personnalité : l'opportunisme.

À peine connu le résultat des scores des listes Europe Écologie que vous vous définissiez aussitôt, Monsieur le Président, comme un socialiste vert, ainsi qu'on a pu le lire dans un quotidien local. Vous nous laissez songeurs quant à la rapidité et l'effectivité de la conversion.

Votre socialisme vert nous paraît être d'un vert pastel bien pâle, si on se souvient des raisons qui avaient poussé votre Vice-Président chargé de l'environnement à démissionner en juillet 2007. Je cite le courrier qu'il vous avait alors adressé : « *La raison de ma démission tient à mon désaccord de plus en plus profond vis-à-vis des principales décisions économiques prises au Conseil régional, décisions qui ont un impact néfaste sur l'environnement et qui ne vont pas dans le sens d'un nouveau modèle de développement durable* ».

Je vous entends déjà protester et énumérer tout ce que vous avez fait pour l'environnement à la tête de notre collectivité. À commencer par le doublement du budget consacré à l'agriculture biologique de 2003 à 2008, ce qui appelle deux remarques. La première, c'est que l'aide à l'agriculture biologique existait déjà sous l'ancienne mandature. La deuxième, c'est qu'il ne faut pas s'arrêter trop longtemps sur les chiffres affichés au budget primitif, puisque l'on peut constater aujourd'hui dans notre Compte administratif que les crédits réellement consacrés en 2008 à l'agriculture biologique ne sont pas en augmentation de 100 % par rapport à 2003, comme vous le présentez régulièrement, mais seulement de 24 %, pour des résultats qui restent à démontrer.

Vous nous rappellerez également le doublement du budget environnement, en omettant certainement de préciser que cette progression est essentiellement due au succès du Plan Soleil et du Plan Énergie-Bois, devenus chèques-énergie, dont vous avez diminué les montants d'intervention pour en limiter l'impact budgétaire.

Enfin, vous vous félicitez que l'Agenda 21 du Conseil régional d'Auvergne soit le deuxième à avoir été labellisé par le Ministère de l'Écologie.

Toutefois, je m'interroge. Faire circuler sur toutes les routes d'Auvergne une petite voiture dans le cadre des Assises des Transports et de la Mobilité, afin d'alimenter votre site Internet ou de distribuer en masse des autocollants marqués d'un www qui viennent polluer l'espace public et les mobiliers urbains au bénéfice d'une opération de communication, est-ce bien l'esprit de l'Agenda 21 régional ?

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

Cette volonté d'agir semble s'arrêter là où commence l'intérêt de votre promotion !

La préoccupation écologique que vous tentez de vous approprier depuis deux semaines ne saurait être l'apanage de quelques formations en particulier.

Je rappellerai que l'adoption de la Charte de l'Environnement et l'organisation du Grenelle de l'Environnement ont été des choix volontaristes des deux derniers Présidents de la République.

Localement, le Conseil régional d'Auvergne a depuis longtemps pris en compte la nécessité de protéger son environnement, notamment en adoptant dès 1991 une Charte de l'Environnement ou en organisant les Rencontres de l'Environnement, dont les troisièmes qui se sont tenues à Vichy en 2003, avaient pour thème l'eau et la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe.

Il ne s'agit pas là pour moi d'attribuer des bons points d'écologie mais juste de rappeler qu'en matière écologique, il n'y a pas un avant et un après René Souchon. Cette préoccupation existait chez vos prédécesseurs, aussi bien Valéry Giscard d'Estaing que Pierre-Joël Bonté. Il y a de l'impudeur de votre part à vous faire aujourd'hui le héraut de l'écologie régionale.

Notre collègue, Madame Agnès Mollon, rendant compte de la Session du 13 novembre 2007 sur son blog, notait à propos de votre discours : « *René Souchon insiste sur le développement durable. Cela stupéfie ceux qui l'ont connu il y a quinze ans* ».

M. POMMAREL.- On a le droit d'évoluer !

M. MALHURET.- Cette remarque seule devrait vous inciter à la modestie.

Notre Session de juin est traditionnellement consacrée à la première Décision modificative.

Il est important de relever que sur les 35 M€ de crédits supplémentaires dont bénéficie notre collectivité, plus de 30 M€ proviennent de dotations supplémentaires de l'État dont 6,1 M€ au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'Apprentissage, 14,3 M€ au titre du remboursement anticipé du FCTVA, 2,4 M€ de DGF supplémentaire, 4,9 M€ de compensations supplémentaires au titre de la loi « libertés et responsabilités locales ».

30 M€ de recettes en plus pour notre collectivité, c'est la marque de l'engagement de l'État pour l'Auvergne.

Il y a bien là un véritable effort de solidarité de l'État à l'égard de l'Auvergne. Cette solidarité se traduit notamment par ces 14,3 M€ de FCTVA que l'État nous versera dès cette année afin de relancer l'économie régionale par l'investissement.

Notre Assemblée avait décidé lors de notre Session du 2 mars de profiter de cette opportunité. Nous avons regretté de ne pas pouvoir alors débattre de leur utilisation. Nous vous avons formulé des propositions alternatives visant des investissements à fort effet multiplicateur, pour qu'un euro investi par la Région en génère d'autres provenant d'autres financeurs. Vous n'avez pas souhaité en discuter. Nous avons émis le même regret lors de la Session d'avril qui aurait pu être l'occasion de ce débat.

Aujourd'hui, alors qu'il ne nous reste plus que six mois pour les dépenser, vous nous présentez officiellement vos projets. Nous prenons acte de cette décision à laquelle il ne nous aura pas été permis de prendre part.

Au total, ce sont 18,8 M€ que vous consacrerez dans le budget régional au plan d'ajustement décidé le 2 mars dernier : 14,3 M€ provenant de l'État et 3,5 M€ des crédits européens.

L'effort propre de la Région face à la crise se résume à un seul petit million d'euros. Dont acte. Les Auvergnates et les Auvergnats jugeront eux-mêmes où se situe la réelle solidarité, qui agit pour l'emploi et l'économie et qui reste en retrait.

On vous a déjà vu reprendre au vol, mais avec retard, les propositions que nous vous soumettions. Il en a été ainsi des aides directes aux entreprises, du Plan Rail ou du TGV. À chaque proposition, vous marquez un refus sec avant de vous réapproprier celle-ci quelque temps plus tard.

Cette attitude est lassante. Elle pénalise notre Région et lui fait courir des risques permanents de retard dans l'action.

Nous conservons l'espoir qu'aujourd'hui vous acceptiez de participer au financement du Plan Campus afin de conforter l'excellence et le rayonnement de nos universités, dont l'une – l'Université d'Auvergne – vient d'être classée par le magazine *Challenges* parmi les 20 meilleures universités de France aux côtés de Dauphine et de la Sorbonne.

L'espoir également de vous voir enfin faire acte de solidarité envers les agriculteurs qui souffrent depuis des mois d'une succession de crises sanitaires et économiques. Le socialiste vert que vous êtes devenu ne peut pas se désintéresser du sort de ceux – pour beaucoup agriculteurs de montagne – qui sont les premiers protecteurs de nos paysages et de notre environnement.

Enfin, nous avons l'espoir de vous voir changer de posture s'agissant du financement des routes aux côtés de l'État et des autres collectivités pour permettre à l'Auvergne d'achever son ouverture, laquelle, vous le savez, est une condition indispensable pour la sécurité des usagers et l'activité économique.

Vous le voyez, nous conservons intacte notre volonté d'être votre force de propositions, et de vous aider à envisager ce qui est bon et utile pour l'Auvergne et pour les Auvergnats !

Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Monsieur le Président, chers collègues, cette Session du Conseil régional se situe deux semaines après les élections européennes, et ce qui s'est passé le 7 juin est de toute évidence une très bonne nouvelle pour l'Europe. À ce scrutin, avec un vote de 16 % au niveau national – 13,43 % au niveau de l'Auvergne –, les électeurs ont placé Europe Écologie comme la troisième force politique dans le pays. Il s'en est fallu de peu, d'ailleurs, que ce ne soit la seconde ! C'est le cas dans certaines villes comme Grenoble (29 %), Nantes (25 %), Toulouse (22 %), Rennes (27 %) et dans certaines régions : Bretagne, Pays de Loire, Alsace mais surtout dans le sud-est et l'Île-de-France.

Il est clair que la prise de conscience de l'opinion est désormais importante et qu'elle continue de grandir. L'écologie n'est plus un luxe dont on ne peut se préoccuper qu'en période d'abondance.

La crise économique et financière est une crise de l'ensemble de notre système, basé sur la seule course au profit, sur les inégalités sociales et sur le pillage du tiers-monde, sur la dilapidation des ressources et de l'énergie, sur l'égoïsme et sur l'absence de vision à long terme.

Une part désormais importante de l'opinion l'a donc déjà compris et ce n'est qu'un début. L'écologie qui place l'homme et la planète au centre de l'action politique est donc devenue, pour 16 % des Français motivés pour voter, l'essentiel et non plus l'accessoire. Le résultat est à la hauteur des espérances : 2 800 000 électeurs/électrices et 14 députés européens.

Demain ne sera plus jamais comme hier. L'écologie n'est pas une mode mais correspond à un changement profond et durable des mentalités. La campagne d'Europe Écologie a été basée sur un large rassemblement autour des Verts, d'acteurs politiques, associatifs et de militants actifs, pour une société plus juste et plus humaine, sur l'autonomie et sur la responsabilité. Cette dynamique va se poursuivre et demain, en vue des prochaines échéances qui seront justement les élections régionales, elle va s'amplifier dans le même esprit de rassemblement, d'autonomie et de responsabilité.

Demain, pour répondre aux attentes de la société et mettre en œuvre les changements radicaux que nécessitent la gravité et l'urgence de la situation planétaire, il faudra plus, beaucoup plus d'élus écologistes. Mais pour répondre à ces attentes fortes de la société, il ne suffira pas de rectifier les discours, de les habiller « écolo » et « durable ». L'opinion attend que les politiques agissent vraiment et que les actes soient en accord avec les paroles.

Cela signifie que les vieilles rengaines d'hier ne sont plus d'actualité. Globalement, les Conseils régionaux, avec quelques villes et agglomérations, sont plus en avance, ou moins en retard, pour la révision des priorités et la mise en œuvre du développement soutenable. Comme par hasard, c'est dans ces instances qu'il y a le plus grand nombre d'élus écologistes !

Mais les contradictions entre les discours écolo et les actes sont encore légions. Pour illustrer cela, je prendrai deux exemples concernant les transports dans notre région et qui font l'actualité :

- Au Puy-en-Velay, la nécessité de réaliser un contournement pour la RN88 n'est pas contestable, mais le projet actuel apparaît largement surdimensionné compte tenu des trafics concernés. Pour l'État, impécunieux, mais qui est pourtant le seul compétent en matière de routes nationales, la difficulté de financer ces travaux le conduit à rechercher des partenaires financiers parmi les collectivités territoriales (Région et Département et même Communauté d'agglomération) dont ce n'est pas la compétence, et qui ont bien d'autres « poules à traire ».

Il faut dire que les routes coûtent très cher : 174 M€ pour 8 kilomètres. À aucun moment, on ne se pose la question de réduire la voilure et de ne réaliser que deux fois une voie, au moins dans un premier temps. Pire, on prévoit, pour économiser quelques millions d'euros, de combler la tranchée de la voie ferrée Le Puy/Brives Charensac au lieu de construire un pont pour l'enjamber. Ça, c'est du développement durable ! C'est de la vision à long terme et c'est responsable devant les générations futures !!!

- Certains élus réclament à cor et à cri pour Vichy un déluge d'investissements routiers : un barreau autoroutier Gannat/Vichy, un contournement nord-ouest à large capacité et un contournement sud. Là aussi, où est la mesure ? Où est le développement soutenable ? Qu'est-ce qui montre que l'on a compris que les données du monde ont changé ?

La logique voudrait que l'on renonce à cette bretelle autoroutière, que l'on améliore la RN209 et que l'on fasse un contournement nord-ouest à caractéristiques plus modestes, permettant de dévier le trafic poids lourds sans pour autant le stimuler. Quant au sud, avec un nouveau pont sur l'Allier, il vaudrait mieux dépenser l'argent du Département et de l'agglomération sur le développement des transports collectifs en site propre, voire d'un tram-train.

Pour revenir à cette Session, nous devons examiner aujourd'hui la nouvelle convention pour l'exploitation des TER sur la période 2009-2015. La gestation de ce texte qui régit nos rapports financiers avec la SNCF qui exploite les services ferroviaires régionaux pour notre compte, a été particulièrement longue et difficile, avec même parfois des risques de fausses couches, et la date du terme est dépassée depuis le 1^{er} janvier !

Dire que nous en sommes satisfaits serait largement excessif car nous allons devoir payer plus cher, beaucoup plus cher, des services pas plus nombreux qu'hier – 6 M€ –, mais il semble bien qu'en réalité, cela représentera beaucoup plus.

Enfin, reconnaissons que la note est un peu moins salée que celle initialement présentée. Cela nous permet d'éviter toute réduction de l'offre, ce qui aurait été désastreux. En effet, les Auvergnats ont soif de TER ! Ils veulent des trains plus nombreux, plus pratiques, plus fiables. Ils nous le disent partout et tout le temps et ils nous le rediront encore demain lors des Assises de la mobilité durable.

Nous n'avons pas le droit de les décevoir. Les enjeux sont capitaux. Il s'agit de justice sociale : offrir à tous les moyens de se déplacer sans être dépendants de l'automobile de plus en plus coûteuse. Il s'agit d'écologie, d'énergie, de développement durable. Il s'agit d'aménagement équilibré du territoire.

Dès 2010, il faudra à la future Assemblée régionale s'atteler à un plan de développement de l'offre TER ambitieux, s'appuyant sur les avancées de l'actuelle mandature : modernisation complète du matériel et Plan Rail de remise à niveau des infrastructures.

Monsieur le Président, chers collègues, les écologistes ne tirent aucune vanité d'avoir pressenti depuis longtemps les menaces planétaires qui nous éclatent aujourd'hui à la figure, mais ils n'ont, du coup, aucun complexe non plus pour proposer les pistes pour éviter la catastrophe. La gauche française doit aussi se libérer de tout complexe et proposer une autre voie écologiste, plus sociale, plus juste, plus solidaire, plus régulée, plus responsable.

La fiscalité doit cesser d'être un gros mot. Une réforme fiscale de grande ampleur doit être portée par la gauche. Aujourd'hui la fiscalité est de moins en moins progressive, la redistribution diminue, les inégalités de revenus explosent, les moyens pour assurer les services fondamentaux dus par la puissance publique aux citoyens, au premier rang desquels l'éducation, la santé, la recherche, la protection sociale, se réduisent.

Il serait totalement aberrant que la crise qui sévit aujourd'hui et qui est une crise de l'ultralibéralisme et de l'absence de régulation, conforte justement un régime libéral, faute d'une alternative crédible ! Aujourd'hui, ce sont les pays les plus libéraux et les plus dérégulés qui souffrent le plus.

Parallèlement, la dérive inquiétante vers la personnalisation du pouvoir et sa concentration ont de quoi inquiéter. Il serait bien triste que le pays qui a mis fin à l'absolutisme il y a un peu plus de deux siècles, soit tenté de redonner les pleins pouvoirs à un hyper Président qui décide de tout, tout seul.

N'oublions pas que la démocratie est une conquête récente et fragile, qu'elle n'est jamais acquise pour toujours. Elle est encore un rêve pour une large part de l'humanité ; l'actualité récente nous le montre dramatiquement.

Les écologistes savent que la société attend d'eux qu'ils soient les moteurs de la construction de cette alternative. Forts de leur audience désormais reconnue, ils y prendront toutes leurs responsabilités avec audace et sans aucun complexe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Carroy.

M. CARROY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, avant d'aborder certains des dossiers à l'ordre du jour de notre Session, je voudrais tout d'abord commenter les résultats des élections européennes du 7 juin dernier.

1^{er} constat : l'abstention massive de l'électorat populaire qui constitue un signe inquiétant. Le 7 juin dans les urnes, l'Union européenne est devenue un désert de la démocratie. L'électorat populaire s'en est écarté par une abstention presque totale : 69 % des ouvriers, 66 % des employés et 70 % des jeunes se sont abstenus.

Les points de vue des milieux qui sont les moins frappés par la crise sont ainsi sur-représentés dans les urnes, alors que seule l'implication populaire permettrait de faire émerger un système politique nouveau conforme aux attentes de la majorité de la population. Faute de cela, ce qui va déjà mal ira encore plus mal, dans notre pays comme en Europe. Un signe supplémentaire d'inquiétude est le score important réalisé par les courants d'extrême-droite racistes et xénophobes dans certains pays.

2^{ème} constat : la droite arrive en tête, même s'il faut atténuer ce résultat qui ne représente qu'une fraction infime de l'électorat compte tenu de l'abstention massive. En France, toutes listes confondues, elle est majoritaire en voix. Il faut regarder cette réalité en face. La droite a la main au moment même où sévit une crise historique du capitalisme, c'est un paradoxe. Le Parlement européen sera ainsi le plus à droite depuis sa création en 1979.

En France, les conséquences ne se sont pas faites attendre : vibrionnant et triomphant, Monsieur Sarkozy annonce déjà un ensemble de mesures qui vont aggraver la situation de la majorité de nos concitoyens. Certains de ses ministres, tel notre collègue Monsieur Hortefeux, ne sont pas en reste avec le retour du travail le dimanche et l'obsession cyclique de la fin de la retraite à 60 ans, et ce au moment où

Michelin annonce des suppressions massives d'emplois et encourage le départ des salariés avant 60 ans. Toute la gauche doit être aux côtés des salariés Michelin. Monsieur Hortefeux s'est par ailleurs prononcé contre tout coup de pouce à l'augmentation du SMIC le 1^{er} juillet, pour honorer sans doute la promesse du candidat Sarkozy : « *Je serai le Président de l'augmentation du pouvoir d'achat* ».

La déclaration du Président de la République à Versailles confirme nos inquiétudes. Derrière les propos mielleux, il y a là un dispositif, tout un dispositif de combat. Le chef de guerre de la droite a inauguré son nouveau pouvoir de parole par un réquisitoire contre le modèle social républicain.

Il a présenté sa nouvelle feuille de route libérale. Dépourvu d'imagination mais avec une agressivité nullement entamée, il a enfilé les perles classiques du libéralisme : moins d'État, moins de fonctionnaires, moins d'élus, moins de retraites, le marché partout et pour tous.

3^{ème} constat : la défaite de la social-démocratie. Il faut en discuter fraternellement car nous n'avons pas d'adversaires à gauche mais nous avons des divergences. Ce scrutin est une défaite, voire une déroute de la social-démocratie. Le Parti Socialiste qui a fait pour la première fois campagne sur le programme du Parti Socialiste Européen va-t-il en tirer les conséquences ? Nous l'espérons. Va-t-il renoncer à son alignement sur le PSE ? Va-t-il enfin renoncer à cogérer le Parlement européen avec la droite ? Pour changer maintenant, il faut commencer par changer d'orientation et d'alliés en Europe. Ce qui vaut pour l'Europe vaut pour la France. Il faut se garder de faire la « danse du Centre » comme le dit Monsieur Fabius.

4^{ème} constat : le beau score d'Europe Écologie qui doit être apprécié dans tous ses aspects. Il convient tout d'abord de relever son aspect positif : il contribue à la prise de conscience de l'urgence écologique qui se situe au même niveau de gravité que l'urgence sociale. Mais la stratégie politique formulée par Daniel Cohn-Bendit le soir même des élections, n'est pas à la hauteur de cette ambition. Je parle bien sûr de l'alliance Verts/PS/Modem qu'il préconise. Ce type de rassemblement serait bien sûr incapable de prendre des mesures efficaces contre la catastrophe écologique qui s'avance, faute de remettre en cause la logique capitaliste qui est à la racine, et de remettre en cause le Traité de Lisbonne qui confirme les orientations du Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE). Les Verts, composante importante d'Europe Écologie, sont devant un choix. Soit ils s'engagent sur la stratégie prônée par Daniel Cohn-Bendit, soit ils réaffirment leur ancrage à gauche, en assumant les responsabilités éminentes que leur donne leur nouvelle représentativité.

5^{ème} constat : le score prometteur du Front de gauche et là, ne boudons pas notre plaisir ! Il me reste à relever le résultat élevé de l'autre gauche. Au sein de l'autre gauche, celui du Front de gauche a été le plus convaincant. Il obtient cinq élus (au lieu de trois pour le PCF et le PCR dans le mandat précédent). Si le NPA avait accepté de faire listes communes, nous aurions changé le paysage politique de cette élection. Nous aurions obtenu 12 élus, privé le Front National de son siège dans l'est...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Carroy, revenez-en aux sujets régionaux.

Propos hors micros des Conseillers régionaux.

Mes chers collègues. Je vous en prie !

M. BACQUET.- Laissez la gauche s'exprimer !

M. CARROY.- Nous aurions battu Le Pen dans le sud-est et Monsieur Hortefeux dans le centre. Nous aurions ainsi évité à notre collègue Hortefeux, élu à l'insu de son insu, les heures difficiles qu'il a dû vivre en se demandant s'il allait rester au Gouvernement.

Pour l'Auvergne, la campagne très active conduite dans notre région explique notre beau score de 8,54 %. Campagne dans laquelle nos candidats auvergnats Patricia Guilhot, Jean-Claude Mairal, Yvette Mercier et Évelyne Valentin, auront pris une part déterminante. Les citoyens engagés dans notre rassemblement, les militants du Parti Communiste, du Parti de Gauche et de la Gauche Unitaire veulent que le Front de gauche continue. Il doit continuer et s'élargir car nous avons besoin d'un Front de gauche fort pour combattre la politique de régression sociale de la droite et aussi bien sûr, pour la battre aux prochaines élections, car il faut commencer par battre la droite si l'on veut réussir le changement.

Concernant l'ordre du jour de notre Session, d'abord un mot sur le Compte administratif 2008.

Malheureusement, les chiffres confirment bien, avec une baisse de 16 % des compensations versées par l'État par rapport à 2007, les intentions du Gouvernement de mettre les collectivités locales à genoux, en leur imposant toujours plus de dépenses nouvelles et en leur retirant les financements.

En attendant, nous devons faire face aux besoins cruciaux en matière d'équipements des lycées, de formation, de transport. Il faut bien dire que dans ces domaines, les efforts de la Région vont croissant, malgré toutes les difficultés.

Quand on prend le seul exemple du bilan des travaux dans les lycées, la magnifique prouesse écologique que constitue la construction du nouveau lycée des métiers du bâtiment « Pierre-Joël Bonté », l'équipement des lycées en Environnement Numérique de Travail (ENT), les postes informatiques, on mesure les efforts de notre institution pour doter notre jeunesse d'outils performants lui permettant d'améliorer un parcours scolaire qui est loin d'être assuré du côté de l'Éducation nationale, avec un ministre plus préoccupé de supprimer des postes d'enseignants que d'en créer.

Je voudrais m'arrêter maintenant sur quelques dossiers soumis à l'ordre du jour de cette Session.

Un dossier important est soumis à notre vote, celui de la convention SNCF-Région sur les TER. Nous avons dès le début exprimé nos réticences sur son

contenu, dans un courrier qui vous a été adressé, Monsieur le Président, le 12 mai dernier. Malheureusement, le texte qui nous est présenté aujourd'hui, même s'il comporte quelques avancées que nous avons souhaitées concernant notamment la durée ramenée à sept ans, est loin d'apporter des réponses à nos interrogations et de garantir pour les années qui viennent, le service de transport de qualité tant attendu par les usagers.

Précédant la signature de cette convention, nous avons manqué une occasion unique d'avoir un débat de fond, en concertation avec les usagers, les organisations syndicales, les élus et nos partenaires SNCF.

Nous avons là une convention a minima, qui ne répond pas aux exigences en termes de qualité de service, qui est plus que floue sur les engagements de la SNCF et veut faire payer au contribuable auvergnat le surcoût de la réforme des retraites. Le minimum aurait été que la SNCF nous communique les effectifs dans les gares et dans les trains, pour mesurer la qualité du service que nous lui payons. Cela a été le cas dans de nombreuses régions. Faut-il rappeler ici l'effort considérable de notre collectivité pour le Plan Rail ? N'étions-nous pas en droit d'être plus exigeants à l'égard de notre partenaire, au moment où de plus en plus d'Auvergnats font porter la responsabilité des retards, des mauvaises conditions de transport au seul Conseil régional ? Monsieur Bourdige expliquera plus en détail au moment du débat, pourquoi nous nous abstiendrons sur cette convention.

Un mot sur le personnel régional : nous avons tous eu connaissance d'un mot d'ordre de grève à l'appel de toutes les organisations syndicales, préavis qui a été retiré, après votre décision, Monsieur le Président, de recevoir après la Session les syndicats et d'engager des négociations. Nous souhaitons vivement que notre collectivité répare une certaine injustice dans le traitement du régime indemnitaire des agents TOS et particulièrement celui des agents contractuels.

Notre groupe avait émis des réserves sur le transfert des agents TOS aux Régions sachant par avance ce qu'il impliquerait comme charges nouvelles. Pour autant, ces personnels ne sont pas responsables de cette situation et à notre avis, tous les agents du Conseil régional doivent désormais être logés à la même enseigne, dans le sens du progrès social pour tous. Les gesticulations de l'opposition régionale qui se transforme soudainement en Che Guevara du syndicalisme ne nous abusent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut conclure.

M. CARROY.- Il se dit même que Monsieur Proriot se serait déclaré prêt à se rendre à une manifestation le poing levé et porteur d'une cagoule, ce qui aurait été profondément traumatisant pour sa collègue, Madame Alliot-Marie.

M. PRORIOL.- Quelle imagination !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Carroy, dépêchez-vous, vous avez dépassé votre temps de parole.

Propos hors micro de Monsieur Bacquet.

M. CARROY.- Enfin, je voudrais terminer mon intervention sur une note plus positive : c'est la satisfaction que nous avons éprouvée à la lecture de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale qui nous est proposée aujourd'hui. Monsieur Mairal y reviendra.

Cette charte, qui propose aux collectivités territoriales d'utiliser tous leurs pouvoirs en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous, est à notre avis une réponse éminemment symbolique dans le sens de l'Europe sociale qu'il faut construire aujourd'hui, car nous savons tous que l'accès à l'égalité des femmes dans la société contribue à faire progresser la société tout entière.

Merci chers collègues pour votre attention participative.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Madame Nouhen.

Mme NOUHEN.- Comme vous vous en doutez, Monsieur le Président, je ne rentrerai pas dans une analyse des élections européennes, je laisse à mon collègue le soin de donner sa propre position.

La Décision modificative n° 1 que nous examinons est de portée significative puisqu'elle traduit budgétairement les décisions antérieures que nous avons prises pour aider notre économie régionale à traverser la crise.

Nous ne pouvons malheureusement pas éviter de nous resituer dans un contexte national ; je serai brève.

Cette crise n'évite pas la France. Le chômage continue à s'envoler pour le treizième mois consécutif. Le nombre de chômeurs officiellement recensés dépasse désormais 2 500 000 personnes. Pourtant, le Gouvernement persiste à nier la réalité et à trouver, par la voix de Madame Lagarde, que ce chiffre « *n'est pas catastrophique* ». On se demande s'il comprend bien la situation de la France. Oui, ce chiffre est catastrophique et empire au rythme mensuel de 90 000 chômeurs supplémentaires. Du jamais vu !

Derrière ce chiffre se cache toute la détresse des Français qui se débattent dans la crise et que le Gouvernement refuse d'entendre.

Malgré cela, celui-ci n'a toujours pas de stratégie affichée pour sortir de cette crise. Il refuse encore l'idée même de l'adoption d'un plan de relance massive, s'appuyant sur un soutien à la consommation et sur une vraie stratégie de créations d'emplois durables au niveau européen. Le Président de la République a réitéré hier sa politique du « ni ni », ni réduction d'impôts, ni politique de rigueur, préférant avoir recours à un emprunt, comme la presse l'a indiqué, « *pour un avenir à crédit* ».

La profondeur de la crise de l'emploi se reflète également au travers de l'augmentation du chômage partiel, qui est passé de 0,1 % à 0,7 % des personnels salariés qui sont aujourd'hui dans cette situation. En Auvergne, ce ne sont pas moins de 453 entreprises qui ont déposé une demande de chômage partiel pour 12 000 employés ! Certaines entreprises usent – voire abusent – de ce dispositif

perçu comme une aubaine, un préalable à la justification de dégraissages massifs des effectifs salariés.

Cette crise n'épargne pas l'Auvergne : voyez l'évolution dramatique du taux de chômage qui subit une augmentation de plus de 20 % en un an sur l'ensemble de nos quatre départements.

Dans ce contexte, l'annonce par Michelin de 1 093 suppressions de postes est un coup de tonnerre pour les salariés et les sous-traitants du Groupe. Il est certes notable que ce plan ne frappera pas Clermont-Ferrand et l'Auvergne aussi durement qu'il frappera les sites de Lille, Joué-lès-Tours ou encore Montceau-les-Mines.

Je comprends les réactions des salariés et des élus de ces localités qui subissent de plein fouet les décisions d'un Groupe qui, reconnaissons-le cependant, mise l'essentiel de sa stratégie de résistance à la concurrence dans le renforcement de ses effectifs de recherche et de développement. L'attachement quasi viscéral que porte cette société à la ville de Clermont-Ferrand fait que cette stratégie se traduira d'abord et avant tout par le renforcement du pôle de recherche clermontois.

Je crois qu'il y a lieu d'apprécier cette option à sa juste mesure. Cette position n'est sans doute pas étrangère au dynamisme dont notre région fait preuve dans cette adversité ! Reste que ces suppressions de postes à l'échelle du Groupe laissent derrière elles des drames humains auxquels devra suppléer la solidarité nationale. Au plan régional, nous nous emploierons à tenir notre rôle et à témoigner de notre solidarité, notamment avec le volet formation des personnes touchées par la crise.

Notre région, comme toutes les autres, est confrontée aux pires difficultés qui nécessitent une action régionale à la hauteur de nos propres moyens. Le Conseil régional ne peut à lui seul suppléer aux carences de l'État et à ce qui relève de la solidarité nationale. Son budget n'y suffirait pas.

Je crois que les inscriptions budgétaires que nous voterons aujourd'hui sont de nature non seulement à atténuer quelques effets négatifs de la crise, mais également à donner une bouffée d'oxygène à nos entrepreneurs, et à assurer une protection nécessaire dans le domaine de la formation aux personnes touchées par les licenciements ou par les reclassements. Cette décision modificative de 35 M€ est donc nécessairement très attendue.

L'essentiel des crédits que nous allons voter porte sur l'investissement, principalement en faveur de nos lycées et de notre appareil de formation professionnelle continue. Il s'agit là de confirmer notre ambition pour notre jeunesse en créant les conditions matérielles de sa réussite.

Autre résultat de notre intervention : l'ensemble du secteur régional du bâtiment profitera de ce coup de pouce supplémentaire donné à la rénovation de nos lycées. Vingt-quatre lycées dans nos quatre départements – soit un tiers des bâtiments dont nous avons la responsabilité – seront concernés par cette accélération des programmes, qu'il s'agisse de travaux d'économie d'énergie, de mises aux normes ou de lancement de travaux supplémentaires. Quatre exemples parmi d'autres qui

concernent la Cité scolaire de Presles à Cusset, le lycée agricole Georges Pompidou à Aurillac, le lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay ou encore le lycée professionnel Roger Claustres à Clermont-Ferrand, dont les travaux se verront ainsi accélérés.

La satisfaction des proviseurs, des professeurs, des personnels de service comme celle des élèves est unanime, comme l'est d'ailleurs celle des entreprises et des salariés du bâtiment impliqués dans ces chantiers.

Je vous invite d'ailleurs à sillonner l'Auvergne pour constater l'évolution de tous les chantiers ouverts par le Conseil régional d'Auvergne. Votre constat sera édifiant.

De même investirons-nous 4,8 M€ supplémentaires dans les CFA, notamment celui du BTP du Puy-de-Dôme et celui du CFA de Bains en Haute-Loire. Ces signes de vitalité ne trompent pas. Ils prouvent que le Conseil régional est l'un des plus dynamiques pourvoyeurs de commandes publiques pour le plus grand bien de notre économie et de l'emploi.

Autre affectation de ces crédits nouveaux, 1 M€ sera destiné à informatiser les écoles et les instituts de formations sanitaires et sociales. Il est vrai que l'état des lieux que nous avons dressé en 2007 montrait un niveau d'équipement informatique faible voire nul, avec toutefois des disparités importantes selon les établissements. Nous souhaitons mettre un terme à ce sous-équipement et faire bénéficier à ces étudiants dont nous avons désormais la responsabilité, des techniques et matériels les plus modernes.

Il nous faut ensuite matérialiser notre grand projet de Service Public Régional de Formation qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

Notre objectif est de créer de véritables droits juridiques permettant à toute personne sans emploi, sans critère d'âge, inscrite au Pôle Emploi et recherchant un emploi immédiat, de bénéficier d'un parcours maximal de formation de 210 heures, soit six semaines. Il s'agit là d'une action régionale concrète pour faire face aux difficultés générées par la crise. La formation professionnelle continue est une des réponses que nous pouvons apporter. Cela est de la responsabilité du Conseil régional. Nous l'assumons et l'assumerons comme nous le faisons déjà avec l'École de la 2^{ème} Chance, unanimement saluée, ou encore en prenant toute notre responsabilité dans le fonctionnement de l'AFPA.

Autre exemple de notre action, l'affectation des dépenses de la tranche 2009 des travaux du Plan Rail traduit, là aussi, l'avancée à grands pas vers la rénovation du réseau. Il faut se féliciter de voir se poursuivre ces travaux à un rythme soutenu, même si l'on peut regretter l'abandon du réseau par les responsables durant les trente dernières années. Il est un fait que l'État et Réseau Ferré de France auraient dû honorer leur responsabilité dans la rénovation des voies. Ils ne l'ont pas fait, contribuant ainsi au singulier ralentissement des autorails et automotrices pourtant flambant neufs payés par la Région.

Il est bon de le rappeler, le Conseil régional aura financé en seulement quelques années le renouvellement à 100 % du matériel roulant sur les voies. C'est dire qu'il aura rempli intégralement ce qui relève de sa propre responsabilité.

Avouez, mes chers collègues, que si dans ce pays, chacun remplissait à temps ses responsabilités, nous n'aurions pas à constater les situations ubuesques auxquelles nous sommes confrontés.

M. PRORIOL.- Nous avons commencé.

Mme NOUHEN.- Vous avez commencé, mais nous avons développé.

Les carences de nos partenaires sont avérées. Nous les regrettons, nous l'avons déjà dit. Ce n'est pas pour autant qu'il faille renoncer à la préparation de l'avenir ferroviaire de notre région. Nous souhaitons donc voir s'accélérer les travaux de rénovation pour lesquels, je vous le rappelle, la Région interviendra à hauteur de 60 M€. Nous remplissons donc aujourd'hui nos engagements en inscrivant les crédits de la première tranche 2009.

Toujours sur le ferroviaire – et ce n'est pas de moindre importance pour les usagers des Transports Express Régionaux –, notre Assemblée aura aujourd'hui à se prononcer sur le renouvellement de la convention entre la Région et la SNCF. La négociation fut longue, âpre et difficile. Sans doute d'ailleurs parce que deux logiques semblaient séparer les parties. Le Président Souchon n'a pas souhaité s'écarter de la ligne fixée, et nous pensons qu'il a eu raison. Nous croyons en l'avenir du grand moyen de transport qu'est le train. Nous croyons à sa vocation d'irrigation de nos territoires. Nous croyons aussi à son rôle majeur comme mode de transport inscrit dans une logique de développement durable.

Autant de raisons pour lesquelles notre position dans la négociation se devait d'être ferme car la position initiale de la SNCF était bien de majorer de 14 M€ le coût annuel de sa prestation et de supprimer 20 % de l'offre de desserte.

L'exécutif est parvenu après des mois de négociation à garantir l'essentiel des intérêts de l'Auvergne, mais comme vous le savez, l'aboutissement d'un compromis acceptable est le résultat d'avancées ou de concessions de l'une ou l'autre des parties. Voici donc rédigé le cadre nouveau dans lequel se concrétisera la politique régionale de développement du TER pour les sept ans à venir.

Notre collectivité pourra ainsi piloter l'évolution des services offerts aux usagers et ne pas être soumise sur le plan financier aux possibles dérives de l'exploitant.

La SNCF quant à elle disposera des moyens financiers et d'une liberté d'organisation lui permettant d'améliorer ses performances et la qualité de ses services.

J'attire votre attention sur l'importance de notre approbation aujourd'hui de ce document capital, puisque celui-ci porte sur un engagement d'une durée de sept ans, avec un montant ferme de 85,3 M€ la première année et une prévision de 103,6 M€ la dernière année. C'est dire la part très importante prise dans notre

budget par le poids annuel de cette convention. C'est dire aussi que le service rendu par la SNCF est suffisamment coûteux pour que nos exigences de qualité soient élevées et répondent aux attentes des usagers du transport ferroviaire. Tels sont nos objectifs. Nous veillerons à ce que ceux-ci soient correctement remplis.

Sur un autre registre maintenant, mais aussi très important, nous allons devoir nous prononcer sur la signature du quatrième contrat d'objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans l'industrie.

Il s'agit de contractualiser avec un secteur capital pour notre région, celui des industries agro-alimentaires qui regroupe l'industrie des viandes, l'industrie laitière, l'industrie céréalière et enfin l'industrie des eaux, notamment les eaux embouteillées. Cette industrie occupe une place d'autant plus importante pour l'Auvergne qu'elle constitue le premier débouché naturel des productions de notre agriculture qui, comme vous le savez, traverse une crise d'une rare gravité.

Chacun de nos partenaires, notamment les agriculteurs, connaît la politique du Conseil régional. Celle-ci se situe en rupture avec les pratiques antérieures de guichet et de cogestion avec la profession.

Avec la réforme de la PAC, telle qu'elle se profile, c'est toute l'agriculture qui se trouvera demain progressivement livrée au marché et l'agriculture de montagne sera celle qui en souffrira le plus.

Nous faisons donc le choix d'aider à l'orientation et d'inciter notre agriculture vers des productions de haute qualité et à forte valeur ajoutée. Parmi ces priorités s'impose tout naturellement l'agriculture biologique, tant celle-ci est porteuse de nouveaux modes d'échanges entre le monde agricole, la société et les consommateurs que nous sommes. Sans détailler les sources de la situation dramatique vécue par notre agriculture auvergnate, je tiens cependant à rappeler que le budget agricole de l'Union Européenne est de 9 Md€ pour la France et que le budget consacré par l'État français à cette même agriculture est de 5 Md€.

Dès lors, comment expliquer l'acharnement du syndicalisme agricole régional à désigner systématiquement à ses mandants la responsabilité régionale pour financer les crises ovine, bovine, et le coût des crises sanitaires ?

Sachant que notre budget agricole régional est de 10,4 M€, ce qui correspond d'ailleurs à un maintien de notre effort depuis 2004, on mesure bien la démagogie et toutes les arrières-pensées politiciennes qui se cachent derrière cet écran de fumée soi-disant revendicatif. Il est évident que nous soutenons et que nous sommes solidaires des producteurs de lait. Il est évident que nous sommes favorables au renforcement des dispositifs de régulation de la production laitière à l'échelle européenne. Nous espérons que le groupe UPA acceptera nos propositions de modification du vœu qu'il a présenté en commission sur le prix de la production laitière.

Mais de grâce, ne nous demandez pas, Mesdames et Messieurs de l'UPA, de cautionner la politique agricole du gouvernement actuel.

L'agriculture et l'alimentation ne sauraient être livrées aux aléas du marché et de la spéculation. Il est donc nécessaire de maintenir des politiques de soutien pour atteindre un juste équilibre entre rémunération par le marché et régulation publique.

La Région Auvergne, troisième région de production laitière de l'hexagone, avec plus de 6 000 producteurs touchés – pour l'essentiel en zone de montagne – attend donc du Gouvernement français qu'il renonce à supprimer les quotas laitiers. C'est une question de survie pour notre agriculture de montagne.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je reviendrai sur la présentation du Schéma de développement durable de la rivière Allier. Le Conseil régional a été reconnu par tous les partenaires comme un chef de file incontournable. Ce schéma est le résultat d'un travail de plusieurs mois et n'est pas la signature opportuniste d'un Président de Région devenu soudainement préoccupé par l'écologie. C'est bien un travail de longue haleine, un engagement que nous avons pris depuis des mois sur toutes ces préoccupations majeures pour le devenir de notre planète.

Je ne reprendrai pas l'engagement qui a été fait dans un certain nombre de domaines liés aux conditions de travail de notre Assemblée. C'est un nouveau signe du mouvement progressiste et responsable que nous avons toujours mené. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame Nouhen.

Mes chers collègues, voici quelques éléments de réponse, sans répondre à certaines provocations.

Je remercie Monsieur Proriot pour ses références freudiennes qui m'ont rappelé ma jeunesse alors que j'apprenais Freud à l'Université de Montpellier. Votre interprétation n'est pas tout à fait conforme à ce que disait le Maître. Je vous invite à relire Freud notamment dans *Traumdeutung* (la Science des rêves), vous verrez que votre interprétation pourrait être différente.

M. PRORIOL.- Nous pourrions le relire ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Il fait partie de mes livres de chevet.

M. PRORIOL.- Ce n'est pas le mien.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi cette excitation, Monsieur Proriot ? Je vous réponds.

M. AULAGNIER.- Votre grossièreté a été telle qu'elle a justifié notre colère !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Aulagnier !

M. AULAGNIER.- Vous avez tenu des propos scandaleux ! Parler de caniveau avant une campagne électorale n'est pas digne d'un président. Nous aurions aimé entendre des excuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Aulagnier, depuis le début de la séance, vous cherchez la provocation.

M. AULAGNIER.- Vous l'avez vous-même créée. Qui a utilisé le mot « caniveau » ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez pas la parole, votre groupe s'est exprimé, mais vous l'avez prise parce que vous ne respectez rien.

J'en reviens au problème essentiel sur les propositions que vous avez pu faire, ou plus exactement sur les critiques que vous avez formulées puisqu'il n'y a pas de propositions.

La première d'entre elles concerne l'excédent de 7,2 M€ et le fait que nous n'avions pas besoin de faire évoluer la taxe sur les cartes grises. Cet excédent représente 1,15 % du budget. Examinons les excédents datant d'avant 2004, alors que le budget était très inférieur : 16 M€ en 2000, 16,4 M€ en 2002, 16,4 M€ en 2003, 16,6 M€ en 2004. Vérité d'hier, erreur d'aujourd'hui !

Vous nous reprochez notre endettement qui, il est vrai, est élevé. Je ne cesse de dire que l'Auvergne est à la limite en matière d'endettement et qu'il ne faut pas emprunter plus. C'est la raison pour laquelle la DM d'aujourd'hui propose d'emprunter moins qu'autorisé. Nous sommes la troisième Région la plus endettée de France parce que nous payons des investissements engagés hier, Vulcania, la Grande Halle. Voilà où se situe l'endettement de la Région et non pas ailleurs.

M. PRORIOU.- Et l'accroissement ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous nous dites que la fiscalité est trop élevée, qu'il y a un véritable hold-up fiscal. Je rappelle que sur 100 € d'impôts locaux, la Région Auvergne prélève entre 8 € et 9 €, soit à peine plus que l'État pour les simples frais de gestion de ses prélèvements. Soyons raisonnables !

De toute façon, à vous entendre, nous sommes trop endettés, ce que personne ne conteste, notre fiscalité est excessive, je viens de ramener les chiffres à leur proportion, or que vous avez dit ? Nous devons dépenser plus. Il faut donc subventionner l'État à un niveau totalement déraisonnable puisqu'à la réunion du Puy-en-Velay sur le PDMI, nous sommes ressortis avec une demande de 28,3 M€ à la collectivité régionale pour les deux déviations d'Arvant et du Puy. Si vous y ajoutez le Cantal, l'Allier, tout cela est déraisonnable et démesuré, politicien.

La meilleure preuve se trouve dans l'article extrait de *La Montagne* du 25 septembre 2007. Je vous rappelle vos propos par l'intermédiaire de Monsieur Hortefeux. Vous disiez : « *il s'agit de redéployer sur les rails des crédits jusqu'alors consacrés aux routes* ».

Comment pouvez-vous dire en 2007 qu'il faut mettre l'argent des routes nationales sur le rail, puis, lorsque cela a été fait, nous dire qu'il faut l'investir sur les routes ? Ce n'est pas très raisonnable.

Venons-en à l'imposture – car il s'agit de cela – du Puy-en-Velay et de son contournement. En octobre 2008, le Maire du Puy, Monsieur Wauquiez, écrit dans le bulletin municipal : « *Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Économie, de l'Énergie etc. s'est engagé à apporter les 150 M€ nécessaires à la réalisation de la première tranche du contournement entre Brives et les Baraques, soit plus d'un tiers du budget national des routes sur un an* ». Où sont-ils passés ? En octobre, nous regardons le blog de Monsieur Wauquiez...

M. BACQUET.- Qui a écrit cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Wauquiez l'a écrit et l'a répété régulièrement sur son blog jusqu'au mois de mars, voire plus tard. Il l'a ôté il y a peu : « *L'artère économique démarre avec les 150 M€ que j'ai réussi à obtenir* ». Dans ce cas, pourquoi venir chercher les collectivités ?

M. PRORIOL.- Il faut 170 M€

M. LE PRÉSIDENT.- Non Monsieur Proriol, 150 M€ plus les 84 M€ que nous avons déjà mis. 170 M€ au total dont 84 M€ ont été financés et sur lesquels la Région doit encore 5,2 M€ qu'elle paiera quand on l'appellera. Il manque donc 90 M€ aujourd'hui. Il suffit de prendre l'opinion à témoin. Voilà un maire qui répète inlassablement qu'il a obtenu des fonds alors que l'on s'aperçoit que c'est faux.

Le suzerain de Monsieur Roche n'est pas Monsieur Souchon mais Monsieur Wauquiez. Monsieur Roche a déclaré : « *C'est la mort dans l'âme que je présente ce dossier* ». C'est un dossier de résignation. « *Dans le cadre de la décentralisation souhaitée par l'État, nous nous occupons désormais des routes départementales, soit, mais nous ne nous attendions pas à être sollicités pour les axes nationaux* ». Je passe sur la suite.

Vous nous demandez d'intervenir sur ces routes à un niveau totalement déraisonnable, je le répète, après que le premier d'entre vous, Monsieur Hortefeux, nous ait expliqué qu'il ne fallait surtout plus intervenir sur les routes et qu'il fallait s'occuper du train.

Comme je l'ai dit dans mon préambule, oublions les principes. La question est de savoir aujourd'hui si la Région peut financièrement intervenir sur cela ou un autre point, car le Plan Campus rencontre le même problème. Ma réponse est non.

Vous avez aussi répondu par la négative d'une certaine façon parce que, dans toutes vos interventions, vous avez évoqué l'endettement et la fiscalité mais vous n'avez pas proposé d'économies à la mesure des efforts qui nous sont demandés aujourd'hui – vous n'en avez proposé aucune d'ailleurs. Ne soyons pas démagogues vis-à-vis de l'opinion publique. Nous ne pouvons pas payer. Vous seriez à ma place, vous ne le pourriez pas davantage.

Mon rôle de Président est de tenir la rigueur budgétaire, de tenir le cap et d'essayer quand même d'ouvrir, de ne pas rester dans une position fermée. Une clause de révision du Contrat de projets État-Région existant, il faudrait demander au Préfet quelles opérations de la compétence de l'État, mais financées par la Région, il pourrait supprimer. Elles sont nombreuses. Il y en a même beaucoup que l'État n'est pas en mesure de financer. Voilà en quels termes se pose le problème.

Dois-je vous rappeler que sans rentrer dans les transferts de compétences, les tribunaux jugeront. Nous avons saisi une première fois le tribunal administratif, je le saisis régulièrement. La justice de ce pays déterminera si les transferts ont été réellement compensés. Toutes les analyses que nous réalisons avec les cabinets d'experts-comptables montrent que c'est totalement faux, ici comme ailleurs.

Quoi qu'il en soit, je vous rappelle que la taxe sur les cartes grises, malgré l'augmentation par cheval-vapeur que nous avons votée en décembre, procure à la collectivité, sur cinq mois de l'année, une perte de recettes de 5,5 M€, ce qui signifie qu'il y a très peu d'immatriculations et que les véhicules sont de faible cylindrée. Si nous n'avions pas augmenté la taxe sur les cartes grises, la perte serait encore plus importante. Cette perte plus celle de la TIPP m'obligent à amputer nos dépenses de 4,5 M€ pour ne pas mettre la Région en situation difficile. C'est, il me semble, une bonne façon d'agir, en anticipant au maximum.

Monsieur Malhuret a du talent à gloser sur ma prétendue conversion à l'écologie. Je me rends compte que cela vous gêne terriblement de parler de social-écologie.

Propos hors micros dans les rangs de l'opposition.

C'est une conviction que j'ai depuis longtemps. Cela vous dérange et vous essayez de trouver tous les arguments prouvant que nous ne sommes pas dans cette vision.

Je vous rappelle que nous avons voté en 2008 un Agenda régional 21. Pensez-vous que l'on puisse élaborer un document de ce type si le Président de la Région n'a pas la conviction qu'il faut le faire ? Nous l'avons fait ensemble.

Nous sommes la première Région à avoir mis en place l'éco-conditionnalité des aides. Pensez-vous que nous aurions pu le faire si le Président de Région n'avait pas eu la conviction qu'il fallait le faire ?

Nous avons engagé l'étude en février, avant les élections européennes, d'un Plan régional en faveur de la biodiversité qui aboutira à l'automne.

Il m'a été confié au Comité des Régions d'Europe, en février, bien avant les élections européennes, un rapport sur la politique de l'Union européenne pour préserver la biodiversité et lutter contre les espèces envahissantes. Croyez-vous que cette mission m'aurait été confiée si je n'avais pas manifesté quelque attrait pour la question et quelques compétences au moins supposées ?

Je pourrais vous parler des énergies renouvelables et du dossier des parcs régionaux. En dehors du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Parc naturel du Livradois dont le financeur essentiel est la Région, nous avons, avec Monsieur Roucan et nos partenaires, engagé depuis longtemps des études de faisabilité d'un parc naturel régional sur l'Aubrac. J'ai reçu hier le périmètre sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Nous avons confié au Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT) la préfiguration d'un nouveau parc naturel sur le Haut-Allier/Margeride sans attendre les élections européennes.

Quant à l'agriculture bio, j'en ai beaucoup parlé, je n'y reviens pas. Il existe dans ce domaine comme dans d'autres, une différence fondamentale, politique, d'approche entre la droite et la gauche.

La Région ne doit plus être la banque par défaut des agriculteurs. Elle est là pour porter sur son budget qui est très modeste – Madame Nouhen l'a rappelé –, par rapport au budget européen et au budget national, un projet de développement dans lequel l'agriculture a une place de choix. Ma conviction personnelle est que cette place de choix, l'agriculture de demain la prendra si elle sait prendre un virage auquel les organisations syndicales sont hostiles. J'assume cette différence et j'essaie de montrer où est la voie.

Il y a longtemps, lors du Conseil des Ministres de l'Agriculture le 31 mars 1984, Monsieur Rocard et moi-même avons pris la décision que nous nous engagerions sur la limitation de la production laitière. Cela m'a coûté mon siège de député. Je n'en ai aucun regret parce qu'aujourd'hui, tous les agriculteurs savent que si le prix du lait a été maintenu durant cette période, c'est grâce aux quotas laitiers. Je le dis ici avec solennité : si les agriculteurs d'Auvergne ne comprennent pas que l'avenir, c'est la régionalisation de la politique agricole commune – comme l'ont fait les Allemands – et que l'avenir de l'agriculture, ce sont les produits à haute valeur ajoutée, dont l'agriculture bio est l'étendard, ils seront perdus.

J'évoquais, il y a quelques mois, les 0,02 € supplémentaires par litre de lait que nous allions accorder aux producteurs de lait de montagne, pour dire que ce n'est pas comme cela qu'ils s'en sortiraient. Aujourd'hui, nous nous en rendons compte. Sur ma proposition, les Régions françaises proposent une vraie régionalisation de la PAC, c'est-à-dire une mutualisation totale des aides du premier pilier de la PAC à l'échelle de la nation, suivie d'une répartition selon les régions, en fonction de paramètres tels que la surface, mais aussi le nombre d'actifs agricoles sur l'exploitation, en privilégiant la main-d'œuvre, les zones défavorisées, les zones de montagne, les productions à l'herbe, le périurbain. Cela permettrait de mener une politique de soutien à nos agriculteurs, parfaitement adaptée aux handicaps et aux particularités. Elle permettrait d'aider l'élevage ovin de la Margeride différemment de l'élevage ovin du Bourbonnais qui est totalement différent. Voilà ce que nous proposons et cela, je l'assume.

Que 80 % des organisations syndicales y soient opposées ne me gêne pas parce que le rôle d'un politique est de savoir anticiper, de savoir montrer la voie de demain et non pas de coller à certaines réalités, surtout quand on sait qu'elles ne mènent nulle part.

En matière de bio, nous avons du mal à dépenser le budget affecté. Nous avons multiplié par six le budget de la Région pour l'agriculture bio, 1,2 M€ sont disponibles et ne sont pas suffisamment utilisés. Nous discutons avec la profession, nous essayons de comprendre comment faire mieux, comment mieux utiliser cet argent.

Vous comprendrez, après tout ce que je viens d'évoquer, que je n'ai pas découvert la social-écologie au lendemain des élections européennes.

Je pourrais également vous entretenir longuement sur le Haut-Débit et le Très Haut-Débit, qui relève du développement durable car cela évite des déplacements. Cela me permet une transition toute trouvée avec les transports et les Assises de la mobilité et du développement.

D'ailleurs, en regardant la télévision un jour où j'étais l'invité du journal de France 3, je me suis beaucoup amusé en voyant une interview de Madame Petit qui disait que tout cela était de la « connerie », ne servait à rien et coûtait cher.

Mme PETIT.- Ce n'est pas exactement cela !

M. LE PRÉSIDENT.- Les termes étaient peut-être différents. Alors que les interviewés expliquaient combien tout cela était intéressant ! Deux visions s'opposaient, celle des citoyens motivés et intéressés, et celle du Conseil régional qui disait que cela n'avait pas d'intérêt et que cela coûtait cher à la collectivité.

Pour en revenir aux routes, par-delà les problèmes budgétaires, nous avons une vraie différence d'approche politique. Notre vision de la société est différente ainsi que notre vision de l'avenir et ces différences apparaissent aujourd'hui. Vous nous dites : tout à l'automobile et aux routes, nous répondons : tout au développement durable, parce que l'avenir de l'Auvergne, c'est le développement durable. À l' « auto-mobilité », nous substituons l' « éco-mobilité » !

Nous poursuivrons avec beaucoup d'ambition le travail que nous avons effectué sur les transports collectifs. J'espère que vous serez à nos côtés.

Nous concrétisons notre ambition depuis des mois – non pas à travers un évènement que vous qualifiez de médiatique qui est un évènement de démocratie participative – mais en nous efforçant de réunir les 13 autorités organisatrices de transport en Auvergne. Nous avons commencé dès le mois de février et nous avons rencontré des difficultés. Aujourd'hui, les 13 sont d'accord pour lancer une étude sur une centrale de mobilité à l'échelle régionale avec un numéro de téléphone unique, qui permettrait à chaque citoyen de savoir comment il peut se déplacer.

Un énorme travail reste à réaliser, il prendra des années, mais vous verrez que nous y parviendrons, je l'espère avec vous tous parce que c'est l'avenir. De nombreux Auvergnats partageront, je le pense, mon point de vue.

Si nous dégagions des marges financières à travers le retour de la dotation de solidarité, puisque les Présidents de Région ont fait une ouverture exceptionnelle, je

proposerais à mes collègues de tout investir dans la formation professionnelle parce que les drames sociaux sont devant nous. Je voudrais que tout salarié d'une entreprise, menacé de licenciement, puisse trouver une solution à son problème. Cela ne dépend pas que de nous, c'est un partenariat à rechercher avec l'État.

M. PRORIOL.- Avec Monsieur Wauquiez !

M. LE PRÉSIDENT.- Le sujet est suffisamment sérieux pour ne pas mériter l'invective, Monsieur Proriol ! Je vous parle de ce que je souhaiterais que nous fassions. C'est extrêmement sérieux. L'attente de toutes celles et ceux qui souffrent aujourd'hui est que nous leur trouvions des solutions.

La Région Auvergne ne peut pas le faire seule, mais elle peut le faire en partenariat. Nos services réfléchissent actuellement à des pistes dont nous débattons probablement le 7 juillet avec les organismes sociaux, pour que chaque salarié menacé dans son entreprise trouve une vraie solution de reconversion. Cela me paraît plus important que de subventionner l'État sur tel ou tel point et notamment sur les routes. Je vous remercie.

Il n'y a pas d'intervention après celle du Président.

M. PRORIOL.- Ma collègue a été mise en cause.

M. AULAGNIER.- De manière grossière.

M. LE PRÉSIDENT.- Personne n'est mis en cause. Monsieur Aulagnier, arrêtez vos provocations récurrentes à chaque Session !

M. AULAGNIER.- Vous avez pourtant agressé ma collègue. Votre attitude est étonnante, quand vous agressez, vous vous pardonnez vous-même et lorsque l'on souligne cela d'un mot, vous nous accusez !

M. LE PRÉSIDENT.- Vos interventions sont des agressions permanentes. Pouvez-vous en revenir au respect de cette Assemblée ? Madame Petit interviendra plus tard si elle le souhaite. Nous lui donnerons la parole. Il est inutile de vociférer dans votre coin.

M. AULAGNIER.- Vous nous agressez Monsieur le Président, soyez courtois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2008

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons adopter le compte-rendu de la Session budgétaire. Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ?

Le compte rendu intégral des débats de la Session des 16 et 17 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Je vous fais part de la démission de Madame Laidouni le 15 avril pour raisons personnelles. J'ai pris acte de cette démission.

Puisque Madame Petit – et elle seule – souhaite répondre au motif d'un fait personnel, qu'elle le fasse brièvement et dans le respect de cette Assemblée.

M. MIZOULE.- C'est trop facile ! Vous cédez à des pressions inqualifiables Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, on peut considérer qu'il s'agit d'un fait personnel.

M. MIZOULE.- Vous cédez à Monsieur Aulagnier qui est le trublion permanent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie Madame Petit.

Mme PETIT.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je n'ai pas employé le terme de « connerie » par rapport aux Assises territoriales de la mobilité...

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'ai reconnu.

Mme PETIT.- J'ai simplement dit les choses suivantes : vous aviez mis en place – cela avait été voté par cette Assemblée régionale – de nombreux moyens et outils : le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, le Schéma régional des infrastructures des transports, une étude au niveau du Massif Central sur les transports, les Assises de 2004 et celles de 2007.

Au vu de tous ces éléments, les Auvergnats et nous, nous nous interrogeons sur le pourquoi des Assises territoriales concernant la mobilité qui coûtent 200 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit, n'exagérez pas. Il ne s'agit pas d'une intervention mais d'un fait personnel. Vous avez rectifié vos propos, n'en dites pas plus que vous ne l'avez fait à la télévision.

Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour et aux rapports. Nous commencerons par le Compte administratif pour lequel je sortirai.

Je propose que Monsieur Bussière préside la séance et que Monsieur Mairal nous présente les éléments du Compte administratif.

La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

M. LE PRÉSIDENT.- Il vous est possible d'assister à nos échanges sur le Compte administratif. Je vous demanderai de quitter l'Assemblée au moment du vote.

En attendant, je passe la parole à Monsieur Mairal, Président de la Sixième Commission, qui va rapporter sur ce compte administratif.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION
présidée par Monsieur Jean-Claude MAIRAL

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX –
GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Rapport n° 49, page 355, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il est indiqué, dans le rapport n° 49, l'ensemble des mouvements budgétaires sur la section d'investissement, la section de fonctionnement, avec les mouvements d'ordre et les mouvements réels.

Les recettes sont de 633 960 920,86 € et les dépenses sont de 626 068 767,58 €. L'excédent sur l'exercice s'élève à 7 892 153,28 €.

Il vous appartient de vous prononcer sur ce Compte administratif et d'arrêter les comptes sachant que l'emprunt d'équilibre est de 84,5 M€.

Il s'agit d'une exécution du budget à un très haut niveau.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mairal. Bien que l'échange sur le fond ait eu lieu dans le débat général, qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Monsieur Malhuret.

M. MALHURET.- Nous nous sommes en effet largement exprimés là-dessus. Ce Compte administratif est la réalisation d'un budget contre lequel nous avons voté, par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Malhuret pour ces explications de vote. Je demande à Monsieur le Président de nous quitter quelques instants.

Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée.

Je sou mets le Compte administratif au vote de l'Assemblée. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe UPA. Qui est pour ? L'ensemble de l'Intergroupe majoritaire. Je vous remercie. Le Compte administratif est adopté.

Le Compte administratif est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Nous pouvons faire revenir Monsieur le Président et poursuivre avec le rapport n° 50.

Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.

COMPTE DE GESTION DES RECETTES
ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2008

Rapport n° 50, page 358, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Les opérations effectuées pendant l'exercice 2008 dégagent un excédent de 7 892 153,28 €. L'excédent des exercices antérieurs s'élevant à 1 458 182,12 €, le résultat définitif de l'exercice 2008 affiche un excédent de 9 350 335,40 €.

Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée. La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des observations sur ce rapport ?

Je le soumets aux voix. Le Compte de gestion des recettes et des dépenses régionales pour l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Compte de gestion des recettes et des dépenses régionales pour l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité.

État des restes à recouvrer pour l'exercice 2008, rapport n° 51, Monsieur Mairal.

ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER POUR L'EXERCICE 2008

Rapport n° 51, page 359, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Cette opération est annuelle. Il vous est demandé d'approuver l'état des restes à recouvrer et d'admettre en non-valeur la somme globale de 114 607,13 € dont le détail est annexé au rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, c'est un rapport technique. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumets le rapport n° 51 aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°51 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 52 : Bilan immobilier 2008.

BILAN IMMOBILIER 2008

Rapport n° 52, page 375, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 52 concerne le bilan immobilier 2008. Les opérations immobilières pour cet exercice concernent uniquement des parcelles de terrain : acquisitions à titre onéreux, cessions à titre onéreux et cessions à titre gratuit. La liste des parcelles est annexée à ce rapport. Il est proposé d'adopter le bilan des opérations immobilières réalisées par la Région Auvergne en 2008.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Je le sou mets donc au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 52 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 53, Monsieur Mairal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008

Rapport n° 53, page 379, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 53 concerne l'affectation du résultat 2008. En application de la nomenclature budgétaire et comptable M71, il faut procéder sitôt l'adoption du Compte administratif à la détermination et à l'affectation du résultat à la fin de l'exercice 2008. La procédure est décrite dans le rapport spécial que vous avez en votre possession.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mairal, la Sixième Commission a examiné tout cela en détail. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je sou mets le rapport aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°53 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Rapport n° 54, page 381, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Pour une meilleure lisibilité et une meilleure gestion, il est procédé à des opérations d'apurement d'autorisations de programme comme nous l'avons fait en 2008. Le détail est précisé dans le rapport.

Il vous est demandé de procéder à la désaffectation de ces autorisations de programme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je sou mets le rapport au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 54 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 55, Monsieur Mairal.

OPÉRATIONS COMPTABLES

Rapport n° 55, page 395, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit de différentes opérations dont les écritures sont d'ordre budgétaire. Elles sont donc équilibrées en dépenses et en recettes et concernent les amortissements, la régularisation d'imputations, la confirmation de deux opérations d'ordre, la reprise de la dotation régionale d'équipement scolaire, la régularisation comptable de la TVA reversée par la SEM Volcans. Le détail des amortissements, de la régularisation et la confirmation des opérations d'ordre est indiqué dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mairal. Des demandes d'intervention ?

Je sou mets ce rapport au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 55 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

RECETTES

Rapport n° 56, page 401, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 56 concerne l'inscription des recettes nouvelles à la DM1.

Il peut faire l'objet de questions comme cela a été le cas en Sixième Commission, concernant notamment Vulcania, sur la part variable de la redevance. Il s'agit d'un décalage dans le temps de la part de l'État au titre du Contrat de projets. Ce financement plus important de l'État nous parviendra l'année prochaine. Il ne s'agit donc pas d'une perte pour la Région mais d'un décalage de la participation de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je le sou mets aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 56 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 57, Monsieur Mairal.

AUTORISATION PRÉALABLE DE POURSUITES
POUR LE RECOUVREMENT DE PRODUITS LOCAUX

Rapport n° 57, page 402, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit d'un décret du 3 février 2009 permettant d'autoriser le Payeur régional à émettre les commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente, pour le recouvrement des produits locaux et donc de donner délégation au Président pour arrêter, avec le Payeur régional, les modalités de mise en œuvre de cette autorisation. Cela simplifie les procédures et permet une plus grande efficacité de gestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mairal. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Pardonnez-moi, j'ai été distrait. Je reviens au rapport n° 52 au sujet duquel je m'interrogeais sur la nature des acquisitions de parcelles sur la commune de Pébrac. À quoi correspondent-elles ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si nous pouvons répondre précisément à la question. Nous vous informerons dans la matinée ou le plus rapidement possible.

Je sou mets le rapport n° 57 aux voix. Abstentions ? Oppositions ? Approbation unanime.

Le rapport n° 57 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LA SITUATION DE LA RÉGION

Rapport n° 58, page 404, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit du Rapport spécial du Président sur la situation de la Région. Il convient de donner acte au Président pour son Rapport spécial sur la situation de la Région pour l'exercice 2008.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ? Nous donnons acte.

Il est donné acte du Rapport spécial sur la situation de la Région.

M. BACQUET.- Monsieur le Président intérimaire, nous venons de voir la situation de la Région. J'en profite pour vous dire que lors d'une commission précédente, j'avais demandé la totalité des comptes sur Vulcania, en particulier le bilan du fonctionnement et d'investissement avant que nous reprenions la Région ainsi que les nouveaux bilans d'investissement et de fonctionnement et les

répercussions sur le contribuable. Cela devait m'être rapidement transmis. J'ai été patient, sachant que cela occasionnait des recherches puisque vous ignoriez ces chiffres. Après un temps certain, rien ne m'est parvenu.

J'ai rencontré il y a quelques semaines le Directeur général des services à qui j'ai demandé où en étaient ces informations. Il m'a répondu qu'il avait signé un courrier la veille. Je voudrais savoir si je le recevrai un jour ! Si La Poste ne fonctionne pas, je me déplacerai pour venir chercher ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet, ces informations vous seront transmises, Monsieur le Directeur me le confirme. Je veillerai personnellement à ce que ce soit fait dans des délais décents.

Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Toute demande d'un Conseiller régional doit être satisfaite. Il m'appartient de veiller à ce que vous obteniez la réponse, vous l'aurez rapidement.

Monsieur Proriot.

M. PRORIOL.- Au sujet de Vulcania, je souhaiterais joindre à la question de Monsieur Bacquet, celle du groupe UPA concernant le procès. Nous n'avons jamais obtenu d'informations sur le procès en cours depuis cinq ans et sur les suites. Les sommes en jeu sont significatives par rapport aux recettes de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ferons un point d'information à la Session de septembre sur cette affaire qui n'est pas encore jugée. Je ferai établir un rapport d'information global sur la situation de Vulcania avec le coût, les contentieux, etc.

Monsieur Bussière.

M. BUSSIÈRE.- Nous venons de connaître la réponse à la question de Monsieur Pommarel au sujet des terrains : les parcelles se situent autour du Mont Mouchet.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous réalisons un travail très intéressant sur le Mont Mouchet pour perpétuer la mémoire. Après des années de tergiversations diverses et variées, nous sommes en train de réussir à obtenir la propriété de l'auberge. Nous avons conclu un échange avec l'Office des Forêts à qui elle appartenait. Nous avons rétrocédé la forêt pour obtenir l'auberge en échange.

Sur le Mont Mouchet se trouvent les sentiers de la Mémoire qui seront inaugurés dans le courant du mois de juillet. Le musée sera refait cet hiver. La modernisation et une nouvelle gestion de l'auberge interviendront l'année prochaine.

Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- S'agit-il de la commune de Pébrac, parce que celle-ci n'inclut pas le Mont Mouchet ?

Mme AUBOIS.- Certains terrains sont dans le Cantal, d'autres en Haute-Loire. L'Office National des Forêts voulait faire des échanges pour agrandir son parc à certains endroits.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Il s'agit d'un montage aussi simple que celui de l'immeuble Delille !

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une situation classique avec l'ONF qui ne rétrocède jamais, mais qui échange. C'est la règle de cet établissement public.

Nous suspendons la séance qui reprendra à 14 heures.

La séance, suspendue à 11 heures 59, est reprise à 14 heures 05 sous la présidence de Monsieur René Souchon.

Monsieur Bussièrre, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Christiane Laïdouni
Mme Anna Auboïs	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean Aulagnier	Mme Martine Mahtouk
M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean-Claude Mairal
M. Michel Bergougnoux	M. Claude Malhuret
Mme Françoise Blazy	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdige	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussièrre	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Martine Munoz
M. André Chapaveire	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne Courtillé	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	M. Jean Proriot
M. Éric Dubourgoux	Mme Nicole Rouaire
M. Bernard Filhol	M. Lionel Roucan
Mme Jane Galleazzi	Mme Pascale Semet
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	M. Serge Teillot
M. Brice Hortefeux	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

Sont absents ou excusés :

M. Jean Mallot	Mme Danielle Muller
M. Alain Mercier	

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint.

Monsieur Magner va nous présenter les rapports de la Première Commission avec le rapport n° 1.

<p>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION présidée par Madame Élisabeth THÉVENON-DURANTIN</p>

INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE ET SERVICES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES
RAPPORT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT

Rapport n° 1, page 1, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Le rapport n° 1, adopté à l'unanimité de la Première Commission, propose de développer le soutien aux projets collaboratifs entre les entreprises et les laboratoires et d'intervenir pour un nouveau programme de soutien à l'investissement des structures de transferts de technologies, avec une inscription à la DM 1 des sommes rapportées dans le cartouche de la page 5, soit 1 M€ comme décidé lors de la réunion du 2 mars.

Avis favorable à l'unanimité de la Première Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2.

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES
RAPPORT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT

Rapport n° 2, page 6, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Ce rapport est relatif à la mise en œuvre du plan d'ajustement du 2 mars avec l'Aide à la Recherche, au Développement et à l'Innovation des Entreprises et le programme JEREMIE.

L'Aide à la Recherche, au Développement et à l'Innovation des Entreprises s'élève à 500 000 € en crédits de paiement et 1 M€ en autorisations de programme. À la date de rédaction de ce rapport, huit entreprises du secteur informatique, des biotechnologies et du secteur médical ont sollicité le Conseil régional pour bénéficier de cette nouvelle aide. Le dispositif vous est rappelé.

Il est aussi question du programme JEREMIE qui va pouvoir être mis à disposition des entreprises dans notre région avec 25,2 M€ dont 18 M€ du FEDER et 7,2 M€ apportés par le Conseil régional qui est l'unique cofinanceur de ce programme. La gestion est assurée par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie et SOFIMAC Partners, gestionnaire agréé par le Conseil régional et l'État. Vous trouverez tous les éléments expliquant comment ce fonds JEREMIE peut être utilisé, notamment en fonds de capital investissement, en fonds de garantie et en fonds de prêt d'honneur.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la Première Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 3.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
AIDE AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS DE L'INSERTION
PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 3, page 18, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Il concerne l'économie sociale et solidaire avec une proposition d'attribution de subvention de 10 000 € pour le CO.OR.A.C.E. à Ambert pour mettre en place son plan d'actions 2009. Avis favorable à l'unanimité de la Première Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 4.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
AIDES AUX FORMES ALTERNATIVES AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE CLASSIQUE : SOUTIEN AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS
DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapport n° 4, page 21, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Trois dossiers vous sont présentés. Il s'agit de :

- la CRES Auvergne : Association Chambre Régionale de l'Économie Sociale Auvergne à laquelle nous apporterons un soutien de 24 800 € pour la mise en place du Chèque économie solidaire pour 2009,
- l'Association TERRE DE LIENS, avec une subvention de 21 600 € pour la mise en place, dans le cadre du programme opérationnel FEDER Massif Central, d'une opération d'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti en milieu rural dans le Massif Central,
- le Centre de Recherche d'Étude, de Formation à l'Animation et au Développement Auvergne (CREFAD), avec une subvention de 100 000 € pour soutenir l'opération d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'activités complexes, atypiques et innovantes dans le Massif Central.

J'ajouterai une réserve : ce dernier dossier devait être examiné dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Massif Central le 11 juin ; or cette réunion n'a pu se tenir et aura lieu le 7 juillet. Je vous propose donc d'accepter ce troisième dossier sous réserve d'un avis favorable le 7 juillet à la réunion du programme Massif Central.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant : Avances remboursables à l'artisanat.

AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT

Rapport n° 5, page 28, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Compte tenu de la situation d'un artisan de la SARL FERREBOEUF à Thiers, nous vous proposons d'autoriser la transformation des reliquats d'une avance remboursable en subvention d'un montant de 2 833,38 €. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Première Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

FONDS RÉGIONAL POUR L'ANCRAGE DES ENTREPRISES

Rapport n° 6, page 29, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Ce rapport sans incidence financière se propose de faire le bilan après un an de fonctionnement du Fonds régional pour l'ancrage des entreprises. Un certain nombre d'éléments fournis à l'Assemblée permettent d'établir le bilan chiffré de ce dispositif : le nombre de demandes présentées, les dossiers qui ont pu être traités et ceux qui ont obtenu des subventions, avec un distinguo par filière. Il indique le nombre d'emplois maintenus et créés grâce à l'intervention de ce dispositif, le montant des investissements soutenus et des aides régionales attribuées, soit 7,3 M€. Ce bilan mentionne les attributions par département et leur montant moyen.

Après une année de fonctionnement, on constate l'effet positif du dispositif. Il a certes été utile en permettant de mettre fin au saupoudrage qui ne se justifiait pas dans le cadre des actions économiques, avec des aides significatives permettant de débloquent des projets. Néanmoins, des critiques ont été émises quant à sa complexité. On s'aperçoit que sa complexité est largement compensée par le fait que ce dispositif est sérieux, reconnu par tous les partenaires, les entreprises comme les milieux bancaires et les milieux économiques qui reconnaissent que cette façon d'attribuer des aides est beaucoup plus pertinente.

S'agissant d'un bilan, je ne sais pas s'il y a lieu de le voter.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut le voter. Des observations ? Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Je ne lancerai pas un débat en apportant des contre réponses aux arguments de Monsieur Magner, mais dans la logique idéologique qui nous conduit à nous abstenir sur les dossiers du FRAE, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit seulement de donner acte du rapport puisqu'il n'engage pas de décision. Madame Montfort.

Mme MONTFORT.- S'il s'agit de donner acte, nous le ferons. Monsieur Magner rappelait à l'instant que la procédure est complexe comme nous l'avions annoncé depuis le début. Il est vrai qu'il n'existe actuellement aucun autre dispositif pour aider les entreprises.

Qu'est-il prévu pour les dossiers irrecevables qui ne peuvent bénéficier d'aucun dispositif ? C'est regrettable !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Magner.

M. MAGNER.- Pour les dossiers qui ne peuvent pas être qualifiés et entrer dans les critères du FRAE, une réponse peut toujours être proposée par OSÉO dans un dispositif plus large : l'intervention d'OSÉO auprès des entreprises.

Le dispositif que nous proposons est un dispositif supplémentaire. Nos courriers qui refusent le dispositif aux entreprises qui ne peuvent pas être qualifiées, rappellent systématiquement qu'il est possible de s'adresser à OSÉO pour des aides complémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Gueydon puis Monsieur Bacquet.

M. GUEYDON.- Je m'abstiendrai sur le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- On prend acte, on ne vote pas.

M. BACQUET.- Je remarque que la première voix de la Région – le CESR – dit beaucoup de bien de cette mesure en la compliquant encore un peu, puisqu'il demande aux entreprises qui déposent des demandes de tenir informées les instances représentatives du personnel et d'apporter, le cas échéant, un complément d'information au dossier. Si le système devient encore plus compliqué, ce ne sera pas la faute de Monsieur Magner.

M. LE PRÉSIDENT.- Le débat a eu lieu.

L'Assemblée prend acte de ce rapport.

Le rapport suivant est le rapport complémentaire n° 71.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapport complémentaire n° 71 présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Dans le cadre du plan d'ajustement voté le 2 mars, il s'agit d'un groupe qui emploie 680 personnes sur plusieurs sites dont 400 personnes sur les sites de Cournon et Aulnat en Auvergne. Son chiffre d'affaires s'élève à 50 M€ et ses clients sont des très grands donneurs d'ordre nationaux et internationaux comme Airbus, Dassault, etc. Il a notamment pour actionnaires SOFIMAC et des personnes physiques.

Ce groupe connaît des difficultés du fait de la crise aéronautique en Auvergne et dans le monde. Il a un besoin de trésorerie à court terme d'environ 4 M€ et il a recours aux dispositifs existants : les banques sont sollicitées et apportent des moyens. Il est demandé au Conseil régional d'apporter une participation en avance remboursable, qui sera donc récupérée après le retour à une situation meilleure.

Nous vous proposons d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 000 € à la SAS Auvergne Aéronautique, afin de l'aider à franchir cette période de crise.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Cette démarche me paraît normale et plus que favorable pour maintenir l'emploi en région Auvergne. Je crains malheureusement que ce soit la première mais que ce ne soit pas la dernière, car un certain nombre de nos entreprises vont connaître des difficultés similaires. Je pense en particulier à l'entreprise Bourbier d'Issoire, ainsi qu'à d'autres qui ne manqueront pas de vous solliciter.

De plus, quelques entreprises ont des projets. Vous avez cité à juste titre, dans votre allocution, Issoire Aviation. Je pense que Alcan nourrit aussi des projets importants et demandera à la Région de les accompagner.

Je voudrais que chacun de nos collègues prennent bien conscience que l'on ne peut pas, d'un côté dénoncer les dépenses excessives de la Région et de l'autre, la solliciter pour l'emploi et le maintien de l'activité en Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Bacquet. Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Nous voterons contre ce rapport. Monsieur Magner a précisé qu'il rentrait dans le cadre des nouvelles dispositions du 2 mars, or ce n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'une aide exceptionnelle.

Nous voterons contre parce que le Conseil régional intervient déjà *via* le capital de SOFIMAC. Malgré le FRAE et les dispositifs du 2 mars, nous sommes obligés d'avoir recours aux aides exceptionnelles pour apporter des réponses aux problèmes économiques importants sur des secteurs décisifs pour l'économie auvergnate.

Les aides directes sont un piège pour une collectivité comme la nôtre parce que nous ne savons pas jusqu'où il faudra aller. Nous risquons d'être énormément sollicités pour des aides exceptionnelles dans le cadre de la crise actuelle.

Il serait grave pour notre Assemblée de laisser croire que le Conseil régional peut apporter des aides décisives au niveau économique dans le cadre de la crise.

Le rapport mentionne : « *Les banques refusent de couvrir la totalité de l'emprunt tant que les fonds propres ne seront pas renforcés* ». C'est céder au chantage des banques au nom de l'emploi, pour une entreprise qui délocalise à Casablanca. De plus, ces banques ont obtenu de l'État un puits sans fond quant aux garanties pour qu'elles relancent la mécanique économique. Dans ce cas, il est exagéré de demander à une collectivité de les suppléer. Nous ne l'acceptons pas.

Nous ne sommes pas opposés aux avances remboursables, nous soutenons et votons régulièrement notre dispositif dans des conditions précises. Le généraliser comme c'est actuellement le cas ne crédibilisera pas le Conseil régional et laissera miroiter l'illusion que nos Conseils régionaux sont susceptibles d'apporter des solutions à long terme sur la situation économique dans le cadre de la crise actuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil régional ne peut pas régler toute la misère du monde, mais notre rôle est de contribuer, à notre mesure, à la réduire. Comme je l'ai souligné dans mon rapport introductif, l'industrie aéronautique est essentielle. Les difficultés majeures pressenties en 2010 nous ont été clairement exposées lors du Salon du Bourget. Nous faisons preuve de pragmatisme : nous avons accompagné Aubert & Duval sur un projet de développement, je me rendrai prochainement chez Alcan, comme me l'a demandé la direction. Issoire Aviation n'est pas en difficulté mais a des projets de développement.

Nous sommes obligés d'avoir, en temps de crise, des dispositifs exceptionnels qui restent à la mesure de nos finances. Une avance remboursable de 250 000 € comporte un risque puisque nous pouvons la perdre, mais le risque de perte d'emplois et de perte de technologies pour une entreprise qui joue un grand rôle en Auvergne est encore plus important. Voilà pourquoi nous vous la proposons, après y avoir longuement réfléchi.

Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je partage l'analyse de Monsieur Dubourgnois. Il est évident que la Région, avec ses petits moyens, ne pourra pas avoir un poids significatif par rapport au maintien d'une entreprise, surtout quand celle-ci est importante. Je comprends également son raisonnement par rapport au contribuable auvergnat mais la situation dans laquelle nous sommes est très particulière.

Quand de l'argent a été apporté aux banques, les moyens politiques de contrôler ce que les banques en faisaient n'ont pas été pris. Nous en sommes malheureusement victimes aujourd'hui.

De la même façon, quand nous avons donné de l'argent à de grosses entreprises – je pense à l'automobile –, on ne s'est pas préoccupés de la sous-traitance. Or, la sous-traitance souffre, d'autant que les grands donneurs d'ordres l'assassinent. J'illustrerai cela par un exemple simple : quand vous donnez de l'argent à PSA et à Renault pour les sauver – sans remettre en cause ce choix – et que parallèlement PSA et Renault s'adressent à la Chine pour fabriquer des essuie-glaces ou exigent que Valéo baisse ses prix de 48 %, on aide « le gros » qui assassine « le petit » ! Si cet argent avait été placé sur le sous-traitant, ce dernier aurait appliqué directement la baisse de 48 % !

Cette situation est donc tout à fait paradoxale. Qui paie la crise ? Les 49 personnes qui viennent d'être licenciées chez Valéo et celles qui vont suivre, et qui demain, travailleront peut-être à Issoire Aviation sur le projet ô combien intéressant que vous citez ce matin, mais qui risque de se délocaliser si nous ne sommes pas capables de répondre.

Philosophiquement, je suis d'accord avec vous, Monsieur Dubourgnois, mais il faut parfois faire preuve de pragmatisme. Je mets en garde ceux qui considèrent que « c'est toujours trop » à condition de savoir où nous allons.

M. MAGNER.- Bonne défense !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, le débat est clos. Je mets le rapport n° 71 aux voix. Avis contraires ? Le groupe Communiste plus Monsieur Gueydon.

Le rapport n° 71 est adopté : vote contre du groupe Communiste, Républicain et du Parti du Gauche et de Monsieur Gueydon.

Nous passons au rapport n° 7, Monsieur Chapaveire.

TOURISME ET THERMALISME

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapport n° 7, page 35, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Au préalable, Monsieur le Président, chers collègues, les rapports relatifs à l'économie touristique s'inscrivent dans la continuité du schéma de développement touristique que nous avons voté en 2005 et qui prendra fin l'année prochaine.

Certains ajustements liés notamment à la mise en œuvre du programme Nattitude et à l'évolution du classement des hôtels au niveau national sont nécessaires et font l'objet de propositions dans ce rapport de Session.

Je voudrais cependant revenir rapidement sur le schéma de développement touristique et sur ses résultats positifs pour notre économie régionale.

Comme l'a souligné ce matin le Président dans son intervention, pour la première fois, l'Auvergne se classe en dixième position sur 22 régions en termes de fréquentation, ce qui constitue un résultat jamais atteint.

Notre région s'impose comme une région leader en termes de tourisme vert. Cette performance est d'autant plus intéressante quand on la compare à d'autres régions françaises de même profil touristique que l'Auvergne. Midi-Pyrénées, Franche-Comté, Centre, Bourgogne et Limousin sont en effet en phase de stabilisation, voire de légère régression en termes de parts de marché.

Je me réjouis de ces bons résultats qui témoignent du travail accompli par notre collectivité mais aussi par l'ensemble des partenaires institutionnels, que ce soit les Conseils généraux, les Comités départementaux du tourisme, les Offices de tourisme, et bien sûr les ALT qui s'imposent dans le paysage touristique régional.

À ce sujet, le Conseil régional a confié un audit sur le dispositif ALT à un cabinet spécialisé. Le rapport reprend les premières conclusions ; un document final vous sera remis prochainement.

Compte tenu du retard pris dans ce travail d'évaluation, il vous est proposé de maintenir les critères en vigueur pour le financement des ALT en 2009. Des

propositions seront faites cet automne pour adapter l'intention financière du Conseil régional d'Auvergne aux évolutions attendues des ALT, que ce soit en termes juridiques ou d'actions.

Un mot sur la mise en sommeil de Tour Massif et la reprise des missions de promotion sur les marchés étrangers par le CRDTA. En termes de stratégie d'actions sur ces marchés, les points de vue différaient entre l'Auvergne et le Limousin. L'Auvergne a toujours donné la priorité au travail de référencement de la destination par les intermédiaires du tourisme et en particulier les tour-opérateurs. C'est grâce à la présence de l'offre auvergnate dans les catalogues de tour-opérateurs étrangers que notre région Auvergne progresse sur les marchés étrangers. Cette priorité n'était plus partagée par nos amis du Limousin.

À cette décision de mettre en sommeil Tour Massif, s'ajoute la fin programmée des crédits FEDER pour le financement de cette association. Le CRDT ayant anticipé cette évolution, il n'y a pas de rupture d'activités. Il s'agit pour notre collectivité de transférer les crédits prévus pour Tour Massif vers le CRDTA.

Le dernier point important du rapport concerne l'évolution des critères d'intervention du Conseil régional en faveur des hébergements touristiques. Un rappel du dispositif Nattitude pour les hébergements : pour qualifier l'offre d'hébergement au-delà des exigences normatives de classement officiel, le Conseil régional soutient des projets qui respectent et prennent en compte les prescriptions de la démarche Qualité territoriale – Qualité Auvergne – reconnue par la démarche nationale Qualité Tourisme.

Le dispositif Nattitude approuvé en Session budgétaire les 15, 16 et 17 décembre derniers, s'appuie sur ces prescriptions et permet aujourd'hui, projet par projet, de franchir une étape supplémentaire grâce à un positionnement marketing formalisé et visible, et grâce à une cohérence identitaire avec le territoire. L'objectif est d'aboutir à l'optimisation de la performance commerciale pour les entreprises d'une part et pour l'Auvergne d'autre part. Seuls les hébergements touristiques sont aujourd'hui concernés.

Comme l'a affirmé le Président de la CCI de Riom en conseil d'administration du CRDT, Nattitude est une véritable révolution marketing. Deux volets d'intervention et d'accompagnement composent ce dispositif. Le volet financier : le Conseil régional s'appuie sur les prescriptions Nattitude pour instruire des dossiers et attribuer des aides, l'éligibilité des projets aux aides sectorielles restant un préalable obligatoire. Le volet commercial : les hébergements Nattitude, offre d'hébergements reconnue comme emblématique pour l'image de l'Auvergne et cohérente avec l'identité régionale, bénéficient d'un accompagnement promotionnel et commercial privilégié dans l'ensemble des actions du plan marketing du CRDT. En partenariat avec les actions des quatre Comités départementaux du tourisme, les établissements se regroupent dans un réseau animé par le CRDT.

Les évolutions pour deux aides régionales sectorielles vous sont proposées.

Aujourd'hui, grâce à ce dispositif complet et cohérent qui permet de façon volontariste de structurer et d'identifier une offre d'hébergement non seulement

qualitative mais surtout identitaire et commercialement performante, et grâce à une modification fondamentale des systèmes de classements nationaux pour l'hôtellerie qui se mettra en place à partir du 1^{er} juillet prochain – la dernière modification de ces classements date de 1986 –, je vous propose de faire évoluer les aides à la rénovation et à la modernisation des hôtels-restaurants et de l'élargir à l'ensemble des niveaux de classement. Cette proposition répond à la demande des Conseils généraux des quatre Départements, la qualité des projets étant garantie par ce double dispositif national et régional.

Je vous propose également d'ouvrir les aides à la création d'équipements de loisirs en priorité sur la thématique de « eau/bien-être », thématique forte de Nattitude, pour l'ensemble des secteurs d'hébergement concernés. Cette aide est aujourd'hui réservée à l'hôtellerie et au camping à hauteur de 20 % pour une dépense éligible de 50 000 € HT.

Dans la perspective où les Conseils généraux et le FEADER cofinancent ces investissements, l'aide du Conseil régional pourrait être la suivante : 15 % d'une dépense éligible de 50 000 € avec une répartition projetée entre les cofinanceurs de 15 % pour les Conseils généraux et de 20 % pour le FEADER, dans la limite, dossier par dossier, des plafonds cumulés autorisés.

Chers collègues, je souhaite que ces différentes mesures qui seront prises contribuent au développement de l'économie touristique de l'Auvergne dont il faut rappeler, comme l'a fait le Président ce matin, l'importance, eu égard à la part prise de 7,5 % dans le produit intérieur brut régional.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Chapaveire. Y a-t-il des interventions sur le rapport n° 7 ? Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Monsieur le Président, je voudrais me féliciter que Tour Massif ne fonctionne plus. J'ai toujours affirmé mes réticences sur un travail avec la Région Limousin qui est ouverte sur l'Atlantique, ce qui nous empêche d'appliquer la même stratégie commerciale. Je pense que notre stratégie est plus cohérente. Si j'ai bien lu les résultats, ceux que nous avons actuellement sur l'Espagne et l'Italie me semblent des plus prometteurs. C'est très bien.

Je voudrais par ailleurs souligner la création des OTI qui me semble un point très important. J'aimerais connaître les mesures que vous allez prendre pour conduire à plus de cohérence.

Je voudrais féliciter le rédacteur du rapport pour la description détaillée de Nattitude dont nous parlons depuis deux années. Or j'ai cru comprendre, suite à ma seconde intervention lors de la dernière Session, que personne n'avait encore compris ce qu'était Nattitude.

Propos hors micros des Conseillers régionaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Personne n'a jamais été capable d'expliquer de quoi il s'agissait. Vous avez dit vous-même avoir des difficultés à intégrer parfaitement le concept. Aujourd'hui c'est clair, je ne peux que m'en féliciter. Si cela était si simple, pourquoi ne nous l'a-t-on pas expliqué plus tôt ? Je me félicite de la qualité du rapport.

Mon dernier point porte sur le classement des établissements. Je voudrais vous informer que nous avons discuté, il y a huit jours à l'Assemblée nationale, d'une loi de modernisation touristique selon laquelle le classement ne sera plus établi par les services de l'État et par la Direction de la répression des fraudes, mais par des groupes privés. Le classement sera alors à la charge de celui qui le demande, ce qui change la philosophie, puisqu'il s'agira d'une démarche individuelle et non plus d'une démarche territoriale voire nationale.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit.

Mme PETIT.- Nous avons bien noté dans ce rapport que la Région souhaitait que les ALT deviennent « le bras armé » des Pays en matière de stratégie touristique. On ne peut être que favorable à cette proposition à condition qu'il règne une parfaite concertation et une cohérence entre les Pays, les ALT et les Départements. Je souhaite que ceci figure dans un prochain document.

Des ALT se sont mises en place et ont parfaitement animé la mission de promotion qui leur était confiée en collaboration avec les CDT ou les Missions Départementales de Développement Touristique (MDDT) alors que cela n'a pas été le cas pour d'autres. Il faudrait donc être attentif.

Il est question d'un cadre contractuel plus souple. La Région souhaite restreindre ses obligations contractuelles avec les ALT. Elle veut par exemple supprimer les obligations commerciales qu'elle leur imposait jusqu'à présent comme l'organisation des Eductours. C'est regrettable car ces opérations commerciales de proximité, lorsqu'elles étaient réalisées de manière concertée avec les CDT, donnaient de très bons résultats. En plus, cela faisait vraiment partie de leurs missions de promotion. J'aimerais que le Président Chapaveire nous explique les raisons de cette remise en question.

Ma troisième remarque rejoint celle de Monsieur Bacquet. Nous avons bien noté la volonté de la Région de tendre plutôt vers une politique d'intégration en Office de Tourisme Intercommunautaire. Nous avons constaté ici ou là que la mise en place des ALT avait soulevé des difficultés. Merci de nous dire de quelle manière vous allez coordonner tout cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Chapaveire.

M. CHAPAVEIRE.- Concernant les ALT et la coordination entre la Région, les Départements et les Pays, le Département de la Haute-Loire est exemplaire dans ce domaine...

M. PRORIOL.- Comme d'habitude !

M. CHAPAVEIRE.- ... puisque les ALT ont été constituées par Pays, sur le périmètre du Pays et en étroite collaboration avec les Conseils généraux. La situation est plus délicate dans certains départements. Effectivement, le Puy-de-Dôme avait déjà ses périmètres d'ALT puisqu'ils étaient déjà en partie en place, même si d'autres sont aujourd'hui en train de se constituer. Nous pouvons dire qu'en 2010, la quasi-totalité du territoire auvergnat sera maillée par les ALT.

Concernant les Eductours, il n'a jamais été question d'empêcher les ALT de travailler avec eux. Nous souhaitons qu'une étroite collaboration s'installe entre les ALT qui les organisent, les Départements (les CDT) et le CRT. Il s'agit d'une mutualisation sur le territoire, afin que chacun ne fasse pas venir son Eductour.

Par ailleurs, il nous faut aller vers les Offices de Tourisme Intercommunautaires, mais cela ne peut se faire que sur la base du volontariat. Il s'agit de prendre son bâton de pèlerin et d'aller sur le terrain pour convaincre. Il faudra expliquer que la Région accompagnera d'une manière plus importante ceux qui s'orienteront vers ce type d'organisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons privilégier l'intégration du travail des ALT dans les démarches stratégiques de développement des Pays. Nous rentrons dans une cohérence en inscrivant pleinement le travail des ALT dans le projet global de développement du territoire.

Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER.- Je me félicite des orientations traduites dans le document et des deux dimensions qu'elles contiennent. D'abord, la recherche d'une cohérence Pays – ALT qui a été bien expliquée.

Ensuite, et c'est peut-être encore plus important, la cohérence ALT – Office du tourisme. Avec élégance, Monsieur Chapaveire déclare que cela doit être fait sur fond de volontariat, mais ce ne sera sans doute pas suffisant. Il faut aller plus loin, partager une ambition forte et organiser éventuellement des pressions pour que l'on aboutisse enfin à une cohérence à ce niveau.

Notre groupe est assez d'accord, nous partageons les orientations de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, les pressions seront amicales pour entrer dans le projet. Cela fait l'objet d'un travail de réflexion important.

Je mets le rapport aux voix. Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 8.

QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS

Rapport n° 8, page 49, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Ce rapport est sans incidence financière. La refonte des systèmes de classements nationaux pour l'hôtellerie et les campings est en cours. Cette évolution nationale associée à la prise en compte des critères Nattitude permet de proposer que les aides à la rénovation et à la modernisation des hôtels-restaurants soient élargies à l'ensemble des niveaux de classement. Cette proposition répond à la demande des Conseils généraux des quatre départements.

Elle propose que ces aides soient maintenues sous la condition d'un classement trois étoiles et, compte tenu de la mise en place du nouveau classement, ouvertes aux hôtels cinq étoiles.

Les modifications qui vous sont proposées visent à mettre en conformité le dispositif Nattitude.

Il est précisé en page 57 que le montant des plafonds qui n'existaient pas est dorénavant de 80 000 HT pour les établissements classés 1 étoile, 230 000 € pour les établissements 2 étoiles, 450 000 € pour les 3 et 4 étoiles comme précédemment, 600 000 € pour les établissements 5 étoiles et 230 000 € pour les Auberges de pays que nous rajoutons.

Concernant les équipements complémentaires pour les hôtels et les restaurants, nous avons précisé que les établissements de chaînes liés par des contrats tels que les contrats d'affiliation, les conventions ou mandats de gestion, toutes formes de franchises et de participations au capital, en sont exclus.

Il est précisé que les travaux devront prendre obligatoirement en compte l'approche environnementale dans leur conception, leur réalisation et leur fonctionnement futurs.

Les taux et les plafonds d'intervention sont modifiés pour les meublés touristiques (gîtes, chambres d'hôtes et appartements). Le plancher de la dépense est fixé à 5 000 € HT au lieu de 15 000 € HT précédemment, pour permettre à un plus grand nombre d'en bénéficier. La subvention s'élève à 15 % du coût HT des travaux.

L'intervention financière des Conseils généraux sera recherchée, ainsi que celle du FEADER.

Pour les meublés de tourisme, le dispositif est similaire à celui des hôtels et restaurants.

L'ensemble des modifications proposées dans ce rapport sera applicable à compter du 1^{er} juillet. En conséquence, elles ne concerneront que le troisième appel à projets de Nattitude. Aucune demande rétroactive d'examen de dossier ne sera acceptée.

Concernant les aires de services pour camping-cars, compte tenu du succès rencontré par ce programme, il est nécessaire d'inscrire 30 000 € en autorisations de programme et 30 000 € en crédits de paiement pour permettre l'engagement de dossiers à venir et le paiement de dossiers en cours de programme.

Concernant les aides au conseil et aux études pour la qualification au développement de l'offre touristique régionale, plusieurs audits de certification sont en cours. 25 000 € en autorisations de programme et 30 000 € en crédits de paiement sont prévus pour les centres d'accueil pour enfants et jeunes, du fait de la mise en place de séjours scolaires en partenariat avec Vulcania et l'UNAT.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations ? Madame Petit.

Mme PETIT.- Je me félicite du dispositif qui veille à accompagner la rénovation et la modernisation des hôtels-restaurants qui seront élargis à des niveaux de classements tels que demandés par les Départements, mais aussi par notre groupe.

Nous avons toujours un souci pour savoir de quelle manière accompagner les projets faits par des agriculteurs en termes d'hébergement ou d'accueil à la ferme. S'agit-il de programmes touristiques ou de programmes diversification ?

Nous sommes obligés d'étudier cela au cas par cas. Une ferme écologique de découverte qui devait aller sur un programme touristique a finalement été sur un programme diversification. Je traite actuellement un dossier concernant des roulottes de campagne qui pose la même interrogation. Nous nous interrogeons en permanence avec les services pour savoir comment traiter ces demandes. Nous pourrions étudier de quelle manière accompagner ces projets agri-ruraux pour donner une meilleure lisibilité aux porteurs de projets.

M. LE PRÉSIDENT.- L'essentiel est que les projets soient financés. Que ce soit sur l'agriculture ou sur le tourisme n'a pas beaucoup d'importance, le destinataire final veut simplement être aidé.

Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Monsieur Chapaveire pourrait-il nous expliquer ce que le CESR entend lorsqu'il dit : « *Toutefois, le CESR, conscient que tout projet ne peut pas être aidé, dans un souci de maîtrise budgétaire des fonds publics, propose qu'un diagnostic basé sur des critères économiques stricts soit réalisé, afin de s'assurer de la pérennité atteinte du projet* » ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut le demander au CES.

M. BACQUET.- J'ai toujours pensé que c'était la première Assemblée et également la dernière.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Chapaveire ne peut pas expliquer cela, c'est difficile !

M. BACQUET.- Cela me rassure.

M. CHAPAVEIRE.- Je pense que le CESR veut dire que lorsque l'on subventionne une opération, il faudrait s'assurer qu'elle est viable par la suite. Cela devient très compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'amener la certitude dans le domaine de la prévision. Personne ne sait le faire, même pas les mathématiques !

Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9. Madame Élisabeth Thévenon-Durantin.

AGRICULTURE ET FORÊT

PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE

Rapport n° 9, page 65, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Monsieur le Président, le rapport n° 9 porte sur le programme régional pour l'installation et la transmission en agriculture.

Au budget primitif 2009, nous avons fait mention d'évolutions dans le courant de l'année sur les notions d'installations, évolutions liées à la mise en œuvre du nouveau plan à l'installation en région Auvergne.

Nous vous proposons aujourd'hui de transposer dans les orientations régionales et dans les interventions régionales, un nouveau cadre qui souhaite prendre en considération à la fois la question de l'installation mais aussi celle de la transmission qui nous apparaît fondamentale en région Auvergne sur le secteur agricole comme sur d'autres secteurs (commerce ou artisanat).

Un simple point d'information sur l'articulation de l'intervention régionale par rapport au nouveau parcours à l'installation : la Région fait le choix de ne pas venir en complémentarité de financements par rapport au dispositif Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour deux raisons. D'abord, au moment de la parution du décret, la négociation nationale qui voulait la mise en place d'une commission régionale à l'installation ne faisait plus mention de cette commission qui avait pourtant été longuement négociée par vos soins avec le Ministre Barnier. Une départementalisation de l'installation à travers la mise en place de comités départementaux de l'installation et la disparition du niveau régional se transpose alors dans le décret d'application. C'est un premier point d'explication.

Ensuite, le second point d'explication sur notre non-participation au PPP est que dans la mise en place des points Info Installation, deux Préfets de départements

de la région Auvergne ont retenu le Syndicat des Jeunes Agriculteurs pour porter le point Info Installation qui se veut être un point d'entrée pour tous les porteurs de projets, quelles que soient leurs orientations politiques.

Il nous apparaît là qu'un point de neutralité important n'existe pas dans le choix du Syndicat des Jeunes Agriculteurs. Pour ce motif, nous ne souhaitons pas compléter l'intervention des points Info Installations.

Sur le point suivant – le Centre d'Élaboration du PPP (CEPPP) – il nous apparaît que la valeur ajoutée apportée par le CEPPP, que ce soit sur le conseiller technique ou sur le conseiller formation, n'est pas évidente, pour ne pas dire quasi inexistante.

Nous avons donc fait le choix de ne pas intervenir sur le PPP mais d'articuler notre intervention sur ce que nous avons cerné comme étant des valeurs ajoutées régionales. Celles-ci sont au nombre de deux. Une phase amont, de l'idée au projet, permettra à tout porteur d'idées – et non pas forcément porteur de projet – d'affiner cette idée pour la transposer en projet agricole ou de diversification agricole. Je rejoins ce que disait Madame Petit à l'instant : les projets d'installations diversifiantes sont de plus en plus présents, les porteurs de projets de plus en plus divers. Aujourd'hui, environ un tiers des installations se font sur des publics non agricoles, ce chiffre tendra à augmenter demain. Par ailleurs, de plus en plus de porteurs de projets étant âgés de plus de 40 ans ne sont pas éligibles aux aides nationales alors qu'ils sont porteurs d'activités qui intéressent fortement la région Auvergne et plus largement le Massif Central.

Nous vous proposons de pouvoir intervenir en parallèle et dans le cadre de l'appel à projets Massif Central, sur l'accueil et l'installation d'actifs en milieu rural et nous vous proposons également de porter une étude qui nous permettra de cerner exactement quel pourrait être le besoin d'accompagnement sur cette phase très en amont au projet.

La deuxième modification importante sur la valeur ajoutée régionale : la mise en place de Points Accueil Transmission par les ADASEA. Nous les avons accompagnées l'année passée sur des projets de recensement, à compter de l'âge de 52 ans. Aujourd'hui, la déclaration de cessation d'activité en exploitation agricole se fait 18 mois à deux ans avant la cessation d'activité. Il s'avère que ces deux dernières années sont souvent trop courtes pour maintenir la viabilité de l'outil transmis. Le fait de recenser dès l'âge de 52 ans et d'accompagner le cédant sur ses dernières années d'activité peut permettre de favoriser les installations et les transmissions des outils de travail.

Nous profitons de ce rapport pour supprimer une aide qui n'entrait pas dans un dispositif réglementaire, le dispositif d'accueil d'associés sur les installations. Cette aide est non euro-compatible. Nous nous réservons la possibilité, d'ici le budget primitif 2010, de proposer dans le cadre réglementaire du PIDIL d'accompagner cette installation d'associés sur des exploitations, qui est une action très importante et intéressante en région Auvergne. Nous verrons quel outil est le plus pertinent à mettre en œuvre pour la région Auvergne.

Nous en profitons également pour rénover le dispositif qui s'appelait jusqu'à présent JA Conseil et que nous proposons d'appeler INSTALL'CONSEIL. Après analyse, ce dispositif montre sa pertinence et sa valeur ajoutée au niveau régional.

Pour le reste, le dispositif reste inchangé, que ce soit pour les aides au stockage foncier, stockage des terres par achat ou par location, ou que ce soit pour l'accompagnement forfaitaire sur l'installation hors cadre successoral.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Des observations ?

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Le groupe UPA a voté contre en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit a levé la main.

Mme PETIT.- Monsieur le Président, je voudrais rebondir sur les propos de Madame Thévenon-Durantin. Effectivement, nous accueillons et nous rencontrons tous aujourd'hui de plus en plus de porteurs de projets de diversification, d'agri-ruralité, d'agri-tourisme. Ce ne sont pas toujours des jeunes éligibles à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Pour vous donner un exemple, j'ai rencontré la semaine passée une personne de 47 ans dont le projet est d'installer un robot dans une ruche de manière à pouvoir montrer les aspects pédagogiques et ludiques, projet très intéressant.

Aujourd'hui, grâce au dispositif du PPP qui existe et au centre d'accueil, le Département de la Haute-Loire, où le dispositif a été mis en place depuis le 1^{er} avril 2009, a accueilli 65 candidats, tous types de profils confondus, éligibles ou pas à la DJA.

Je regrette aussi que la Région n'ait pas souhaité intervenir à hauteur de ce financement tel que cela était demandé dans le cadre de ce PPP.

Deuxièmement, vous nous annoncez la mise en place d'un appel à projets concernant « De l'idée au projet ». Or, depuis déjà longtemps, des groupes permettent d'accueillir ces porteurs de projet. Rappelons-nous le réseau CAP'ACTIF qui a démarré sur le Parc du Livradois-Forez. Aujourd'hui, votre portail Internet, Monsieur le Président, avec toutes ses offres de territoires qualifiés, permet de répondre à des porteurs de projet qui, quand ils arrivent auprès des référents que peuvent être les communautés de communes, sont systématiquement envoyés sur les compagnies consulaires. C'est un premier constat. Par ailleurs, des structures comme RELIER, le CREFAD, existent et proposent aujourd'hui l'accompagnement des porteurs de projet. Elles leur proposent même de la formation.

De quelle manière ces structures répondront-elles demain à cet appel à projets, si ce n'est en nous disant aujourd'hui que c'est pour les financer ?

Nous pouvons aussi nous demander ce qu'il en sera si demain plusieurs guichets permettent cet accompagnement.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, pourquoi sur les points 2.1 et 2.2 nous voterons contre.

J'ai une question à poser à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse. Nous savions qu'il existait auparavant l'accompagnement de l'agriculteur installé qui, pendant trois à cinq ans, pouvait bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie : le JA Conseil. Il existait également un accompagnement pour l'agriculteur qui avait un projet de développement et qui s'appelait l'Agri Conseil. Dois-je comprendre que l'accompagnement de l'agriculteur qui souhaite un développement, une diversification, n'aura plus d'aides ? Ce qui signifierait la disparition de l'Agri Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Thévenon-Durantin.

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Il ne s'agit pas, dans le point 2.1, d'un appel à projets mais de porter une étude pour apporter des réponses pour des installations qui ne trouvent pas de réponses en termes d'accompagnement en région Auvergne. La réponse est souvent donnée en termes de foncier, ce à quoi fait référence Madame Petit lorsqu'elle mentionne le portail de l'ARDTA qui propose des exploitations à reprendre ; or il s'agit de répondre sur la phase amont, celle de la définition du projet.

Deux experts comptables venant s'installer dans le Cantal pour créer des poulaillers et vendre des œufs en direct, qui cherchent du foncier ou une installation à reprendre, seront accompagnés dans leur cheminement. Il s'agit d'une étude, afin de cerner les besoins en amont, à la recherche de foncier qui est souvent la porte d'entrée en matière d'installation agricole.

Mme PETIT.- Qui la fera ?

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Cette étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage régionale en collaboration entre le service agriculture et celui de la formation professionnelle. Il s'agit uniquement de cerner le besoin et de savoir, à l'issue de l'étude, quelles sont les constructions de réponses possibles. Certaines existent sans doute déjà – je vous rejoins sur ce point – à travers RELIER, l'ARDTA ou l'offre de formation qui existe ou qui est adaptable en CFPPA.

L'Agri Conseil existe toujours mais n'a jamais été dans le rapport Installation. Il s'est toujours trouvé dans un autre chapitre d'intervention du budget agriculture. Il est donc normal que vous ne le retrouviez pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà des explications très complètes. Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- Je voudrais répondre à Madame Petit. Très souvent, quand il s'agit de soutenir financièrement les structures comme le CREFAD, RELIER et d'autres, vous votez contre. C'est vraiment de la démagogie !

Mme PETIT.- Je ne suis pas sûre de cela !

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie, l'explication a eu lieu.

Je mets les points 2.1 et 2.2 aux voix. Abstentions ? Avis contraires ? Vote contre du groupe UPA.

Les points 2.1 et 2.2 du rapport n° 9 sont adoptés : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Le reste du rapport n° 9 est mis aux voix.

Le rapport n° 9 est adopté.

Nous passons au rapport n° 10.

MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES PRODUITS DE QUALITÉ ET DES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO)

Rapport n° 10, page 80, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Il s'agit d'une modification de l'intervention régionale sur un dispositif existant, les manifestations en faveur des produits de qualité et des signes d'identification de la qualité et de l'origine, les SIQO, pour pouvoir élargir notre intervention à un certain nombre de manifestations que nous sommes tous d'accord d'accompagner, mais nous devons le faire dans le cadre de subventions exceptionnelles...

Mme PETIT.- Comme l'Événement du Goût !

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Comme le Congrès national des jeunes agriculteurs qui s'est tenu cette année, celui de la Fédération nationale bovine qui s'est tenu l'année passée ou celui de la Fédération nationale ovine qui aura lieu l'année prochaine.

Nous vous proposons d'apporter des adaptations et de prendre en compte les manifestations à caractère professionnel de dimension régionale, interrégionale, nationale, et ayant un impact sur les produits agricoles et alimentaires d'Auvergne, les manifestations événementielles participant au rayonnement de l'Auvergne avec une entrée agricole portant sur les signes officiels de qualité et les congrès professionnels agricoles nationaux.

Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée. La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Des interventions sur ce rapport ?

Je le soumets au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

PRODUCTION CUNICULICOLE

Rapport n° 11, page 81, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Il s'agit d'un remboursement de subvention suite à une procédure judiciaire pour le cas de Madame Devaux. Nous sommes tenus de rembourser une subvention à hauteur de 9 060 €, conformément à la décision de la Cour administrative de Lyon du mois d'avril 2009.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de commentaires ?

Je sou mets le rapport n° 11 au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.

Nous passons aux rapports de la Deuxième Commission. Monsieur Bussière pour nous présenter le rapport n° 12.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU</p>

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉNOVATION DE LA CITÉ SCOLAIRE DE PRESLES À CUSSET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE VICHY VAL D'ALLIER

Rapport n° 12, page 83, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- La rénovation de la Cité scolaire de Presles à Cusset constitue le plus important chantier régional en cours.

Ce rapport vous propose de participer au financement à hauteur de 270 000 € et d'attribuer des avances remboursables à la Communauté d'agglomération de Vichy, soit deux fois 200 000 €, afin de permettre un bon phasage entre nos propres travaux et ceux engagés par Vichy Val d'Allier pour la création d'une halte routière à proximité de la future entrée du lycée. Notre souhait était que les accès à l'extérieur soient parfaitement sécurisés au moment où l'entrée serait terminée, en évitant les phases intermédiaires avec des cheminements difficiles.

Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE RESTAURATION APPLICABLES
AUX 1^{ER} JUIN ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

Rapport n° 13, page 95, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de l'ajustement technique de différents tarifs de restauration et de l'adoption des nouveaux tarifs pour le nouveau lycée Pierre-Joël Bonté. Approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 14.

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS :
DÉMÉNAGEMENT DU LYCÉE « PIERRE-JOËL BONTÉ » À RIOM

Rapport n° 14, page 97, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Le rapport n° 14 concerne le financement des frais d'emménagement pour 140 000 € au lycée Pierre-Joël Bonté, et des frais de gardiennage pendant la période d'été pour 40 000 €. Je rappelle que plus de 5 M€ d'équipements circuleront ou seront installés pendant cette période, ce qui implique un dispositif de sécurité particulier. Ces sommes sont obtenues par redéploiement, à savoir des prélèvements sur la ligne Dotation forfaitaire pour petit entretien. Approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15.

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS

Rapport n° 15, page 99, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- C'est un rapport important financièrement puisqu'il s'agit de décliner notre engagement dans le cadre du plan de relance, pour un montant de 7,8 M€, effort financier considérable se rajoutant à un niveau déjà extrêmement élevé pour nos lycées.

Ces travaux concernent les quatre départements et peuvent être classés selon trois logiques :

- un plan volontariste de travaux pour obtenir des économies d'énergie, notamment des travaux d'isolation qui seront réalisés l'été prochain, en accompagnement d'une révision globale de nos modalités d'achat d'énergie et de conduite de nos systèmes de chauffage. Il s'agit d'un remaniement que nous sommes en train de construire avec l'ensemble des établissements de la région, avec pour objectifs la déclinaison de l'Agenda 21 et la réduction de 20 % des consommations énergétiques dans nos lycées ;
- des travaux supplémentaires que nous avons mobilisés dans un cadre contraint puisque les sommes doivent impérativement être engagées dans l'année ;
- une accélération de travaux que nous maîtrisons techniquement puisque nous les avons planifiés budgétairement en dépenses pour 2010. Nous actons un effet d'accélération sur 2009 d'un certain nombre de travaux dont vous avez la liste.

Approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observations ? Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Mon observation ne porte pas sur le rapport mais sur le CESR qui nous dit sur le rapport n° 15 : « *Le CESR propose que le Conseil régional étudie et réalise la mise en place de défibrillateurs dans chaque lycée afin d'apporter une sécurité accrue aux élèves et au personnel de l'établissement comme aux autres usagers du lycée. Cette proposition d'équipement doit concerner également les CFA* ». Les défibrillateurs semi-automatiques sont très à la mode. Il faut en installer partout, c'est évident. Néanmoins, cet appareil n'a d'intérêt que si la personne a été maintenue en vie avant de s'en servir, c'est-à-dire si l'on connaît un minimum les gestes qui sauvent.

Ce genre de proposition est très agréable, mais en cas de poursuite judiciaire, elle est toujours utilisée par les magistrats pour dire : vous avez été mis en garde et vous n'avez rien fait.

Je voudrais, Monsieur le Président, que vous insériez une phrase pour rappeler que le Conseil régional ne s'oppose pas à l'achat de défibrillateurs, mais aimerait que soit mise en application dans les collèges et les CFA, la proposition de loi de

Monsieur Bacquet qui demande que les gestes essentiels de secourisme soient appris dans chaque lycée.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bussière souhaite répondre.

M. BUSSIÈRE.- Je peux aller dans ce sens en précisant que cette question des défibrillateurs a fait l'objet d'une discussion en Comité d'hygiène et de sécurité dans lequel nous avons à traiter de nombreuses questions. Nous avons acté, à l'unanimité du Comité d'hygiène et de sécurité, que nous avons déjà engagé un certain nombre de chantiers qui nous paraissent pour l'instant plus urgents avec une marge de progrès extrêmement forte.

Ceci étant, une autre question qui n'est toujours pas réglée se pose : la question de la responsabilité en matière de sécurité dans les établissements. J'ai moi-même posé cette question en Comité territorial de l'Éducation nationale au Ministre de Robien. Depuis, les ministres ont changé. Nous avons réécrit à l'actuel Ministre Darcos qui nous a répondu voilà quelques mois que cette question importante devait être traitée et qu'elle le serait rapidement. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Nous sommes dans une situation un peu inquiétante en termes de pilotage de ces questions de sécurité.

Je me permets de le dire car nous prenons en considération ces sujets sous l'angle de nos responsabilités directes, à savoir celui de nos agents dans les lycées. Nous avons mis en évidence des marges de progression très fortes. Ces questions ont été trop longtemps négligées dans les établissements. Nous avons pris indirectement conscience que les problèmes de sécurité qui pesaient sur nos agents pesaient inévitablement sur les fonctionnaires de l'Éducation nationale et donc de l'État, ainsi que sur les élèves. Nous nous saisissons fortement de ces questions avec nos collègues du Comité d'hygiène et de sécurité, mais des éclaircissements en termes de responsabilité restent à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ces précisions. Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16.

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS

Rapport n° 16, page 104, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de la déclinaison du plan de relance sous le volet Équipement. Le choix qui vous est proposé est d'activer, pour un montant de 700 000 €, l'installation des réseaux portant les environnements numériques de travail dans nos lycées. Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 17. Madame Arnaud-Landau.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI (MARCHÉS PUBLICS)

Rapport n° 17, page 107, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Le rapport n° 17 porte sur les actions collectives. Depuis 2006, les commandes de formation se font dans le cadre du Code des marchés publics. Nous faisons en 2007 et 2008, des marchés à bons de commande, puis une nouvelle stratégie d'achat de formation a été mise en place avec 17 M€ réservés en autorisations d'engagement lors du budget 2009.

Un premier marché avec mise en concurrence avait été lancé en octobre 2008 pour démarrer les actions collectives en janvier 2009, afin de satisfaire les besoins pour le premier semestre 2009. Un second marché de formation avec le début des actions en septembre 2009 vient de se terminer. Il vous est demandé, dans ce rapport, d'autoriser le Président à signer ces marchés.

La forme actuelle de notre commande de formation présente l'avantage d'une plus grande souplesse mais elle fragilise les organismes de formation par manque de lisibilité sur nos engagements à moyens termes. Les organismes de formation qui répondent à l'appel d'offres recrutent souvent les formateurs pour le stage de formation pour lequel ils avaient été retenus. C'est ainsi que des formateurs se retrouvent dans la précarité. Or il nous semble difficile d'accompagner un public dans la précarité en occupant soi-même un emploi précaire. Les organismes de formation doivent avoir de l'assurance et doivent investir davantage sur les plateaux techniques.

C'est pourquoi ce rapport vous propose de passer des marchés de formation sous la forme d'accords-cadres. L'objectif de ces accords-cadres pour la Région est la mise en place d'une procédure d'achat de formation qui allie d'abord une contractualisation dans la durée afin de sécuriser les acteurs de la formation, une souplesse quant à la quantité et la nature des prestations achetées, et une réactivité pour mieux répondre aux contraintes sociales, économiques et à la conjoncture des territoires.

L'accord-cadre ne permet pas de commander directement des prestations de formation aux organismes de formation. Il consiste uniquement à sélectionner des

opérateurs potentiels sur un lot, pour une période donnée. Il est suivi de la passation et de la conclusion d'un ou plusieurs marchés.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Blazy.

Mme BLAZY.- Merci, Monsieur le Président. Ce rapport est important et mérite toute notre attention. Nous avons d'ailleurs posé beaucoup de questions en commission car ce changement de procédure nous arrive par surprise. Rien ne nous avait alertés sur la nécessité de changer. Aucun bilan ne nous a été proposé, aucune commission de travail ne nous a été proposée pour travailler sur cette question. Or, nous nous apercevons que le tour du problème ne se fait pas en quelques minutes.

Cela est d'autant plus fâcheux que la procédure sera figée pour quatre ans. Vous nous dites que les organismes ont besoin de lisibilité pour s'adapter au marché. Je le comprends tout à fait mais nous allons retenir trois ou quatre organismes importants pour cette période. Les autres organismes n'auront aucun espoir d'avoir des marchés et seront sans doute voués à une mort plus ou moins certaine.

Nous avons aussi compris que chaque lot de formation fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence mais nous ignorons sur quels critères seront choisis ces organismes. Je rejoins le CESR qui souhaite, comme nous le souhaitons, un cahier des charges précis et explicite.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela va de soi !

Mme BLAZY.- Cela va de soi mais aucune indication de la délibération ne nous rassure à ce sujet. Les choix doivent être rigoureux pour assurer la qualité de la formation – c'est le CES qui le dit –, il faut retenir le mieux-disant en s'appuyant sur les compétences évaluées de ces organismes. Bref, notre groupe craint que nous manquions un peu de transparence pour s'assurer que les meilleurs choix ont été faits.

Propos hors micro de Monsieur Proriol.

Le principe est certainement intéressant, nous savons qu'il est réglementaire. Il est sans doute plus intéressant pour d'autres produits que pour la formation car il ne s'agit pas d'un marché simple. Nous pensons qu'il faut le retravailler, le repréciser. Le texte proposé est vraiment trop succinct pour que nous puissions nous faire une idée juste de votre proposition.

En l'état actuel de cette délibération, il nous paraît difficile de l'approuver, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que vous rendiez un grand service à votre groupe en votant contre une mesure destinée à préserver, dans le cadre légal, les organismes de formation les plus pertinents.

Nous travaillons cette question depuis de longs mois, y compris au sein de l'ARF. C'est la condamnation d'un très grand nombre d'organismes de formation, à commencer par l'AFPA. L'accord-cadre prévoit des présélections, ce qui procure de la visibilité. Vous demandez un cahier des charges ; c'est le B A BA du Code des marchés publics, il est inutile de l'inscrire dans une délibération.

Je ne vois pas pourquoi nous manquerions de transparence alors que tout serait très bien quand Pôle emploi agit de la même façon.

Madame Arnaud-Landau peut vous apporter des précisions sans toutefois rentrer dans le détail car c'est assez complexe. C'est la philosophie qui compte et je vous renvoie au Code des marchés publics.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Je suis désolée, mais je pense que Madame Blazy n'a pas tout compris. Les accords-cadres sont divisés en lots, c'est-à-dire que nous sélectionnons un pool d'organismes qui seront autorisés à candidater mais ces lots seront définis d'une manière intelligente, par secteurs d'activités, car certains organismes sont spécialisés par secteurs d'activités. Ce seront des COTEF, c'est-à-dire des lots territoriaux, les accords-cadres étant limités sur quatre ans.

Nous le faisons dans la formation initiale et cela ne vous choque pas. De plus, nous sommes en conformité avec la réglementation et en parallèle avec la politique du Pôle emploi et de l'État. Cela m'interpelle. Peut-être le CESR n'a-t-il pas compris non plus ce qu'était l'accord-cadre ?

Le CREFAD pourra par exemple soumissionner à un lot. Nous avons vu des organismes parachutés sur un territoire qu'ils ne connaissaient pas, et qui n'avaient aucune connaissance de l'économie du territoire. Ces organismes recrutaient des formateurs pendant le temps de cette formation. Cette démarche est complètement contre-productive et le Président a raison de dire que c'est ainsi que l'on tuera nos organismes de formation, or nous en avons besoin.

Nous parlerons plus loin du service public régional de la formation, c'est ce qui permettra d'avoir une égalité pour les publics dans le cadre de la formation pour un emploi durable.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- Est-il aujourd'hui possible, dans le cadre de la loi actuelle, d'avoir un espace qui se situe en dehors de cette mise en concurrence ? Je ne suis pas toujours certain que les grosses structures – certes compétitives – qui répondent à l'appel d'offres soient toujours les plus efficaces pour répondre à des besoins de formation précis.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous ne disposons d'aucune marge. C'est effectivement stupide dans bien des cas, en matière de formation. Nous en avons constaté les effets pervers depuis que nous sommes obligés de mettre en œuvre la concurrence, car certains organismes sont des spécialistes de la réponse aux appels d'offres mais cela ne garantit pas la qualification des personnels formateurs, ni les résultats. C'est dramatique.

Nous vous proposons de poser des limites autant que la loi le peut, par un accord-cadre. Cela ne résoudra pas tous les problèmes. Vous constaterez les difficultés auxquelles nous serons soumis avec l'AFPA qui fait à la fois de la formation, de l'hébergement et de la restauration. La réalité, c'est le marché et la concurrence qui dominent partout avec des effets désastreux dans certains cas. C'est pourquoi nous y travaillons depuis des mois. Il est heureux que nous soyons arrivés à la même conclusion que Pôle emploi.

J'insiste, car quand Pôle emploi le fait, c'est très bien perçu par la droite de cette Assemblée parce que c'est l'État, alors que quand nous proposons un système identique, la droite vote contre. Cela m'est égal parce qu'il existe une majorité responsable pour voter le projet mais vous vous détruisez vous-mêmes. Il est clair que vous n'avez pas compris le dispositif, je le regrette, nous essayons de vous l'expliquer.

Je sou mets le rapport aux voix.

Mme BLAZY.- Vous venez de dire que vous y travailliez depuis des mois, je regrette vivement que nous n'ayons pas travaillé sur ce sujet ensemble en commission. Nous aurions sans doute été amenés à mieux comprendre !

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Avis contraires ? L'UPA. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 17 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 18.

FONDS D'INTERVENTION FORMATION

Rapport n° 18, page 110, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Dans le cadre de l'élaboration des différents contrats d'objectifs, les différentes branches professionnelles (métallurgie, plasturgie, services automobiles,...) nous ont demandé d'adapter notre programme FIF en signant des conventions-cadres 2009-2010 avec leurs différents OPCA au profit des salariés d'entreprises touchées par la crise.

Leurs principaux arguments sont que les plus petites entreprises ont des réticences à déposer un dossier FIF en raison de la lourdeur administrative. Elles doivent faire l'avance de trésorerie, ce qui est difficile pour les plus petites d'entre elles.

Tout en maintenant notre même niveau d'intervention plafonné à 50 % des coûts pédagogiques et à 50 000 € par entreprise, ce rapport vous propose d'adapter notre programme FIF en rendant éligibles en priorité les OPCA qui ont signé des contrats d'objectifs avec la Région dans le pôle développement de la formation professionnelle – cela couvre environ neuf secteurs d'activités –, en

s'assurant de la complémentarité de notre intervention pour ce même type d'actions avec les fonds de l'État qui seraient gérés par la DRTEFP dans le cadre du plan de relance, en réservant ce cofinancement aux projets des entreprises de moins de 50 salariés – bien que des dérogations aient été prévues lors de la Session du 2 mars dernier – et en mettant en place un système de fiches-liaisons qui nous présenteraient les besoins et les projets de formation des entreprises. Après avis du service, je pourrais valider l'intervention au nom de la Région dans le cadre d'une fiche-liaison.

Le rapport a été voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Blazy.

Mme BLAZY.- Le groupe UPA votera ce rapport d'autant plus que c'est exactement ce que notre groupe avait demandé en Session le 2 mars dernier. Merci.

M. BUSSIÈRE.- C'est inscrit dans le PRDF.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

AFPA – TRANSFERT LOI DU 13 AOÛT 2004

Rapport n° 19, page 113, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Ce rapport fera l'objet d'un amendement.

Selon la législation actuelle, l'AFPA aurait dû être mise en concurrence. Nous savons que le Gouvernement veut le rattachement du service orientation AFPA au Pôle emploi et veut transférer à titre gratuit le patrimoine immobilier à l'AFPA, ce qui aura des conséquences importantes sur l'augmentation des prix des prestations.

Nous avons décidé, lors du BP 2009, de poursuivre le subventionnement de l'AFPA pour toutes les actions de formation qui avaient débuté en 2008 et qui se termineront en 2009, ainsi que pour celles qui démarraient entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2009. De plus, l'AFPA qui, jusqu'à présent, ne pouvait répondre aux différents appels à concurrence pour les actions collectives, a pu répondre à ces appels à concurrence.

Nous vous proposons aujourd'hui de poursuivre notre partenariat sous forme de subventions pour les actions qui auront un début d'exécution au cours du dernier trimestre 2009, à hauteur totale du montant du transfert de l'État. Il est nécessaire pour cela de procéder à une inscription complémentaire d'autorisations d'engagement de 5 518 847,39 €.

Concernant notre mode de partenariat avec l'AFPA à compter du 1^{er} janvier 2010 et en l'état actuel du droit national et européen, la poursuite sous forme de subventionnement nous paraît difficile. Il vous est donc proposé de passer un marché public sous forme d'accord-cadre. L'AFPA sera sélectionnée pour pouvoir concourir à l'appel d'offres que nous lancerons. Si l'AFPA est retenue pour différents lots, elle aura une vision sur quatre ans, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ces accords-cadres.

Cela permettra de sécuriser l'opérateur AFPA sur les quatre ans et nous pourrions également proposer des prestations associées et offertes par l'AFPA lors de la passation de ces marchés, hébergement ou restauration.

M. LE PRÉSIDENT.- Le groupe UPA a présenté un amendement. Madame Blazy.

Mme BLAZY.- Nous prenons acte de la continuité des engagements de la Région vis-à-vis de l'AFPA. Nous actons également le fait que vous vous mettez enfin en conformité avec la loi en soumettant l'AFPA à la procédure de mise en concurrence.

Nous avons déposé un amendement pour être cohérent avec notre vote sur le rapport n° 17. Nous prenons acte que l'Assemblée a choisi la procédure d'accord-cadre, nous retirons donc cet amendement et nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Le mot « enfin » dans votre propos est de trop car nous sommes toujours restés dans le respect de la réglementation. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions déjà été rappelés à l'ordre. Dont acte.

Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 20.

INDEMNITÉS COMPENSATRICES FORFAITAIRES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

Rapport n° 20, page 116, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Il s'agit d'indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs. La loi du 27 février 2002 a transféré la gestion des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis. Le décret du 1^{er} décembre 2008 prévoit que ces indemnités soient proratisées en fonction de la durée effective du contrat.

Ce rapport fixe les nouveaux critères d'attribution de ces indemnités en prenant en compte notamment les préconisations prévues dans le Schéma régional de l'apprentissage que nous avons adopté le 23 juin 2008.

Nous avons voulu favoriser l'embauche des publics prioritaires, c'est-à-dire les plus éloignés de l'emploi, et les bonnes pratiques tutorales, tout en encourageant la mixité de recrutement des jeunes en apprentissage vers des métiers qualifiés. La liste des formations éligibles à cette mesure est jointe en annexe au rapport.

Nous avons inscrit, au BP 2009, 16 554 000 € en crédits de paiement. La modulation se fera à budget constant suivant le principe du malus et du bonus. Je propose qu'à partir du 1^{er} septembre, une entreprise située en Auvergne qui signe un contrat d'apprentissage bénéficie d'une aide forfaitaire de base de 1 200 € – la somme obligatoire était de 1 000 € – de la part de la Région, qui sera versée pour chaque année de formation. Des bonifications seront versées à la fin du contrat ; sept bonifications sont possibles, vous les trouverez en page 124. Elles seront également cumulables.

Nous vous proposons également un ajout à ce rapport : que tout soit éligible – avenants aux contrats – mais aussi contrats signés après le 31 août, afin d'avoir le temps de relayer l'information aux chambres consulaires et aux différents CFA.

Les bonus sont toujours versés à la fin de la formation ; nous avons souhaité que l'un d'eux soit versé immédiatement après la période d'essai. Nous vous proposons de le verser après la période d'essai à ceux qui recrutent un apprenti d'un niveau supérieur au niveau 4.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous avons un amendement de l'UPA, l'amendement n° 2. Madame Blazy.

Amendement
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

présenté par Madame Françoise Blazy

Mme BLAZY.- Le présent rapport réserve les indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis, aux seules personnes morales privées ou publiques. Or, des professionnels, personnes physiques, peuvent recevoir et former des apprentis comme c'est le cas des artisans sous le statut des sociétés en nom propre. Pour ne pas exclure les personnes physiques, il vous est proposé de modifier le paragraphe : « *Pourront bénéficier des indemnités compensatrices forfaitaires, toutes les personnes physiques ou morales implantées en Auvergne* ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est judicieux ; cet amendement a été adopté à l'unanimité en commission, il répond à un manque au niveau rédactionnel.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous avons un autre amendement vu en commission. Madame Arnaud-Landau.

Amendement
déposé par le groupe Socialiste

présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Dans le point I qui reprend la présentation du dispositif, il faut remplacer « *bonifications qui sont versées à la fin du contrat* » par « *bonifications qui sont versées à la fin du contrat sauf l'aide à l'embauche d'apprentis ayant un bas niveau de qualification qui est versée après la fin de la période d'essai* ».

Au point II, nous vous proposons de remplacer « *les associations et entreprises privées ou publiques ou leur établissement situé en Auvergne qui concluent un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} juillet 2009* » par « *celles qui concluent un contrat d'apprentissage commençant après le 31 août 2009* », pour les raisons que je vous ai exposées précédemment.

M. LE PRÉSIDENT.- J'espère que tous les Conseillers régionaux ont pu suivre.

Propos hors micros des Conseillers régionaux.

Je mets cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA
RÉNOVATION DU CFA DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DU PUY-DE-DÔME
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapport n° 21, page 132, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Il s'agit des travaux et équipements dans les CFA. Chaque année, le COM Apprentissage fait l'objet d'un avenant financier permettant d'actualiser les déclinaisons opérationnelles et à ce titre, l'avenant n° 5 du COM 2008 avait permis l'obtention de 1 M€ de crédits FNDMA pour améliorer les locaux et les équipements des CFA. Cette somme n'ayant pas été inscrite au BP 2009, nous vous proposons donc de l'inscrire et de l'engager en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Pour le CFA du BTP du Puy-de-Dôme, après un avis défavorable de la commission de sécurité de Clermont, le CFA nous a contactés ainsi que les trois

principaux financeurs. Nous vous proposons d'inscrire pour 2009 1 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de la réhabilitation de ce CFA. Ces crédits seront attribués au titre du plan de relance par rapport au FCTVA. Nous intervenons pour 1 M€ mais les trois autres financeurs interviendront pour le même montant pour cette réhabilitation.

Concernant l'extension et la rénovation du CFA de Bains, la Région s'est engagée à hauteur de 7 866 461 €. L'avenant n° 6 du COM signé avec l'État acte le versement de 5,7 M€ au titre du FNDMA pour ces travaux. Nous aurons une réunion avec l'ensemble des financeurs pour obtenir un plan de financement clair, notamment avec les crédits du FEDER, le montant du projet s'élevant à 24 108 994 € et la Région participant à 39 % de cet investissement.

Nous vous proposons d'inscrire et d'engager 5,7 M€ en autorisations de programme et 2,85 M€ en crédits de paiement que nous verserons dès la signature de la convention avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui est maître d'ouvrage de cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- J'apporterai une précision, bien que ce soit le Puy qui devrait le faire, mais la situation est toujours particulière en Haute-Loire !

M. PRORIOL.- Oh !

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne se passe pas une semaine sans que la Région ne soit mise en cause au motif qu'elle a la responsabilité de la construction des CFA, ce qui est entièrement faux. La Région n'a pas la responsabilité de la construction des CFA. Elle n'en a d'ailleurs jamais construit aucun, ni avant ni après 2004, et elle n'en possède aucun.

La maîtrise d'ouvrage du CFA de Bains est aux mains de la Communauté d'agglomération du Puy. C'est la raison pour laquelle la somme affectée sera forfaitaire et non révisable.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Je voudrais donner une information. Une communication est parue sur le COM Apprentissage, au niveau de l'État, selon laquelle les crédits seraient doublés. Nous attendions beaucoup de ce COM Apprentissage, puisqu'il est utile pour les investissements et l'amélioration de l'apprentissage. La communication était bonne, mais il est doublé sur deux ans, donc la somme sera la même pour 2009 et pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

LOI DU 13 AOÛT 2004 : FINANCEMENT DES DÉPENSES
DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL,
PARAMÉDICAL ET DE SAGES-FEMMES
FINANCEMENT DES BOURSES DES ÉTUDIANTS
SUIVANT UNE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL,
PARAMÉDICAL ET DE SAGES-FEMMES

Rapport n° 22, page 146, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- La base de la compensation financière a été fixée par arrêtés. Le projet de loi de finances 2009 prévoyait une compensation financière de 13 316 810 € pour les écoles paramédicales. Nous avons donc prévu les autorisations d'engagement à cette hauteur. En revanche, nous avons seulement prévu 9,9 M€ en crédits de paiement. Les arrêtés de compensations signés le 25 mars nous permettent d'inscrire le complément des crédits, soit un total de 3 497 665 €.

Comme vous l'avez souligné, ce montant de compensation ne suffit pas pour faire le compte car il n'intègre pas toutes les prestations, notamment la réforme LMD pour les infirmières, sans parler des investissements que nous aurons à engager pour mettre aux normes ces différentes écoles.

Nous avons aussi la suppression non compensée des subventions au niveau du Conseil général pour l'IFSI à Montluçon et à Moulins. À cela s'ajoute – comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire – le problème des locaux dont certains ne sont pas conformes pour le renouvellement d'agrément.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons d'inscrire 400 000 € supplémentaires en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il vous est également proposé d'augmenter la capacité d'accueil de l'Institut de formation de Riom de 18 à 25 places dans le cadre de son rapprochement avec l'IFAS de Clermont et de ne pas augmenter celle de Maurs, puisqu'une majorité des étudiants venant de Midi-Pyrénées ne paie qu'au prorata du nombre d'étudiants provenant de sa région.

Pour les bourses d'études sanitaires et sociales, il a été décidé d'internaliser l'instruction et le paiement des bourses pour une raison de coût. Nous vous proposons de revaloriser le barème des bourses régionales d'études sanitaires et sociales de 5 % cette année – ce que nous n'avons pas fait jusqu'à présent – et d'acter que nous procéderons à une revalorisation annuelle qui sera égale à l'augmentation du coût de la vie.

Je rappelle que nous avons investi plus de 1 M€ qui n'ont pas été transférés, pour valoriser les bourses. Le nombre d'étudiants qui demandent des bourses risque de ne pas diminuer étant donné la situation financière des familles d'étudiants boursiers.

Nous vous proposons également de rembourser l'étudiant boursier de ses frais d'inscription à la scolarité au moment du premier versement de la bourse et d'adopter le règlement d'attribution des bourses que nous avons légèrement modifié pour répondre aux problèmes que posent les familles recomposées. En effet, certains jeunes ne pouvaient pas justifier des pensions alimentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur Filhol.

M. FILHOL.- Par rapport à l'Institut de Maurs dont vous aviez parlé lors de la dernière Session en faisant part des discussions engagées avec le Conseil régional de Midi-Pyrénées, il semble aujourd'hui que l'ensemble des discussions ne soit pas clos. En revanche, je regrette que la possibilité d'extension ne soit pas examinée jusqu'au bout parce que le passage de 24 à 38 permettrait de conforter cette école qui donne toute satisfaction au niveau de la qualité de la formation. C'était une façon de pérenniser cet établissement.

J'ai bien entendu les propos de Mme Arnaud-Landau sur le fait qu'une majorité d'étudiants provenaient de Midi-Pyrénées, ce qui peut poser problème, j'en conviens, mais je souhaiterais que toutes les possibilités soient examinées jusqu'au bout, de façon à maintenir cet établissement qui joue un rôle important sur ce secteur, qui rayonne sur Midi-Pyrénées mais également sur trois départements : le Cantal, le Lot et l'Aveyron sur le pôle Maurs/Figeac/Decazeville. Il joue un rôle considérable.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une réunion le 2 juillet avec Midi-Pyrénées sur ce dossier. Nous recherchons une solution.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Pour rassurer Monsieur Filhol, les négociations ne sont pas terminées. Nous vivons d'espoir. Nous voudrions que la Région Midi-Pyrénées s'engage sur un nombre alors qu'elle ne veut jusqu'à présent que financer. J'espère que nous y parviendrons.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL DES ÉCOLES ET DES INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Rapport n° 23, page 169, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Lors de la Session de mars, nous avons décidé d'informatiser les écoles et les instituts à hauteur de 1 M€ financé par le versement anticipé du FCTVA. Le projet d'équipement en matériel informatique et en système de visio-conférence concerne tous les établissements.

Le Conseil régional aurait la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition de ces matériels et les travaux de câblage feraient l'objet d'une subvention versée au centre hospitalier support ou à l'institut support pour les écoles sociales.

Pour la visio-conférence, une consultation a été lancée et a désigné un cabinet pour réaliser l'étude de faisabilité et définir les besoins matériels nécessaires. Le Cabinet Effitel a été retenu pour nous fournir un système de visio-conférence clé en main.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

PRISE EN CHARGE DES COÛTS DES FORMATIONS DE NIVEAU V
DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL
COMPLÉMENT DE FINANCEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES
DES ÉTUDIANTS (PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI
SUIVANT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
DANS LES CENTRES AGRÉÉS PAR LA RÉGION)

Rapport n° 24, page 173, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Depuis 2007, la Région prenait en charge les coûts des formations sanitaires et sociales de niveau V pour les demandeurs d'emploi non indemnisés. Nous allons signer une convention avec Pôle emploi qui permet d'assurer un cofinancement des formations d'aides-soignants et qui permet surtout de mettre à totale égalité de traitement les élèves qui ne sont pas salariés en matière de prise en charge. C'est très important.

Avec 390 000 €, Pôle emploi ne finance que 30 % des formations d'aides-soignants alors que la Région en finance 70 %. En revanche, nous avons décidé de mettre à égalité toutes les formations (ambulanciers, aides-puéricultrices) du niveau V. La Région assure la totalité de cette prise en charge pour ces publics hormis les salariés.

Nous avons aussi pris en charge la totalité des frais d'inscription et de scolarité pour l'ensemble des élèves, et non plus seulement pour les boursiers comme c'était le cas auparavant. Tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas, bénéficieront de la gratuité totale des formations sanitaires et sociales.

Mme PETIT.- Qu'en est-il de ceux qui viennent d'avoir le bac ?

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit, n'interrompez pas comme cela Madame Arnaud-Landau ni quiconque.

Mme PETIT.- Lors de nos Sessions, nous avons parlé à plusieurs reprises des élèves qui voulaient entrer en école d'aides-soignants. Certains avaient le bac, d'autres étaient au chômage non indemnisé, d'autres étaient au chômage indemnisé. Selon les profils, le niveau d'intervention pouvait être différent, ce qui causait quelques difficultés.

Si nous arrivons aujourd'hui à prendre en charge tous ces élèves dans les mêmes conditions, c'est bien. Qu'en est-il des jeunes issus d'une formation bac qui veulent entrer en école d'aides-soignants ? Seront-ils pris en charge de la même façon ?

M. PRORIOL.- Bonne question !

Mme ARNAUD-LANDAU.- Depuis 2007, lorsqu'un jeune réussit le concours d'aide-soignant, nous ne lui demandons plus d'être demandeur d'emploi pour le prendre en charge.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.

SERVICES COMMUNS

PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN AUVERGNE

Rapport n° 25, page 183, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Il s'agit d'un Contrat d'objectifs pour les industries agro-alimentaires ; c'est le quatrième. Vous connaissez déjà les Contrats d'objectifs : c'est 300 entreprises, 12 000 salariés dont 31 % de femmes.

Les principales filières sont les productions agricoles locales, les viandes, l'industrie laitière, l'industrie céréalière, les boissons, notamment embouteillées. Ce sont surtout des industries de moins de 50 salariés, implantées dans des zones rurales et dont l'offre de formation va de niveau V à niveau III, avec 90 % en formation initiale et 10 % en apprentissage.

On note une offre universitaire très importante qui va de Sciences Po à ingénieur et qui regroupe 250 étudiants. On remarque la disproportion entre les flux de personnes formées, les estimations d'emplois et l'extrême faiblesse des flux de niveau V pour alimenter les niveaux supérieurs ou pour répondre aux besoins des industriels en personnes qualifiées de premier niveau.

La filière a encore des marges de progrès importantes eu égard au poids de l'emploi dans ce secteur.

Ce Contrat d'objectifs acte quatre priorités, de façon à répondre à ces différentes problématiques. L'ARACT Auvergne a établi avec l'URIAA un programme de diagnostic des ressources humaines dans le cadre de ce Contrat d'objectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

Nous abordons le rapport n° 26.

PROJET DE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION (SPRF)

Rapport n° 26, page 216, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Lorsque nous avons voté le PRDF en 2007, nous avons affirmé notre volonté de constituer dans les cinq ans un Service public régional de la formation qui soit centré sur un meilleur service rendu aux bénéficiaires et qui fédère l'ensemble des acteurs de la formation, publics ou privés.

L'objectif de ce SPRF est de rendre visible la volonté de la Région de mettre à disposition des Auvergnats un service public de formation leur permettant de mettre en œuvre leur projet de promotion professionnelle et sociale et de faire vivre un droit à la formation tout au long de la vie.

Le Service de la formation professionnelle et le Cabinet Bernard Brunhes Consultant ont travaillé sur la définition juridique et méthodologique pour construire ce SPRF en définissant dans un premier temps son périmètre et ses modalités d'organisation, puis en réalisant un état des lieux de ce qui s'est fait dans les autres Régions, en veillant à respecter les principes de service public, comme celui d'assurer la continuité du service offert et la transparence des conditions d'accès, notamment l'égalité d'accès dans les territoires.

Dans le cadre de la mise en place de ce SPRF, nous vous proposons d'afficher l'engagement de la Région vis-à-vis des publics et des territoires sur cette garantie d'accès à un premier niveau de certification pour les publics les plus en difficulté, afin d'accroître leurs chances d'accès à l'emploi durable. Il s'agit de tout mettre en œuvre sur l'ensemble des territoires des COTEF pour lever les freins d'accès à cette formation certifiante pour les publics les plus fragiles. Nous avons ciblé les publics de plus de 25 ans et de moins de 25 ans, sans emploi, inscrits à Pôle emploi – catégorie A dans le Pôle emploi – et qui sont de catégories VI ou V bis, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas détenteurs d'un CAP.

Nous avons voulu centrer ce droit juridique ouvert par le SPRF à ce public car nous savons que les chances d'accès à l'emploi durable et à une qualification se

jouent, pour eux, dans la réussite de ces étapes, en amont de la formation certifiante.

Après l'étape d'accès, d'information, de construction du parcours professionnel, le droit juridique ouvert pour ce SPRF portera au minimum sur une formation intitulée « orientation et formation préparatoire à l'accès à une certification de niveau V » d'une durée de 210 heures, qui correspond à six semaines environ.

Je voudrais immédiatement lever l'ambiguïté : il n'est pas question dans ce droit ouvert de limiter le parcours de formation du demandeur. Je vous rappelle qu'il y a l'individualisation du parcours en fonction du niveau, du projet. Nous mettrons à disposition tous nos dispositifs pour y parvenir, que ce soient les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), l'École de la 2^{ème} chance, les actions collectives préparatoires. Lorsque nous ferons l'appel à concurrence dans le cadre des accords-cadres, nous aurons cette orientation pour pouvoir répondre à ce droit juridique ouvert dans le cadre du Service public régional de la formation.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? Madame Semet.

Mme SEMET.- Nous avons une interrogation sur l'intitulé même du projet : « Service public régional de formation ». Vous avez levé une partie de nos interrogations et je vous en remercie. Espérons que ce service ne crée pas la confusion ou qu'il ne soit pas l'objet d'une mauvaise interprétation.

Vous me répondrez que seul le contenu compte. Nous ne pouvons que partager ce contenu. Nous sommes satisfaits de voir enfin un nouveau droit ouvert, c'est juridiquement très important, surtout ciblé sur un public le plus éloigné de l'emploi. Gageons qu'il soit aujourd'hui une des réponses les mieux adaptées à ces publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame Blazy.

Mme BLAZY.- Merci, Monsieur le Président. C'est un grand chapitre, un beau projet, mais dont le contenu nous laisse singulièrement sur notre faim.

Il est vrai que la proposition que vous faites est étonnamment réductrice. Sous ce grand titre évoqué par Madame Semet, nous attendions au moins une organisation la plus partenariale possible qui assure à tous nos concitoyens, quelle que soit leur situation, un parcours sans rupture vers l'emploi, grâce à des temps de formations adaptés tout au long de la vie. Or, on trouve quelque chose de très important, j'en conviens, mais de très réducteur. Dommage !

Il est là aussi nécessaire de revoir la copie et surtout de très vite engager la large concertation appelée de vos vœux dans les dernières lignes de la délibération qui sont, pour nous, tout à fait essentielles : « *large concertation avec l'ensemble des secteurs, notamment Pôle emploi, pour définir les conditions concrètes de mise en œuvre de ce droit* ». C'est tout à fait essentiel, et le travail n'est pas fait, il reste à faire.

Permettez-moi pour conclure de citer des propos du Président de Pôle emploi rapportés par *Les Échos* du 19 mai 2009 : « *Pôle emploi n'a pas de compétences universelles, la problématique emploi/formation/orientation est suffisamment complexe et importante pour que personne ne puisse prétendre à l'hégémonie. Par contre, il est indispensable que les différents acteurs se coordonnent pour éviter les redondances et renforcer l'efficacité de leurs actions. C'est ce que doit notamment faire Pôle emploi avec les Régions* ». Cela résume parfaitement notre point de vue.

En l'état actuel de la délibération telle que vous nous l'avez présentée aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette proposition. C'est la raison pour laquelle nous ne la voterons pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons un travail de concertation permanent avec Pôle emploi, la convention est prête et sera présentée à la Commission permanente du 6 juillet. Nous sommes parfaitement d'accord avec Pôle emploi.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est déjà passé en commission, nous ne pouvons pas refaire le débat de commission en séance plénière. Les rapports sont censés avoir été lus avant d'être examinés ici, puis il y a la réunion de commission et la séance plénière. Il est inutile de rappeler tous les arguments.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Je voudrais rendre hommage au personnel de Pôle emploi qui vit une situation pénible en ce moment et rappeler que les actions collectives de la Région ont répondu aux manquements de toutes les formations de Pôle emploi en raison des difficultés rencontrées à l'occasion de son installation. Je trouve un peu dure la remarque de Madame Blazy.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Le fait que la Région soit amenée à se pencher avec autant d'intérêt sur cette question et à mettre en œuvre l'ébauche d'un système destiné à aider un public en difficulté pour des raisons diverses, est révélateur d'une défaillance de notre système de formation. Cela interroge notre société tout entière et dénote un vrai problème de société. La situation est compréhensible pour des personnes qui se retrouvent au chômage après un certain nombre d'années, mais c'est un échec flagrant, qu'il s'agit de compenser, pour les publics les plus jeunes. Il ne s'agit pas de raisonner en simples termes d'efficacité car c'est un problème humain, mais il y a néanmoins un problème d'efficacité et de coût qui mérite d'être étudié.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux, vous qui êtes un éminent enseignant et qui avez beaucoup réfléchi à cela, vous savez que le service éducatif est à l'image de la société. La société se reflète toujours dans le système éducatif. Quand la société va mal, le système va mal. Il ne va bien que lorsque la société est harmonieuse et se porte bien. C'est une constante de l'Histoire qui n'est pas propre à notre pays. Notre système éducatif fonctionne mal parce que notre société fonctionne mal et qu'elle se reproduit dans le système éducatif.

La délibération est mise aux voix. Avis contraires du groupe UPA. Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 26 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport suivant, Monsieur Bussière.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INTERVENTIONS DIVERSES

Rapport n° 27, page 221, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit du financement, dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens, pour 400 000 €, de la construction des nouveaux bâtiments de l'École supérieure européenne des professions de l'emballage et du conditionnement dans l'agglomération du Puy. Elle dispense essentiellement une formation par la voie de l'apprentissage dans le cadre de masters, et d'une licence professionnelle à partir de la rentrée prochaine. Cette proposition a fait l'objet d'une adoption unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 27 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la Troisième Commission. Monsieur Guerre va nous présenter le rapport n° 28.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par Madame Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »

Rapport n° 28, page 229, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Merci Monsieur le Président. Le premier rapport n'est qu'un rapport à incidence financière. Cette politique se développant bien, nous devons

inscrire 250 000 € d'autorisations d'engagement supplémentaires, et abonder la dotation de 5 065 000 € pour honorer les demandes de paiements en instance. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 28 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

SOUTIEN AUX DÉMARCHES LEADER DES TERRITOIRES DE PROJET

Rapport n° 29, page 231, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Il concerne les démarches LEADER. Nous soutenons ces démarches au niveau des Pays. Il faut abonder la dotation de 40 000 € que nous avons inscrite. Cette proposition a reçu l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 30.

CONSEIL EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Rapport n° 30, page 232, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Le rapport n° 30 concerne les CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Nous proposons d'adhérer à la structure régionale des CAUE afin de nous aider dans l'expertise de nos contrats territoriaux, notamment sur les aspects respect de l'environnement et du patrimoine. Nous prévoyons une intervention à hauteur de 32 000 €. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 30 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 31.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ACTIFS ET RÉSEAU RURAL RÉGIONAL

Rapport n° 31, page 235, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Ce rapport est plus important. Il est proposé d'inscrire 82 000 € en autorisations d'engagement et autant en crédits de paiement sur trois volets de cette politique : le Soutien à l'ingénierie TIC des territoires, l'action Accès aux soins et attractivité territoriale Massif Central – dossier fondamental – et le préfinancement des Universités européennes de l'accueil de nouvelles populations 2010. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 31 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 32.

ÉTUDES TERRITORIALES DES PÔLES D'EXPERTISE

Rapport n° 32, page 239, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Il porte sur les études territoriales des pôles d'expertise. Nous enlèverions 50 000 € à ce qui était prévu en crédits de paiement puisque les besoins ont été revus à la baisse. Rapport voté à l'unanimité en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 32 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 33.

AIDE EXCEPTIONNELLE

Rapport n° 33, page 240, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Ce rapport est la simple application du CPER. Nous l'avons déjà voté *via* le CPER. Nous proposons d'inscrire 6 M€ qui se répartissent en deux enveloppes : 5 M€ sur le volet territorial infrarégional et 1 M€ de crédits tourisme. Ce rapport a été adopté avec trois abstentions.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Mercier.

Mme MERCIER.- Nous nous abstenons sur le panoramique des Dômes comme nous l'avons fait lors du vote du CPER. Certes, nous ne contestons pas la

crédibilité de ce projet, notamment au niveau de la sécurité, mais nous pensons qu'en ce moment de crise, d'autres priorités s'imposent à nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- De la même façon, je m'abstiendrai concernant le petit train panoramique. Même si c'était un bon projet touristique, les crédits manquent de plus en plus dans la situation actuelle. Je pense en effet qu'il y a mieux à faire, d'autant que la réduction des effets de serre restera minime dans ce projet. L'argent des contribuables auvergnats serait mieux utilisé pour les déplacements quotidiens en transports collectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je reste sur la position que j'ai défendue lorsque ce sujet a été abordé. Il me semble avoir entendu, lors d'un sondage réalisé par FR3, que 92 % des Auvergnats adoptaient la même position que la mienne. Je voterai contre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends tout cela mais il s'agit pour notre Assemblée de tenir les engagements contractuels pris lors du Contrat de projets État-Région et de la discussion du volet territorial sur la base des propositions conjointes des cosignataires Messieurs Gouttebel et Godard, selon la doctrine que nous avons adoptée, territoire par territoire.

Nous retenons, dans une démarche ascendante, ce qui nous vient des territoires. Nous pourrions revenir sur ce projet si les élus qui l'ont proposé le souhaitent, ce qui n'est pas le cas. Nous tenons donc nos engagements.

Madame Mollon.

Mme MOLLON.- Sur une question de forme, ces dossiers relevant du dossier territorial du CPER sont intitulés « Aides exceptionnelles ». Nous voudrions changer cette formulation puisqu'il s'agit d'une aide normale. Serait-il possible de le faire, au moins pour le prochain budget ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui c'est possible, je l'ai déjà demandé. Nous n'avons pas de lignes financières identifiées pour les différentes opérations contractualisées dans le budget. L'État, que nous avons sollicité à plusieurs reprises, est incapable de nous dire quand il appellera les fonds. Il ne sert à rien d'ouvrir une autorisation de programme, d'autant que le CESR nous fait remarquer que nous exécutons mal les autorisations de programme, ce qui est normal puisque les autorisations de programme sont pluriannuelles. Vouloir évaluer les autorisations de programme chaque année n'a pas de sens.

Cela ne revêt pas un caractère exceptionnel. J'ai donc fait la demande aux services, c'est l'application d'une politique contractuelle votée par notre Assemblée.

Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Vous nous aviez expliqué que vous amputiez cette somme sur une aide que vous deviez apporter au Département en matière de routes, elle était donc attribuée.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet, vous avez raison, on donne 6 M€ sur cette opération dont 5 M€ au titre du Contrat et 1 M€ à côté. Si je compare aux 6 M€ donnés à la Haute-Loire et à l'Allier sur les routes, c'est l'équivalent.

Cela apparaît de cette manière dans le budget, ce n'est pas exceptionnel et il n'y a pas de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER.- Nous doutons de la pertinence de cette priorité, nous aurions souhaité qu'elle soit reportée et différée. Le groupe s'abstiendra sur le vote et je vote contre à titre personnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Avis contraires de Monsieur Bacquet et de Monsieur Aulagnier. Le groupe Communiste et Monsieur Gueydon s'abstiennent, ainsi que le groupe UPA sans Monsieur Aulagnier.

Le rapport n° 33 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne et du groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche et de Monsieur Yves Gueydon ; vote contre de Monsieur Jean Aulagnier et de Monsieur Jean-Paul Bacquet.

Rapport n° 34.

POLITIQUE INTERRÉGIONALE DU MASSIF CENTRAL

Rapport n° 34, page 248, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Ce rapport porte sur la politique interrégionale du Massif Central, au terme duquel nous vous proposons d'inscrire 300 000 € en autorisations d'engagement et 100 000 € en crédits de paiement.

Cette politique génère un dispositif financier conséquent puisque 160 M€ sont dévolus au développement de l'espace Massif Central selon la répartition suivante : l'État apporte 61 M€, les Régions 61 M€ et l'Europe 40 M€. L'enveloppe est largement en faveur des Régions, puisque pour les 61 M€ apportés collectivement par les six Régions, l'État et l'Europe apportent 101 M€.

Concernant les dossiers de la page 251 de votre rapport, qui répondent à un appel à projets des territoires d'Auvergne, il ne s'agit pas d'un double financement. Dans le cadre de la politique d'accueil, il est absolument indispensable de donner des moyens aux territoires pour qu'ils puissent mettre en œuvre cette politique d'accueil. Nous le faisons grâce aux financements qui peuvent intervenir sur ces lignes budgétaires. Au total, sur ces dossiers, la Région Auvergne intervient à 35 %

sur le coût d'une opération, le reste provenant de l'autofinancement ou de la politique de l'État. Le rapport a été adopté avec deux abstentions.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER.- Nous restons très dubitatifs à l'égard de la page 251, notamment au vu des thématiques proposées et retenues par les structures susceptibles d'obtenir des fonds. C'est toujours relatif à la politique d'accueil ; or celle-ci est réfléchie, mise en œuvre et discutée au sein du Conseil régional à travers ses agences. Je crains qu'il y ait à nouveau des doublons, chacun faisant la même chose et voulant s'approprier un peu de pouvoir de la Région pour faire de nouvelles études et de nouvelles propositions. C'est un peu désolant.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des dossiers Massif Central.

M. AULAGNIER.- J'entends bien, pour autant ils restent répétitifs !

M. GUERRE.- Je ne le crois pas Monsieur Aulagnier, après avoir étudié ce dossier dans le détail. Au contraire, nous réussissons à faire financer des dossiers auvergnats *via* la politique du Massif Central, c'est-à-dire avec des aides de l'État et de l'Europe que nous n'aurions pas obtenues. C'est ainsi qu'il faut l'appréhender, il n'y a pas superposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous veillons entre Régions et avec le sous-Préfet de région à éviter les superpositions. Nous sommes dans la codécision État-Région pour tout ce qui a trait au Massif Central.

Le rapport est mis aux voix. Avis contraires ? Abstention du groupe UPA.

Le rapport n° 34 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport suivant.

ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CPER

Rapport n° 35, page 253, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Il s'agit d'un simple transfert de crédits : 50 000 € changent de ligne budgétaire pour l'animation du CPER. Il n'y a pas d'incidence financière. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 35 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

AUVERDATA TERRITOIRES : SUBVENTION À AGROSUP DIJON
POUR L'EXPÉRIMENTATION DE FOAD « RURALNET »

Rapport n° 36, page 255, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Il concerne une subvention à Agrosup Dijon. Cet établissement d'enseignement travaille sur un projet monté par le ministère de l'Agriculture et soutenu par la DIACT. Il a des impacts sur notre territoire. Des équipes auvergnates travaillent d'ailleurs sur ce projet, pour lequel nous vous proposons d'accorder une subvention de 16 500 € pour la conduite de cette expérimentation sur la formation ouverte et/ou à distance Ruralnet, dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif. Ce projet a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 36 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 37, Madame Bru.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

LOGEMENT DES JEUNES A.R.A.U.S.H.
CRÉATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL

Rapport n° 37, page 261, présenté par Madame Dominique Bru

Mme BRU.- Il s'agit d'une inscription de crédit supplémentaire pour honorer différentes demandes de paiements sur plusieurs dispositifs. Ce rapport a été voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 37 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la Quatrième Commission. Monsieur Roucan pour nous présenter le rapport n° 38.

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION

présidée par Monsieur Lionel ROUCAN

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

RAPPORT DM1
POLITIQUE DE L'EAU
ACTIONS TRANSVERSALES
CPER 2007-2013

Rapport n° 38, page 263, présenté par M. Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Dans le rapport de décision modificative sur la politique de l'eau et les actions transversales, il vous est proposé deux autorisations d'engagement supplémentaires, l'une de 60 000 € et l'autre de 45 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 38 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

POLITIQUE DE L'EAU
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RIVIÈRE ALLIER

Rapport n° 39, page 266, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- C'est un rapport sans incidence financière. Nous vous proposons de valider le Schéma de développement durable de la rivière Allier qui est annexé au rapport et qui met en œuvre les engagements, les orientations à long terme et le programme d'actions jusqu'en 2013. Il est assorti des avis qui ont permis son élaboration.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- Je voterai ce rapport bien qu'il manque d'ambition et de moyens. De très bonnes intentions, intéressantes, mais comme le dit la FRANE, les actions ne sont pas assez précises. Je trouve que la politique de la Région n'est pas assez volontariste. Si nous voulons obtenir des résultats avec ce schéma, nous ne pouvons pas nous appuyer uniquement sur du volontariat. Il faudrait avoir le courage d'affirmer davantage de volontarisme dans cette politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mairal a demandé la parole.

M. MAIRAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, avec le débat d'aujourd'hui sur la validité du Schéma de développement durable de la rivière Allier, nous abordons un dossier très important pour notre collectivité puisque la rivière Allier est un axe structurant pour l'Auvergne, une véritable colonne vertébrale de notre région.

Sans nier l'importance du travail effectué par le service et le comité de pilotage et l'intérêt des préconisations, permettez-moi de vous faire part de quelques remarques, pour regretter d'abord que ce schéma ne concerne que l'Auvergne et n'intègre pas la source, c'est-à-dire le département de la Lozère et le Pays de l'Allier, ainsi que le lieu où se jette l'Allier dans la Loire : le département de la Nièvre.

Je me rappelle, en tant que Président du Conseil général de l'Allier, avoir réuni l'ensemble des Conseils généraux sur ce dossier pour faire de la rivière Allier un véritable territoire de projet interdépartemental et interrégional.

C'est mon deuxième regret que de constater que l'on a plus privilégié l'approche environnementale au détriment d'une approche territoriale intégrant tous les aspects de la vie humaine qui, seule, permet l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet fédérateur, innovant, global et structurant sur tout un territoire.

Au-delà de toutes les préconisations du schéma que nous partageons, celui-ci devrait mieux affirmer la vocation de l'espace récréatif et pédagogique de la rivière comme élément fort du cadre de vie : le Val d'Allier comme entité paysagère majeure, le territoire de l'Allier comme expression d'un nouvel urbanisme – cela figure dans l'orientation 4.2 mais mériterait d'être plus développé – ; l'enjeu économique de ce territoire, pas seulement au niveau du tourisme et des loisirs ; l'enjeu culturel, complètement absent de ce schéma autour de la thématique de l'eau. Des projets existent, notamment celui de créer de Langeac au Veurdre, une fête de l'Allier sur différents sites impliquant tous les arts ; l'enjeu international et européen.

Si nous nous réjouissons de l'action n° 2, nous souhaitons que celle-ci intègre plus de partenaires que ceux cités. De plus, même si cela concerne la Loire et le Cher, nous devrions, comme l'avait obtenu le Bassin de la Loire aval, agir pour que le Bassin de Loire amont obtienne le label de l'UNESCO patrimoine mondial de l'Humanité. Ce serait ainsi l'ensemble du Bassin de Loire qui deviendrait patrimoine mondial de l'Humanité. Quelle lisibilité internationale pertinente pour notre région !

L'enjeu citoyen enfin. Le schéma est pour l'instant appréhendé de manière trop institutionnelle. On peut regretter que le comité de pilotage n'ait pas été plus ouvert aux associations agricoles, aux partenaires économiques et culturels, au SICALA, au SAGE, à l'Établissement Public Loire (EPL) et aux Pays. Il s'est élaboré en dehors des citoyens. Or, chacun le sait bien, le meilleur projet du monde n'est pertinent et efficace que s'il devient le bien commun de toute la population.

C'est pourquoi ce Schéma de développement durable de la rivière Allier, que nous souhaitons voir améliorer en intégrant les propositions citées plus haut, doit mettre en son centre la démocratie participative. Nous proposons que se tiennent,

sur le territoire de la rivière Allier qui a une culture très ancienne, des états généraux de la rivière Allier, permettant de faire vivre cette citoyenneté active indispensable à la pleine réalisation du schéma.

Il en est de même pour l'action n° 27 concernant la réflexion d'une organisation territoriale spécifique sur ce Bassin. Une telle organisation ne doit pas se limiter aux partenaires cités mais doit viser à rassembler, au sein de ce que l'on pourrait intituler un Grand conseil de la rivière Allier, le Conseil régional, les Conseils généraux, les intercommunalités, les Pays, les chambres consulaires, les administrations de l'État, le secteur éducatif et universitaire, les associations environnementales de la culture, agricoles, de loisirs, les syndicats, les organisations de tourisme, les SICALA – puisqu'il en existe également dans l'Allier – les SAGE, l'EPL et tous les partenaires pertinents, pour la mise en œuvre et le suivi du schéma.

Pour conclure, nous voterons ce schéma en indiquant, concernant celui-ci ; « intéressant mais peut mieux faire ».

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Monsieur le Président, je suis pris de court parce que j'allais vous faire un grand nombre des observations formulées par Monsieur Mairal. Je le rejoins largement.

Je voudrais revenir sur deux ou trois points supplémentaires. N'y voyez aucune source de polémique de ma part.

La première est la suivante : dans le document fort intéressant concernant le Schéma de développement durable de la rivière Allier, se trouve en page 5 un rappel historique des textes et documents fondateurs de ce schéma. Nous déplorons le fait que l'on se soit simplement limité à ce qui a été fait depuis 2007, car permettez-moi, Monsieur le Président, de vous rappeler que le 8 avril 2003, se sont tenues à Vichy les 37^{èmes} Rencontres régionales pour l'environnement. À cette occasion, dans un atelier n° 1, présidé par le Maire de Langeac, président du SMAT, et entièrement consacré à la rivière Allier, des observations pertinentes ont été faites, qui ont très probablement servi de base et de fondement à la réalisation du document que vous nous avez remis. En relisant les actes publiés de 2003, j'ai retrouvé des éléments justifiant les observations que je voulais faire. Monsieur Mairal a par exemple parlé des têtes de bassin qui ne sont pas évoquées dans le rapport. Or cela faisait partie des observations des professionnels et des spécialistes invités à l'occasion de ces rencontres régionales.

De la même manière, s'agissant d'une manifestation ou d'une fête qui réunirait les différents arts, la tenue annuelle d'une grande fête était évoquée dans un des axes de développement proposés, qui correspond peu ou prou à ce que vous appelez les engagements pour montrer toute la richesse et la diversité de notre patrimoine culturel et historique, le long de la rivière.

L'Allier nous appartient à tous et nous rassemble. Elle transcende tous les clivages. Nous sommes également d'accord pour voter le rapport mais je pense, comme l'a dit Monsieur Mairal, que nous pouvons mieux faire.

De ce point de vue, le Conseil régional doit avoir un rôle de catalyseur. Il doit impulser, fédérer, coordonner toutes les actions relatives à la rivière Allier.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Roucan souhaite répondre.

M. ROUCAN.- Je ne veux pas répondre. J'aurais aimé que ces observations soient faites en commission. La lecture des engagements et des 12 orientations contenues dans le document doit rassurer sur l'utilisation et l'usage que nous ferons de la rivière Allier.

Tous les membres du comité de pilotage cités – une trentaine – n'ont pas tous répondu au questionnaire, mais ceux qui l'ont fait nous font remarquer l'importance du rôle de la Région en matière de coordination des acteurs sur ce projet et sur cet « axe bleu ». La responsabilité de la Région est de veiller à la pertinence des projets. C'est très important, car des projets pertinents ont déjà dû être proposés mais personne n'était aux commandes pour les coordonner.

Les remarques pointent le besoin de mener un travail partenarial qui doit se poursuivre et le besoin d'un outil de gouvernance plus fin sur le territoire intégrant de nouveaux acteurs. Elles insistent sur la vigilance à apporter à la gestion du futur domaine public fluvial.

Il nous a été demandé de faire évoluer les aides de la Région sur la préservation et la restauration de la dynamique fluviale. Le volet culturel autour de la rivière est inscrit dans nos engagements ainsi que le volet touristique, puisque le 5^{ème} engagement consiste à donner une dimension détente, de tourisme et de loisirs à la rivière. Nous attendons que les maîtres d'ouvrage se décident à venir nous voir sur des financements Établissement Public Loire et Contrat de projets État-Région.

M. BERGOUGNOUX.- Je n'ai pas voulu reprendre tout ce qui avait été dit. Dans ce que vient d'évoquer à l'instant Monsieur Roucan, il y avait des interventions de spécialistes sur toutes ces questions de l'espace et de la rivière. C'était remarquable et fort bien développé.

Il est très bien de le reprendre aujourd'hui mais cela part d'un substrat important.

M. GUEYDON.- Qu'en est-il du transfert du domaine fluvial sur l'Allier par rapport à la Région ? La Région a-t-elle pris une position par rapport à cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Négatif.

M. GUEYDON.- La Région aurait pu piloter ce projet qui prend en compte l'aspect environnemental, culturel, économique et autre.

M. ROUCAN.- Quant à la délégation du domaine public fluvial, nous avons chargé l'Établissement Public Territorial de Bassin Loire (EPTB) et l'Établissement Public Territorial de Bassin Dordogne de chercher avec l'État quels étaient les périmètres et les impacts de la reprise du domaine public fluvial.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 39 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

GRANDE VITESSE ET PROSPECTIVE CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES AU DÉBAT PUBLIC DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS/ORLÉANS/CLERMONT-FERRAND/LYON

Rapport n° 40, page 269, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Il s'agit de la convention de financement des études préalables au débat public de la ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont/Lyon. Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer la convention de financement des études préalables au débat public et de verser la participation financière 2009 de la Région Auvergne sur appel de fonds de Réseau Ferré de France (RFF).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ.- Nous sommes heureux de constater qu'après les réserves que vous aviez émises lors de la réunion à Moulins au mois de février 2009, vous avez changé d'avis. Nous en sommes très heureux et nous espérons que le Conseil régional d'Auvergne a bien payé sa cotisation 2009 afin qu'il n'y ait pas de rappel à l'ordre comme il y en avait eu un à Moulins. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous engageons 366 000 €. C'est sans rapport avec les 1 000 € de la cotisation que nous avons payée, bien entendu. Il est normal que le Président de Région intervienne lorsqu'il lui est proposé un contrat qui n'est pas équilibré. Nous avons contribué – avec les autres Régions – à ce que nous ne payions qu'un tiers du financement de l'étude, alors que l'État nous en réclamait 50 %. Sans intervenir, nous paierions 200 000 € de plus.

Par ailleurs, nous avons acté dans la convention que la péréquation serait indispensable dans le futur. Je vous rappelle, mes chers collègues, que les 366 000 € correspondent à la même somme qui est demandée à la Région Île-de-France, à la Région Centre et à la Région Bourgogne, alors que nos ressources sont différentes. Dans un souci de lancer les études pré-opérationnelles rapidement, nous avons accepté, mais en ayant fait acter que cela se passerait différemment à l'avenir.

Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 40 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL MODIFICATION DE L'OFFRE

Rapport n° 41, page 292, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Ce rapport se décompose en deux parties : l'adaptation de l'offre routière TER pour 2010 – vous avez la liste des lignes concernées en page 293 – et d'autres adaptations de l'offre TER.

Je vous propose d'approuver les évolutions routières et ferroviaires à mettre en œuvre courant 2009 et les évolutions au service annuel 2010, qui font l'objet du document tiré à part, et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'exploitation.

M. LE PRÉSIDENT.- Des observations ? Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Nous sommes d'accord sur le principe, nous voterons le rapport.

Le point n° 5 est intitulé « *figeage été* », c'est un peu lourd, certains termes sont plus appropriés.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit sans doute du jargon de la SNCF.

M. BERGOUGNOUX.- On aurait pu inscrire « ajustement estival » ou « aménagement estival » pour éviter de dire « figitude » !!! Histoire de vous provoquer un peu !

M. LE PRÉSIDENT.- Je constate que Madame Royal fait école à droite ! Nous transmettons votre observation pour la suite.

Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 41 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES PLAN RAIL AUVERGNE

Rapport n° 42, page 298, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Nous vous proposons d'approuver la programmation pour 2009 du Plan Rail Auvergne et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

M. LE PRÉSIDENT.- La part de la Région est de 8 M€ et les travaux ont été engagés très rapidement, ce dont nous pouvons féliciter Réseau Ferré de France.

Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 42 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 43 : Infrastructures ferroviaires, avis sur la fermeture de la ligne Mauriac/Miécaze. Cette ligne est en fait fermée depuis longtemps. Monsieur Roucan.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES AVIS SUR LA FERMETURE DE LA LIGNE MAURIAC/MIÉCAZE

Rapport n° 43, page 310, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Avis de fermeture sur la ligne Mauriac/Miécaze fermée depuis très longtemps ! Il s'agit aujourd'hui de la compétence de notre collectivité en matière de transport. Il n'est pas envisagé de rétablir des relations ferroviaires entre Mauriac et Aurillac pour plusieurs raisons. La notice rédigée par RFF concerne le projet de fermeture annexé au présent rapport. Elle décrit la situation actuelle et les projets de réutilisation de la plate-forme.

Je vous propose d'adopter l'avis suivant : « *Considérant d'une part, l'absence de perspective de desserte ferroviaire par Maurs, et d'autre part, les intentions d'acquisition de la section de la ligne par des collectivités locales, le Conseil régional d'Auvergne n'émet pas d'objection à la fermeture de la section de ligne entre Mauriac et Miécaze sur les kilomètres...* ».

Nous avons préparé un amendement en commission que va vous présenter Monsieur Pommarel afin de le soumettre au vote.

M. POMMAREL.- Voici l'amendement proposé par la Quatrième Commission : « *Toutefois, le Conseil régional d'Auvergne attire l'attention de RFF sur la nécessité de préserver la possibilité d'une future réutilisation de la plate-forme ferroviaire et demande à cette fin que l'emprise de cette voie ferrée demeure intégralement dans le domaine public. Ce dernier inclura en particulier la courte section de 1,5 km au sud de la ligne, amenée à être réutilisée à court terme pour les acheminements routiers d'un carrier local* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Cela me paraît être bien pour préserver éventuellement cette infrastructure.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 43 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 44.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET CONCERNANT LES TRANSPORTS

Rapport n° 44, page 340, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Vous avez la partie exploitation des transports collectifs d'intérêt régional, les routes départementales, les infrastructures ferroviaires, le matériel roulant et d'autres programmes qui sont des actions de communication, d'études, de fonctionnement et les liaisons aériennes. Il vous est proposé d'inscrire les décisions modificatives correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 44 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

EXPLOITATION DES SERVICES RÉGIONAUX DE VOYAGEURS RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET LA SNCF

Rapport complémentaire n° 72 présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Il s'agit, Monsieur le Président, d'un rapport complémentaire qui concerne la convention entre la Région et la SNCF pour la période 2009-2015. Les groupes PCRPG et UPA se sont abstenus en commission. Je pense que cela va faire débat.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir sur ce projet de convention ? Monsieur Bourdige.

M. BOURDUGE.- Au nom du groupe, je vais expliquer les raisons de notre abstention sur ce dossier sur lequel nous avons beaucoup travaillé.

Il y a quelques avancées par rapport aux exigences initiales de la SNCF mais il n'y en a pas par rapport à la convention précédente signée en 2002.

Certes, je reconnais qu'il a fallu se battre pour obtenir certains points : que les services routiers restent dans le giron de la SNCF ou encore que la SNCF soit à périmètre constant. Nous prenons aussi acte de l'avancée sur la durée. Nous faisons partie des conventions les plus basses puisque la moyenne est de huit ans et que certaines vont jusqu'à dix ans. Il n'y a pas de quoi s'en glorifier : nous sommes à l'identique de la convention précédente.

Nous ne sommes pas dupes sur la stratégie de la SNCF, porteuse de la politique gouvernementale en termes de libéralisation et de casse des services publics. Elle avait l'ambition, avec cette convention, d'acter un exemple de convention en régression. Je donnerai trois chiffres : en 2002, la contribution de la Région était de 44 M€, elle est aujourd'hui d'un plus de 85 M€. Certes, il y a des « plus » dans l'offre de services mais ces « plus » sont-ils proportionnels à la hausse demandée à notre collectivité ? Dans un même temps, 180 M€ de dividendes ont été versés par la SNCF à l'actionnaire unique, c'est-à-dire à l'État, tout en demandant un peu plus à la collectivité et à notre Région.

Les manques concernant cette convention : nous n'avons pas l'objectif de remettre en cause l'autonomie de gestion de la SNCF, nous la reconnaissons. En même temps, ne devons-nous pas avoir des exigences quant à l'état des lieux précis au 1^{er} janvier 2009 sur les services rendus, sur les personnels en gare, sur l'ensemble des moyens mis à disposition pour mener à bien l'ensemble de cette convention ? Je balaie immédiatement l'idée que la SNCF ne pourrait pas nous les fournir : la SNCF les a fournis dans les autres Régions et ils ont été annexés à la convention. Pourquoi pas ici ? C'est une véritable question.

De plus, notre convention acte, dans l'annexe 12, la possibilité pour la SNCF de réduire le service dans les trains avec la présence d'un seul agent, alors que dans un même temps, les organisations syndicales, lors des négociations avec la SNCF fin de semaine dernière, ont acté dans le cadre d'un protocole qu'il n'y aurait pas de train avec un seul agent à bord. Nous allons pourtant acter le contraire dans notre convention.

Moins 20 % des effectifs en dix ans ! C'est le bilan de la SNCF sur l'ensemble de la région Auvergne/Nivernais. À travers cette convention, on peut craindre que nous accompagnions cette politique.

Enfin, les impacts sur les finances de notre collectivité ne sont pas moindres : 1,2 M€ par an par rapport à la réforme des retraites. Vous nous direz, Monsieur le Président, que vous irez au contentieux si nous n'obtenons pas la restitution de cette somme, mais en signant la convention, nous donnerons un argument à nos adversaires puisque nous aurons signé et acté.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter au nom de mon groupe sur ce dossier important, politiquement et financièrement, pour la Région. Nous avons l'occasion de mettre en avant notre conception de la démocratie participative en engageant une concertation et un travail avec l'ensemble des élus, y compris ceux du Conseil régional, les organisations syndicales, les usagers, le CESR qui, sur un

dossier aussi important que celui-ci, n'a pas été consulté alors qu'il l'a été dans de nombreuses autres Régions...

M. BACQUET.- C'est une grossière erreur !

M. BOURDUGE.- C'est ce qu'a fait notre groupe : un maximum de concertations qui nous ont conduits il y a quelques semaines à émettre des propositions sur une convention que nous avons amendée.

Nous regrettons que ce travail collectif n'ait pas eu lieu, car il aurait permis de peser plus fort tous ensemble, afin d'obtenir une convention tirée vers le haut. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Cette convention n'est pas très enthousiasmante, j'en conviens. Ce n'est pas une grande avancée de payer plus cher pour obtenir le même service. Néanmoins, ayant personnellement suivi d'assez près cette négociation, elle n'a pas été facile, la marge de manœuvre était très réduite. On ne peut pas critiquer en même temps le fait que cela coûte plus cher et critiquer le fait qu'il faille rechercher les gains de productivité au niveau de l'exploitant.

Le parti pris du Conseil régional de décider de ne pas rentrer dans la gestion était la seule marge de manœuvre dont nous disposions pour éviter de payer toujours plus cher un service qui n'est pas amélioré. Nous n'allons pas pouvoir nous contenter de cette convention en nous disant que cela fonctionnera ainsi pendant sept ans, en nous contentant d'une offre qui se situe très loin de l'optimum. Les Auvergnats nous demandent davantage de TER, ils le répéteront à nouveau demain, j'en suis certain, et de plus en plus souvent, car l'énergie coûtera de plus en plus cher. Il serait bien de pouvoir leur répondre par des alternatives adaptées. Le TER ferroviaire et le TER routier en sont. Nous devons développer l'offre, pas de façon homéopathique comme c'était le cas jusqu'à présent. Nous devons faire un saut qualitatif et quantitatif pour que le transport collectif TER devienne une véritable alternative pour nos concitoyens, pour éviter de nous l'entendre reprocher.

Il est vrai que nous ne sommes pas totalement responsables de cette situation de pénurie de transports collectifs et que l'État porte une responsabilité majeure en ce domaine, car lorsque Réseau Ferré de France fixe des objectifs d'équilibre inatteignables, on demande indirectement au Conseil régional de payer plus cher la création de services de transports collectifs. Ce sont des effets en cascade, qui nous sont imposés par l'État.

Nous devons trouver, à terme, des ressources nouvelles pour financer le développement du transport collectif afin d'être à la hauteur des attentes. Des pistes doivent être creusées telles que la généralisation du « versement transport » par exemple. Ce « versement transport » permet actuellement de financer l'essentiel des transports urbains, mais rien n'est prévu pour les transports hors agglomérations. Nous ne pouvons compter que sur l'impôt régional pour créer de nouvelles dessertes.

Nous pourrions imaginer une affectation de la part de TIPP prélevée sur les transports routiers. C'est une ressource qui n'est pas dynamique puisque l'on souhaite diminuer la consommation de produits pétroliers à l'avenir, mais cela aurait l'avantage d'être compréhensible pour la population qui comprend la logique de prélever de l'argent sur un système de transport pour le réinvestir sur des alternatives. Nous pourrions aussi imaginer prélever une part de la taxe carbone sur les transports routiers de marchandises.

Toutes ces pistes doivent être explorées. Elles ne sont pas du ressort du Conseil régional, mais tous les Conseils régionaux se retrouvent face à cette nécessité d'accroître les moyens nécessaires pour pouvoir développer massivement le transport collectif régional.

Notre groupe votera cette convention avec toutes les réserves que je viens d'exprimer parce que nous devons avancer et que nous n'avons pas la possibilité de faire beaucoup mieux compte tenu des conditions actuelles : un exploitant qui nous est assigné et des ressources qui sont limitées.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je reste très sensible à l'argument de la diminution du personnel sur les trains. S'il y a un secteur dans lequel on peut maintenir les emplois dans la crise actuelle, c'est bien dans le secteur du transport SNCF.

Avez-vous quelque information sur le devenir de la ligne Clermont-Ferrand/Béziers ? Nous avons déjeuné avec le Directeur régional de la SNCF et le Préfet Schmitt avant son départ. Ce dernier déclarait que le choix était simple : la régénération de la ligne de Nîmes coûterait 400 M€ et celle de Béziers coûterait 1,4 Md€.

Le choix est fait : il se porte sur Clermont/Nîmes, d'autant plus que Clermont/Béziers n'a plus de sens en raison de l'autoroute. J'ai cru comprendre qu'il annonçait la fermeture de la ligne Clermont/Béziers. Je ne sais pas si le directeur de cabinet a compris de la même façon ? En face de cela, les responsables de la SNCF ont manifesté un mutisme surprenant et aucune opposition, bien au contraire. C'est un point fondamental sur lequel nous souhaiterions quelques éclaircissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Je veux rajouter une appréciation. J'ai entendu Monsieur Pommarel et je partage son souci d'améliorer la desserte, l'offre, la qualité. J'ai du mal à comprendre comment il est possible d'améliorer l'offre, la qualité et la sécurité, tous les aspects environnementaux, qui sont des éléments clés dans le transport ferroviaire public, quand on refuse de mener la bataille politique sur les effectifs. J'estime qu'un train qui roule avec un seul agent à bord encourage la fraude – qui existe même lorsqu'il y a des agents commerciaux dans les trains –, encourage l'insécurité et risque de se retourner contre la Région. C'est pour moi une question de fond sur laquelle nous aurions été bien inspirés de mener une bataille politique et de nourrir largement le débat, au lieu de s'enfermer dans un tête-à-tête entre la SNCF et le Conseil régional.

J'ajouterai enfin que contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire, la convention n'est pas seulement un document technique, c'est un document très politique. Si certains points ont été menés avec des convictions fortes sur la nécessité d'engager un bras de fer avec la SNCF, on s'est laissé enfermer dans cet aspect comptable qui caractérise la SNCF mais aussi l'ensemble des services publics aujourd'hui.

La direction de la SNCF applique depuis des années une politique définie à un autre niveau, puisque nous subissons des choix votés au niveau national, voire même européen, à travers des contraintes qui nous sont imposées dans la convention. Certains traités européens ont clairement fait le choix d'engager la libéralisation des services publics dont la SNCF. Aujourd'hui, par contrecoup, nous trouvons les conséquences de ces choix politiques dans la convention. Je pense que nous n'avons pas été suffisamment forts et déterminés pour engager le bras de fer et mener la bataille politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Sur la notion de service public, il ne faudrait pas confondre l'État et la Région. J'ai combattu autant que d'autres la concurrence libre et non faussée, mais je ne m'attendais pas à ce que la voix du peuple soit contredite par celle du Parlement. C'est un point fondamental qu'il ne faut pas oublier. Nous trouvons peut-être là aussi quelques raisons à l'abstention, car quand un vote ne représente plus rien, on se demande pourquoi il faut voter.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne reprendrai pas toute l'argumentation qui demanderait beaucoup de temps mais je tenterai de répondre à l'essentiel et d'apporter des compléments d'information.

Nous négocions un ensemble dans un contexte politique tout à fait défavorable aux zones à faible densité de population. Il n'existe pas de péréquation entre les transports et les TER. Une région très densifiée pourra se permettre des dépenses grâce aux nombreuses recettes de passagers. En PACA par exemple, le coût du train/kilomètre est très élevé mais le coût du passager/kilomètre est assez bas, en raison de la forte fréquentation. Nous cumulons les deux handicaps à cause de notre faible population. Je rappelle que 65 % du trafic – donc de la recette – se fait sur Moulins/Brioude. Le prix du ticket payé par l'utilisateur représente 20 % du coût du transport. Quand nous faisons circuler beaucoup de trains avec peu de passagers, c'est du service public. *A minima*, nous devrions avoir de la péréquation nationale voire européenne, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes donc très pénalisés. C'est un aspect politique.

Nous avons négocié avec la SNCF pendant neuf mois. La transparence ne fait pas partie de la culture de la SNCF, il en est de même pour la comptabilité. Nous ne connaissons que depuis trois semaines les résultats financiers approximatifs de l'année 2008, alors que nous sommes en juin 2009. Quand vous savez que le nombre de passagers dans le train est évalué en appliquant une formule mathématique sur la base de la recette financière, vous comprendrez que nous sommes loin de nos standards habituels.

La SNCF est entrée dans la négociation en nous demandant 14 M€ de plus. Nous avons refusé. Leur seconde proposition portait sur une diminution de 20 % des kilomètres parcourus (moins 1,6 million de kilomètres), ce qui équivaut à une baisse des services. Nous avons refusé. Nous avons demandé une convention à périmètre de services constant. Nous y sommes parvenus avec un coût supplémentaire de 6 M€ qui inclut les retraites pour 1,5 M€.

Sur les retraites, l'Association des Régions de France a enclenché une négociation qui n'est pas encore aboutie. J'ai pris l'engagement – que je réitère ici – de m'adresser au tribunal administratif si cette négociation n'était pas terminée le 15 septembre. Je voudrais rassurer Monsieur Bourdige. Certes la décision de l'État s'impose à nous dans le cadre de la légalité républicaine, mais le fait de l'inscrire dans une convention ne supprime pas le fait générateur. Le fait générateur reste d'autant plus que nous sommes en train de l'acter dans le procès-verbal de la séance. Nous intégrons les 1,5 M€ de retraites – conséquence d'une décision de l'État –, parce que nous respectons les décisions nationales, mais nous ne l'approuvons pas et nous nous retournerons contre l'État pour le faire prendre en charge au titre des transferts de compétences qui doivent être compensés.

Deux problèmes importants se sont posés lors de la négociation. D'abord l'autonomie de gestion ; il ne faut pas mettre le doigt dans l'engrenage. Quand j'ai dit aux organisations syndicales de la SNCF que leur combat était légitime mais qu'il fallait le conduire vis-à-vis de la SNCF et non pas vis-à-vis de la Région, les négociations ont repris entre la SNCF et les syndicats sans que nous nous en mêlions. Ils sont d'ailleurs arrivés à un accord. La convention prévoit 4 M€ de gains de productivité par la SNCF sur la durée. La crainte légitime des personnels est que ces gains soient réalisés au détriment des personnels. L'accord qu'ils ont obtenu fonde la productivité sur l'énergie utilisée, sur les locaux et les frais de gestion des services ferroviaires.

Par rapport à l'emploi, une donnée nous manque aujourd'hui, c'est le nombre d'équivalents temps plein affectés au TER à la date du 1^{er} janvier 2009, au démarrage de la convention. Je tiens à le connaître ; nous l'aurons, je l'ai rappelé au directeur et je me battrais en votre nom parce que la SNCF nous le doit.

Après avoir surpris les syndicats, quelque chose nous surprend nous-mêmes : le matériel neuf coûte plus cher à l'entretien que le matériel ancien. Cela choque le raisonnement intellectuel. J'en veux la preuve. J'ai demandé aux services de contrôler *a posteriori* les fiches d'entretien de chaque matériel, quitte à faire réaliser ce travail par un consultant. Nous chercherons à connaître le coût réel de l'entretien du matériel que nous achetons, et que nous mettons à disposition de la SNCF.

Nous avons obtenu des avancées significatives, mais c'est un texte de compromis. Nos recettes seront en progression de 3,5 % sur la contribution initiale, c'est bien. La Région sera présente dans les commissions d'appel d'offres concernant le transport routier. Nous parcourons aujourd'hui 600 000 km de TER routiers, c'est beaucoup. J'ai même proposé à la SNCF d'avoir des conventions plus longues avec les transporteurs routiers, ce qui me paraît être une condition pour que le matériel corresponde exactement à ce que nous souhaitons. Nous ne pouvons

pas exiger d'un transporteur routier qu'il investisse lourdement dans le matériel si le contrat n'a pas la durée nécessaire pour l'amortir.

Un dernier point de détail semble avoir de l'importance pour Monsieur Bourdige. Il nous dit que l'annexe mentionne que le matériel peut circuler avec un seul agent. Il est exact qu'un astérisque indique que « *certains matériels sont aptes à circuler avec la présence exclusive d'un agent de conduite sous réserve des spécificités techniques de la ligne* ». Cela ne signifie pas qu'il n'y aura qu'un agent de conduite, mais que le matériel que nous mettons à disposition « est apte à ». Je ne vois que des avantages à faire disparaître l'astérisque. Ce sera fait.

C'est une convention de compromis obtenu à l'issue d'un bras de fer qui a nécessité une rencontre avec le Président de la SNCF, ainsi que plusieurs appels téléphoniques et un courrier ferme pour obtenir une réponse seulement le 8 juin. Si la direction de la SNCF considère que cette convention n'est pas bonne pour elle, c'est qu'elle est plutôt bonne pour nous. Nous avons négocié ce compromis du mieux que nous pouvions.

J'ai longuement expliqué au Conseil économique et social pourquoi il n'avait pas été saisi. S'agissant d'une convention d'exploitation, il n'a pas à être saisi. Le Conseil économique et social n'est pas saisi pour chaque marché public, il n'est même jamais consulté sur le sujet car cela ne fait pas partie de ses attributions.

Une affaire comme celle-ci se traite inévitablement *in fine*, en tête-à-tête, puisqu'elle nécessite un accord à deux. J'ai expliqué au CESR qu'il avait son mot à dire sur la prospective, j'ai d'ailleurs invité tous les membres du CES à se rendre demain aux Assises de la mobilité et des transports. Nous verrons combien se présenteront. J'espère qu'ils viendront nombreux. Ils auront leur mot à dire sur ce que l'on fera du TER demain. La convention est une convention d'exploitation qui fixe les conditions financières et techniques. Chaque fois que nous modifions le service, c'est de notre responsabilité et c'est nous qui payons.

Nous arrivons à un package à peu près complet, dans la mesure où nous avons un Plan Rail qu'il faudra poursuivre au-delà de 2013 sous une forme ou sous une autre car il ne sera pas à niveau à cette date. Nous avons une convention d'exploitation pour sept ans avec une révision à la cinquième année. Les études pré-opérationnelles sur le TGV sont lancées. Les Assises de la mobilité en cours se veulent un exercice de démocratie participative qui lance le débat de fond sur un chantier qui prendra plusieurs années et qui vise à avoir une vision d'ensemble de ce que doit être le transport collectif en Auvergne (le transport à la demande, le TER, les transports routiers, le TGV).

Notre souhait – nous y travaillons avec les autorités organisatrices de transports – est de disposer dans un premier temps d'une centrale de mobilité régionale qui fédère les AOT et qui permette à une personne, quel que soit le lieu où elle habite en Auvergne, de recueillir la bonne information pour savoir comment se rendre d'un point à un autre.

Ensuite, nous souhaitons une coordination et une mise en commun des politiques tarifaires, ce ne sera pas simple mais nous devons y parvenir. *In fine*, il

faudra que tout puisse se régler grâce au support informatique et à une carte de transport unique pour le transport en commun, le transport urbain, le TER ou autre. Nous le faisons sur Clermont-Ferrand, avec l'UnikOpass entre le TER et le tram. Nous sommes en train de le négocier à Vichy avec le train. Plus il y en aura, mieux ce sera. La simplification, l'unification des tarifications et la mutualisation permettront un meilleur service, sachant que toutes les marges de manœuvre financière que nous trouverons pour améliorer ce transport seront les bienvenues.

L'Association des Régions de France demande, comme l'a rappelé Monsieur Pommarel, que les Régions soient attributrices du versement de transport. Toutes les collectivités qui sont AOT (Autorités Organisatrices de Transport) ont un versement transport sauf la Région. Nous n'avons aucune ressource affectée. Il faut que cela change car l'avenir appartient aux transports collectifs.

Énormément de personnes ont répondu pour assister aux Assises qui se tiennent demain. La demande de transports collectifs prime. Il est question de la voiture, qui arrive loin derrière lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions. Pour le travail, la population demande des transports en commun. Nous sentons bien également que les exigences de la population sont telles que nous ne pourrions jamais toutes les satisfaire. Le transport en commun suppose un peu de discipline dans l'organisation de son emploi du temps car il s'agit d'une approche collective. Nous ne pouvons pas mettre en place le transport qui convient aux besoins individuels. Je sais que nous sommes engagés dans une démarche de très longue haleine. Nous en sommes au point de départ.

Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE.- Puis-je faire une proposition sur le volet des retraites ? Vous nous annoncez qu'au cas où le Gouvernement n'accepterait pas de prendre en compte l'augmentation du coût des retraites dans la compensation qu'il nous accorde, vous engageriez un recours. Mon groupe a expliqué par la voix de Monsieur Bourdige que nous craignons que d'acter la convention qui inclut ce volet nous fragilise dans le cadre de ce recours. Même si les causes ne changent pas, un juge administratif peut considérer que, malgré nos protestations et malgré les PV de nos débats, nous l'avons acceptée.

Ma proposition est la suivante : ne pourrions-nous pas voter une motion disant ? « *Si au terme des discussions engagées par l'Association des Régions de France, le Gouvernement n'accepte pas de réintégrer dans la dotation de compensation le coût supplémentaire des retraites lié à ses propres décisions, nous mandaterons le Président de la Région pour qu'il engage les recours nécessaires devant les juridictions administratives* ».

Je propose cette motion qui ne pourrait que renforcer votre recours, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette proposition me convient parfaitement. Elle ne fait que reprendre avec plus de force nos intentions sous forme de motion.

M. MIZOULE.- Regardez du côté droit !

M. LE PRÉSIDENT.- J'interrogerai aussi le côté droit, il n'y a pas de doute ! Monsieur Aulagnier a envie de parler.

M. AULAGNIER.- Je ne pense pas que la motion telle que posée soit déterminante dans la procédure engagée. Si la décision était prise sous conditions suspensives, nous comprendrions, mais ce n'est pas le cas. Je ne suis pas certain que la proposition soit d'une pertinence absolue, juridiquement parlant, mais nous pouvons la partager quand même.

M. LE PRÉSIDENT.- La proposition de Monsieur Mizoule ne soulève aucune objection ? Pas d'abstentions ? Elle est donc adoptée. Il faudra rédiger le texte et le transmettre.

Cela démontre la volonté de l'Assemblée de ne pas prendre en charge des dépenses qui n'ont rien à voir avec le TER, d'autant que nous ignorons combien de personnes sont concernés !

M. AULAGNIER.- Ne connaissant pas le texte de la motion, nous préférons nous abstenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Si Monsieur Mizoule le relit, le voterez-vous ?

Madame Montfort, dans son esprit très libéral, souhaite favoriser le Gouvernement plus que la Région ?

Mme MONTFORT.- Retirez vos propos, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT.- Dans ce cas, votez la motion Madame ! Qu'est-ce qui vous gêne dans la motion ?

Mme MONTFORT.- Les arguments ont été avancés par Monsieur Aulagnier ; nous ne croyons pas que ce texte soit pertinent ; nous nous abstenons sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un constat et non une explication de vote. C'est un peu dommage par rapport au contribuable régional.

Je sou mets cette motion aux voix. Abstention du groupe UPA.

La motion est adoptée : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je sou mets le rapport aux voix. Abstention du groupe Communiste.

Le rapport n° 72 est adopté : abstention du groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche.

Lorsque nous avons commencé à négocier le Plan Rail, les premières paroles du préfet Schmitt ont été pour dire que Le Puy/Clermont et Aurillac/Brive n'étaient

pas importants : on fermait au-delà de Saint-Chély ainsi que le Cévenol. Nous nous sommes battus pour qu'il en soit autrement, notamment sur le Cévenol.

Au titre du Massif Central, une étude Mensia a été présentée à plusieurs reprises mais beaucoup d'élus n'ont pas pu se déplacer pour en prendre connaissance. Elle sera présentée le 3 juillet au Comité de Massif. Dans sa version présentée il y a peu, le Président de la Région Limousin et moi-même avons refusé les conclusions de cette étude qui consistaient à faire payer les Régions. Cette étude a été reprise car nous avons demandé qu'elle montre à trente ans ce qui serait souhaitable, sans préciser qui devait le prendre en charge, sachant que le plus souvent c'est l'État.

Je parle de cela à propos de l'A 75, parce que l'étude préconise de passer sur route et d'utiliser l'autoroute A 75 au-delà de Saint-Chély-d'Apcher pour aller à Montpellier.

Nous en sommes là. La SNCF est un exploitant qui doit aller jusqu'à Saint-Chély parce qu'il a du fret. Pour la suite, nous verrons comment réagit RFF.

La position de l'État est de suivre sur le Cévenol tant bien que mal. La cohérence pour sauver le Cévenol est grande, car la région voisine, Languedoc-Roussillon, a fait le choix de faire ses investissements les plus importants sur ce secteur, notamment pour aller à Mende. Sur la ligne Clermont/Béziers, la Région Languedoc-Roussillon a aujourd'hui refusé d'investir quoi que ce soit.

Dans l'esprit de l'État, cette ligne sera à terme fermée ou simplement destinée au fret, je l'ignore.

Nous verrons la réaction de nos collègues du Comité de Massif le 3 juillet sur l'étude Mensia qui propose une vision à trente ans des transports dans le Massif.

Je vous ai dit tout ce que je savais sur la question.

Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Est-il prévu que l'étude Mensia soit présentée aux élus régionaux ?

M. LE PRÉSIDENT.- Des présentations ont été organisées par grands secteurs et n'ont pas drainé beaucoup de monde, ce qui désespère les responsables de cette étude. L'avis que nous émettrons au Comité de Massif n'est qu'un avis provisoire.

J'apprends que c'est le commissariat qui assurait les invitations pour ces présentations. Il n'y a aucun problème pour que l'on vous présente les résultats de cette étude. Le Cabinet Mensia pourra venir vous la présenter.

Le Comité de Massif prendra connaissance et émettra un avis sur le dernier document, le vote définitif étant prévu en 2010. S'agissant d'une commande du Comité de Massif, c'est ce dernier qui décidera.

Cette étude est complexe, elle nécessite deux heures de présentation.

M. FILHOL.- Elle pourrait être présentée à l'issue d'une Commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, j'y suis tout à fait ouvert pour faciliter le dialogue.

Rapport n° 45. Madame Henri-Martin.

<p>RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Madame Anna AUBOIS</p>
--

CULTURE

CULTURE

Rapport n° 45, page 345, présenté par Madame Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN.- C'est une modification qui concerne trois lignes budgétaires. Il s'agit de crédits de paiement pour le patrimoine architectural et la mise en valeur des sanctuaires romans et d'autorisations d'engagement pour le spectacle vivant : création et diffusion. Adopté à l'unanimité.

Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée. La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Je le sou mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 45 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 46.

DOMAINE ROYAL DE RANDAN
MODIFICATION DES RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

Rapport n° 46, page 347, présenté par Madame Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN.- Il s'agit de la régie de recettes pour le Domaine royal de Randan et d'augmenter l'autorisation du montant d'encaisses à 8 000 € ainsi que

d'autoriser l'avance complémentaire temporaire pour le financement de manifestations temporaires telles que le Ramdam à Randan dont vous avez le programme sur vos pupitres.

J'ajouterai à ce rapport l'amendement suivant : « *le Conseil régional d'Auvergne décide d'accorder deux places gratuites par agent de la collectivité pour une visite du Domaine royal de Randan* ». Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ainsi amendé ?

Je le soumetts au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 46 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant. Madame Auboïs.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SAISON 2009 - 2010

Rapport n° 47, page 351, présenté par Madame Anna Auboïs

Mme AUBOÏS.- Ce rapport, sans incidence financière, relève de deux modifications essentielles pour les nouvelles conventions qui nous lieront aux clubs sportifs de haut niveau.

Une première modification est relative à l'indice de fragilité. Auparavant, les clubs bénéficiaient d'un indice de fragilité calculé sur les Contrats « Auvergne + ». Avec la seconde génération, nous avons décidé de prendre un nouvel indice de fragilité qui se calcule sur la capacité de mécénat de partenariats privés, basée sur la rentrée de taxe professionnelle dans les communes. Vous pouvez connaître les indices de fragilité par rapport à cette capacité de mécénat.

La seconde modification est une aide supplémentaire aux clubs féminins. Nous majorons le taux de subvention de 10 % à 20 % car nous savons qu'ils ont plus de difficultés à trouver des partenaires privés.

Retour du Président René Souchon en salle d'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Petit.

Mme PETIT.- L'équipe de l'ASM Basket du Puy-en-Velay évoluera en championnat National masculine 1 l'année prochaine. Pourra-t-elle bénéficier de ces mesures ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous cherchons une solution avec Madame Auboïs, car elle ne rentre pas, pour l'instant, dans nos critères. Le travail est en cours.

Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE.- Ce sujet, Monsieur le Président, n'a pas d'incidence budgétaire aujourd'hui. Il amène néanmoins des débats dans l'Assemblée avec des avis parfois différents au sein d'un même groupe.

Nous avons été destinataires, à l'occasion d'une précédente Session, de l'avis de la Cour des Comptes sur la gestion de deux clubs, l'ASM Clermont Auvergne et le Clermont Foot. Le rapport mentionne que les conventions qui couraient jusqu'en 2009 et qui auraient dû être rediscutées ne seront remises en forme que l'année prochaine. Nous prorogerons donc d'un an les conventions en cours.

J'insiste sur l'idée que Madame Auboïs a développée à plusieurs reprises et que vous avez vous-même exprimée, Monsieur le Président. Il est vraiment impérieux que nous nous réunissions pour définir nos interventions en faveur du sport de haut niveau d'une façon qui soit conforme à la loi – car nous ne pouvons pas rester indifférents aux observations de la Cour des Comptes, bien que le Conseil régional ne soit pas incriminé – et qui corresponde à une démarche politique d'aide au sport que nous pourrions affiner à travers cette discussion. Je n'en dis pas plus et je ne préjuge pas de la discussion.

J'insiste beaucoup parce que le sport, comme tous les autres aspects de la vie sociale, est en pleine mutation ; or ces mutations ne sont pas toutes positives. Quand vous entendez qu'un joueur de football est aujourd'hui muté d'un club à un autre pour plus de 100 M€..

M. BACQUET.- Quelle honte !

M. MIZOULE.- ... Que ce même joueur percevra un salaire mensuel de 10 M€, nous ne pouvons pas rester sans avoir une attitude plus conforme à une éthique morale, sociale. Je ne dis pas que nous soutenons cela et que ce qui a été fait jusqu'à présent ne va pas dans ce sens, mais des corrélations sont possibles.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour renouveler la demande d'une discussion. Certes, l'échéance est juin 2010, mais nous n'aurons pas trop d'une année pour le faire.

J'ai oublié de m'abstenir en commission comme je le faisais habituellement. Cela n'a d'ailleurs pas une grande importance, l'essentiel étant que nous prenions cet engagement de prévoir une réforme de nos aides en faveur des clubs de haut niveau – nous devons définir le haut niveau – qui corresponde mieux à ce que doit être une politique sportive comme nous la souhaitons.

Je ne sais pas si je m'abstiendrai ou si je voterai favorablement, mais cela n'a pas d'importance.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la question !

Le rapport n° 47 est mis aux voix. Avis contraire de Monsieur Aulagnier, abstention du groupe Communiste et de Monsieur Gueydon. Avis favorable du reste de l'Assemblée.

Le rapport n° 47 est adopté : abstention du groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche et de Monsieur Gueydon ; vote contre de Monsieur Aulagnier du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 48. Monsieur Mairal.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par Monsieur Jean-Claude MAIRAL</p>

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

SUBVENTION GLOBALE FSE

Rapport n° 48, page 353, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit d'un ajustement budgétaire lié à la signature tardive de la convention de gestion du FSE 2007-2013. Il est préférable de retirer d'un point de vue budgétaire les fonds non utilisés pour ne pas les perdre. Nous les retrouverons en 2010.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 48 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 60. Madame Henri-Martin.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX
GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n° 60, page 406, présenté par Madame Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN.- La proposition d'effectuer des travaux au Domaine Royal de Randan a été prise dans le cadre des crédits issus du FCTVA. Les travaux sont lancés pour se terminer d'ici la fin de l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 60 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 61. Monsieur Mairal.

PATRIMOINE DE LA RÉGION
IMMEUBLE « LES ARCADES DE DELILLE » ET PARKING « PARCADE »

Rapport n° 61, page 407, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit de la vente au Département du Puy-de-Dôme des parts de l'immeuble « Les Arcades de Delille » et de celles du parking « Parcade » que la Région détient, au prix de 1,45 M€

La vente aura en fait lieu à hauteur de 2 142 816 €. Sont retirés de cette somme les 800 000 € qui serviront aux travaux que nous avons votés puisque nous sommes comptables de ces travaux. Il est proposé de signer avec le Département du Puy-de-Dôme un bail pour la mise à la disposition de la Région Auvergne de locaux constitués de la salle d'Assemblée, de salles de réunion et des bureaux actuellement occupés par les groupes, sur la base de la moyenne de la fourchette estimative formulée par le service des Domaines – soit 95 € le m² – et de signer également avec le Département du Puy-de-Dôme un bail de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Parcade » au prix unitaire annuel de 850 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER.- Nous ne cacherons pas notre surprise de voir ce rapport arriver là sans débat antérieur. Qu'est-ce qui peut justifier cet intérêt actuel du Département pour ce bâtiment ? Je me souviens vous avoir interrogé en 2006, alors qu'il était question du financement global de l'Hôtel de Région et que nous recherchions les financements possibles, sur l'affectation des prix de cession des bâtiments nous appartenant.

Vous m'aviez répondu lors de la Session du 15 mai 2006 que l'immeuble de Delille valait 10 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. AULAGNIER.- Vous m'aviez répondu que nous n'étions pas les seuls propriétaires et que nous étions en indivision ; nous détenons environ 40 % des parts de cet immeuble. Quel est l'intérêt pour le Département de l'acquérir ? C'est son problème et ce n'est pas le nôtre. Quel est l'intérêt pour nous de céder aujourd'hui cet immeuble alors que des travaux conséquents doivent y être engagés ?

Je ne comprends pas comment un locataire devrait engager des travaux dans un immeuble dont il est propriétaire.

Par ailleurs, je ne comprends pas bien votre rapport. L'estimation des Domaines a dû être effectuée en tenant compte des travaux à réaliser. Je rappelle que ces estimations datent de plus d'un an. Cette estimation nous est-elle opposable ? Je ne suis pas certain de la validité de l'estimation.

M. LE PRÉSIDENT.- Les prix ont plutôt baissé.

M. AULAGNIER.- Je le sais. Comment peut-on justifier la précipitation pour cette acquisition dans un environnement économique discutable et sans savoir ce que vont devenir nos institutions ? Pourquoi prendre une décision aussi rapide ? Nous demandons qu'elle soit retirée en attendant des jours meilleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est plus compliqué. Le Conseil général du Puy-de-Dôme doit faire des travaux de sécurité, c'est impératif et dans un même temps, il veut réutiliser les bâtiments pour y installer ses propres services. Il est donc de bonne politique pour nous de vendre, car aucune collectivité n'a d'intérêt à garder un patrimoine inutilisé, surtout un patrimoine sur lequel il faut investir pour les travaux de sécurité. Si nous le gardons, il faut investir. Nous avons tellement de difficultés qu'il est inutile d'investir. Nous préférons récupérer le prix de la vente, d'autant que l'estimation des Domaines a été faite il y a un an, lorsque les prix étaient supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Rien ne dit que demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Nous avons intérêt à regrouper nos services sur des plates-formes et à jouer la baisse des loyers pour tenir jusqu'au moment où nous pourrons construire un Hôtel de Région.

Ce sont donc les travaux de sécurité qui justifient la vente rapide.

M. AULAGNIER.- Nous les financions puisque vous diminuez le prix de vente de leur montant estimé.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons également des travaux de sécurité à envisager sur la partie qui nous appartient. Si nous ne vendons pas, il faudra dépenser l'argent pour les travaux.

M. AULAGNIER.- Vous les dépensez puisque vous ne les ferez pas rentrer : ils sont déduits du prix de vente.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui nous finançons, mais sans sortir l'argent, c'est ce qui est important.

M. AULAGNIER.- Je suis d'accord mais ce n'est pas opportun de le faire aujourd'hui. Nous vous laissons le soin d'assumer votre décision.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Avis contraire du groupe UPA. Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 61 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 62.

SERVICES GÉNÉRAUX

Rapport n° 62, page 409, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Compte tenu du décalage des travaux de sécurité au niveau des « Arcades de Delille », nous n'engagerons pas de financement. Nous procédons donc au retrait de 460 000 € de crédits. Par rapport à l'Atrium, compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour la prise à bail de bureaux, nous proposons d'inscrire 80 000 € de crédits de paiement sur l'enveloppe « Loyers, charges locatives et de propriétés ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 62 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant. Madame Henri-Martin.

FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN

Rapport n° 63, page 411, présenté par Madame Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN.- Nous vous proposons, en application des textes, d'autoriser le Président à signer avec chacune des entreprises qui ont déjà fait des travaux, un avenant portant l'avance à 20 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ.- Nous voterons ce rapport par respect pour les entreprises, mais ce n'est en aucun cas une approbation de ce projet qui ne nous semble pas plus pertinent aujourd'hui qu'hier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 63 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Mairal pour le rapport n° 64.

DÉPENSES DE PERSONNELS

Rapport n° 64, page 412, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il est proposé des ajustements de crédits concernant le Conseil économique et social régional et les agents des lycées, avec des changements de lignes budgétaires à euro constant.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observations ?

Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- J'ai entendu, hier, le Président de la République faire une proposition de réforme territoriale. Elle n'est pas nouvelle, et l'argument est qu'il y a trop d'élus et que ceux-ci coûtent trop cher.

Autant je suis favorable à une réforme de l'organisation territoriale car je pense que nous ne pouvons pas rester dans un conservatisme qui est rejeté par la grande majorité des Français, autant je ne suis pas d'accord pour que l'on prenne les élus comme boucs émissaires et leurs revenus dithyrambiques comme prétexte pour faire une réforme territoriale. La motivation n'est pas celle que l'on peut croire.

Je remarque que la mode actuelle dans la presse est de s'en prendre systématiquement aux élus, pour dénoncer le fait qu'ils ne font rien, qu'ils se remplissent les poches, qu'ils sont malhonnêtes. Cela peut exister mais ce n'est pas sérieux.

À côté de cela, jamais le Conseil économique et social, qui est une structure de grande utilité où l'argent est parfaitement utilisé, n'est inquiété. Certains ont même créé un Conseil économique et social municipal.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, à Chamalières.

M. BACQUET.- Peut-être ne sont-ils pas indemnisés ?

Je défends les élus même s'il y a parmi nous et quel que soit notre bord politique, des bandits. Il faut les dénoncer parce qu'ils portent préjudice à la démocratie. Cela étant, il me semble que la majorité des élus sont des personnes qui travaillent non pas pour leur intérêt personnel, mais pour celui de la collectivité.

Cela étant dit, je ne considère pas que les frais de déplacement des élus du CESR soient un point essentiel de notre discussion car vu la richesse des analyses que l'on nous transmet et que j'ai plaisir à vous relire de peur qu'elles ne vous aient pas suffisamment marquées, on pourrait s'arrêter à moins.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Bacquet. Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 64 est adopté à l'unanimité.

Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée. La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

Rapport n° 65 : Tableau des effectifs, Monsieur Mairal.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport n° 65, page 413, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit de la création d'un poste de médecin territorial nécessaire pour la médecine du personnel. Nous créons ce poste indispensable lié au transfert des TOS à notre collectivité. Les transformations de postes sont par ailleurs indiquées. Vous nous proposez d'adopter le tableau des effectifs tel qu'il figure page 415, et de fixer à 1 715 postes l'effectif du personnel au 1^{er} juillet 2009.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise qu'il s'agit, par ce recrutement, de couvrir une carence. Nous n'arrivons pas, dans le cadre actuel, à recruter un médecin du travail pour les départements de la Haute-Loire et du Cantal. C'est le problème que nous allons essayer de régler par ce recrutement.

M. BACQUET.- Je suppose qu'il s'agit d'un médecin qui n'est pas obligatoirement un médecin du travail ? Je pose la question parce que cela n'est pas précisé. Un certain nombre de médecins aujourd'hui ne sont pas médecins du travail et remplissent néanmoins ces fonctions.

Mme PETIT.- Monsieur Bacquet est candidat !

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit de recruter un médecin ayant la spécialisation de médecin du travail.

M. BACQUET.- Il faut le préciser. Si nous devons demain recruter un médecin qui n'est pas médecin du travail, étant donné la carence actuelle, je demanderais que l'on précise que l'on embauche un médecin qui a pratiqué au moins dix ans la médecine libérale afin de ne pas priver une région d'un médecin sortant tout juste de la faculté.

On ne peut pas voter un schéma sur la présence de soins en milieu rural, dénoncer l'absence de médecins en milieu rural et systématiquement privilégier l'embauche de médecins qui n'ont jamais exercé.

La date moyenne d'installation des médecins est aujourd'hui de 39 ans et demi. À l'heure actuelle, 40 % des médecins s'installent et 60 % partent dans la nature pour des postes comme celui-ci. Il y a une véritable désertification médicale qui n'est pas due au manque de médecins, mais au manque de motivation des médecins pour s'installer en médecine d'exercice libéral.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit bien dans notre esprit de recruter un médecin du travail.

Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Abstention du groupe UPA. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 65 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport suivant.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapport n° 66, page 416, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Compte tenu de la création de ce poste de médecin du travail territorial, il est indispensable de réactualiser le document relatif au régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents et de rajouter la filière médico-sociale. Le document présente l'ensemble des filières.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un ajustement technique. Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Abstention du groupe UPA par principe. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 66 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport suivant.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU PERSONNEL RÉGIONAL

Rapport n° 67, page 437, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Compte tenu du nombre de salariés de notre collectivité, nous avons besoin d'un logiciel spécifique aux comités d'entreprise pour gérer la gestion des adhérents ou des commandes. Nous vous proposons de voter le financement de ce logiciel pour un montant de 10 231,78 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 67 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES : SYSTÈMES D'INFORMATION ET AXE INTERNE TIC

Rapport n° 68, page 438, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Ce rapport concerne les ajustements budgétaires sur les systèmes d'information et axe interne TIC. Il s'agit d'une part des changements de nature des crédits de paiement et d'autre part, de la création de boîtes aux lettres pour les agents des lycées. C'est une nouveauté pour permettre à tous nos personnels et notamment à ces agents d'avoir une adresse e-mail et une messagerie en mode Webmail.

M. LE PRÉSIDENT.- La question des relations de nos agents dispersés sur l'ensemble du territoire avec leur employeur – nous-mêmes – est importante.

Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 68 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 69.

INSTITUTION RÉGIONALE

CHARTRE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Rapport n° 69, page 441, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Ce rapport est particulièrement important. Il est issu du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui a été élaboré en 2005/2006. Il a été adopté par un nombre relativement important de collectivités et quelques Régions.

En adoptant cette charte, nous ferons un pas important en direction de l'égalité homme/femme au sein de cette collectivité et à travers l'ensemble de nos politiques parce que cela nécessitera au niveau du Conseil régional, après sa signature, la mise en place de mesures destinées à faire émerger une culture de l'égalité entre les genres pour aller vers une égalité de fait.

Je ne vous lis pas le contenu de la charte et les conditions de mise en œuvre. Cela nous obligera, dans un certain nombre de domaines tel l'Agenda 21, à intégrer l'égalité dans les fiches d'action, à travailler l'ensemble de nos actions au plan économique, au niveau de la formation, mais il faut d'abord souligner tout ce qui existe : je pense à ce qui a été mis en place au niveau du sport et dans d'autres domaines. Nous devons aussi travailler sur les Contrats « Auvergne + » en intégrant la question de l'égalité homme/femme.

Aucune autre collectivité n'ayant signé cette charte, le Conseil régional peut être un élément fort pour entraîner d'autres collectivités, faire partager, informer et être dans une démarche de démocratie participative. Cela nécessitera de travailler dans les mois qui viennent à la création d'un comité de l'égalité des femmes et des hommes au sein du Conseil régional ainsi qu'à un observatoire régional sur ces questions. Il faudra, dans la transversalité, créer une mission au sein du Conseil régional pour faire vivre cette égalité homme/femme au sein de notre institution et sur le territoire régional.

Cette signature est un acte important qui nous engage toutes et tous pour aller dans cette voie, y compris dans une démarche d'avancée et d'évaluation de ces politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Monsieur Mairal a fait un contresens extraordinaire. Quand il évoque la position de la Région par rapport à la charte européenne, il se trompe. Le CESR souligne que cette proposition reprend une préconisation formulée dans son avis d'autosaisine de mars 2009 intitulé : « Les Femmes dans le monde du travail en Auvergne : réalité et perspectives ». Rendons au CESR ce qui n'est pas à l'Europe !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce rappel. Madame Montfort.

Mme MONTFORT.- Monsieur Mairal se satisfait de cette charte européenne de l'égalité homme/femme. Heureusement que nous n'avons pas attendu le 22 juin 2009 pour que l'égalité homme/femme soit reconnue dans les textes constitutionnels en France et dans la charte européenne des droits fondamentaux. L'égalité homme/femme est reconnue depuis bien longtemps au niveau européen, elle est admise et incluse dans tous les textes et toutes les directives.

Je trouve ce texte redondant. Je ne vois pas ce que la charte peut apporter de spécifique, étant donné que nous avons déjà, dans notre Constitution et dans les textes européens, tous les programmes, les directives, les incitations et les recommandations en terme d'égalité entre hommes et femmes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise que nous devons, dans un instant, voter sur la DM1. Une feuille d'émargement circule pour ce vote. Je demande à ceux qui ont signé cette feuille d'être présents au moment du vote.

Madame Mercier.

Mme MERCIER.- Je voterai la charte, mais il faut savoir que dans de nombreuses entreprises, contrairement à ce qui vient d'être dit, l'égalité homme/femme n'existe pas, notamment au niveau salarial. C'est encore d'actualité.

Je parlerai de la charte de Michelin. Un de ses fondamentaux est de « favoriser l'épanouissement et la croissance des hommes et des femmes ». Pour moi, favoriser la croissance des hommes et des femmes passe par le travail. Michelin ferait bien d'appliquer sa charte aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE.- Je ne reviens pas sur les propos de Monsieur Mairal avec lesquels je suis d'accord. En revanche, je suis surprise par la réaction de Madame Montfort qui nous dit ne pas voir l'intérêt pour notre collectivité de voter cette charte alors que lors de l'adoption de l'Agenda 21 régional, Madame Montfort faisait remarquer que l'on ne mettait pas suffisamment en avant l'égalité homme/femme et la place des femmes dans l'Agenda 21.

Je me souviens aussi avoir répondu que la démarche était transversale et faisait partie de toutes nos fiches actions. Nous avons toujours eu ce souci. J'estime important de le formaliser aujourd'hui.

Je voudrais évoquer ce qui est annoncé dans la réforme des collectivités territoriales. Je remarque que dans les projets de réforme qui nous sont annoncés, on veut mettre en place un système d'élection qui remet en cause le mode de scrutin proportionnel...

M. GUERRE.- Donc la parité.

Mme ROUAIRE.- Et donc forcément la parité. Aujourd'hui en France, les seuls endroits où existe l'égalité homme/femme sur le plan politique, ce sont les Régions et les grandes villes dans lesquelles le mode de scrutin est proportionnel.

La réforme des collectivités territoriales annoncée remet en cause et menace fortement la parité au niveau du Conseil régional. C'est très grave. Il est important de rappeler tous les jours dans les entreprises l'égalité des salaires et l'égalité des femmes dans leur accès à la vie politique et à la vie syndicale.

Le CESR étant beaucoup « présent » aujourd'hui, je remarque que l'Assemblée du CESR est particulièrement en deçà de l'exemplarité en termes de parité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Dix secondes pour Madame Montfort.

Mme MONTFORT.- Madame Rouaire ne m'a sans doute pas comprise. Je suis archi favorable à l'égalité homme/femme, je l'ai dit au moment du vote de l'Agenda 21.

Je ne vois pas ce que ce texte apporte de supplémentaire, étant donné que nous avons déjà ce principe d'égalité dans les salaires, etc. dans notre Constitution et dans tous les textes européens, en particulier dans la Charte européenne des droits fondamentaux qui deviendra un texte contraignant si le Traité de Lisbonne est adopté. Je ne comprends pas ce que ce texte apporte de plus. Un texte constitutionnel ou un traité ont beaucoup plus de force juridique qu'un document comme celui qui nous est proposé aujourd'hui.

M. MAIRAL.- Certes, il y a des textes fondamentaux, des Constitutions, il n'empêche qu'il n'y a pas d'opposition entre ces textes. Il n'y a pas de contradiction entre ces textes fondamentaux qui devraient être appliqués dans ce domaine comme dans d'autres, mais qui ne le sont pas toujours. Si nous relisons la Constitution, il ne devrait plus y avoir de chômeurs dans ce pays !

Nous proposons de mettre en œuvre concrètement, dans notre collectivité et sur ce territoire, l'égalité homme/femme. Cette charte est actuellement signée par 600 ou 700 collectivités. Il est très important que nous nous engageons tous à la faire vivre car l'égalité homme/femme, si elle est inscrite dans les textes, n'est pas appliquée dans les territoires, dans les entreprises. Nous nous engageons à cela les uns et les autres, cela signifie qu'il faudra des moyens, des dispositifs, de l'évaluation. Les élus seront comptables de la mise en œuvre de cette charte.

M. LE PRÉSIDENT.- Soumettons cette charte au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Trois abstentions au sein du groupe UPA. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 69 est adopté : trois abstentions au sein du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 70.

MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES COMMUNES DE PAULHAC EN MARGERIDE (LOZÈRE) ET DE CLAVIÈRES (CANTAL)

Rapport n° 70, page 444, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Il s'agit de la modification des limites territoriales des communes de Paulhac en Margeride et de Clavières. Il vous est demandé d'approuver ces propositions.

M. LE PRÉSIDENT.- Soumettons ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 70 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant. Monsieur Mairal.

SA DÔMES ETANCH

Rapport complémentaire n° 73 présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Ce rapport est compliqué. Il a trait à ce qui s'est passé en 1997 lorsque la toiture de la cité scolaire Blaise de Vigenère à Saint-Pourcain a brûlé. La société DÔMES ETANCH avait sous-traité le marché à une autre entreprise qui elle-même n'était pas assurée. Des procédures judiciaires ont abouti à la condamnation de l'entreprise à payer des sommes très importantes. Nous sommes dans une démarche de conciliation. Le Conseil régional a pour sa part décidé de ne pas demander la totalité de la somme à l'entreprise car cela la mettrait en dépôt de bilan et en grande difficulté. Nous nous retournons vers les assurances pour payer la différence entre ce que nous paiera l'entreprise et le coût du préjudice complet subi à cause de cet incendie. Il s'agit de payer les créances à concurrence de 45 % en dix échéances annuelles égales et sans intérêt.

M. LE PRÉSIDENT.- Des observations ? Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 73 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des vœux ou des motions, nous devons voter la DM1. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2009

Je sou mets cette DM1 au vote. Qui s'oppose ? Le groupe UPA s'abstient.

La décision modificative n° 1 est adoptée : 25 votes pour de l'Intergroupe ; 15 abstentions du groupe Union Pour l'Auvergne.

Le vœu n° 1, déposé par le groupe UPA, concerne les produits laitiers. Une nouvelle rédaction sera proposée en séance. Madame Petit.

VŒUX

VOEU N° 1

concernant le prix des produits laitiers
*déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne
présenté par Madame Marie-Agnès Petit*

Mme PETIT.- Monsieur le Président par intérim, ce vœu concerne les produits laitiers « qui sont nos amis pour la vie » !

Une première rédaction a été proposée par le groupe UPA. La rédaction a été revue et corrigée par le groupe Socialiste et apparenté mais n'a pas donné complètement satisfaction. Nous en arrivons à la troisième mouture qui devrait trouver l'unanimité.

Je ne vous retrace pas le contexte actuel de l'agriculture, plus précisément dans le domaine laitier. Le territoire auvergnat est bien connu pour ses spécificités agricoles notamment à travers une production de montagne, plus particulièrement une production d'herbe qui met en avant ses productions fromagères sous le signe officiel de qualité.

À ce titre, dans le cadre de la crise laitière et de ce contexte agricole, le Conseil régional demande au Gouvernement de renforcer les contrôles d'application des règles en matière de relations commerciales, notamment pour les produits laitiers, et de mettre en place un dispositif de régulation de la production laitière à l'échelle européenne.

Après échanges entre les uns et les autres, ce vœu doit faire l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Thévenon-Durantin.

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Nous avons fait une proposition de rédaction hier après-midi dans le but de trouver un compromis avec le groupe UPA. Tel que formulé, nous pouvons accepter ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous le texte ? Le secrétariat n'a pas le texte.

Chacun se sent-il suffisamment éclairé par les propos de Madame Petit ou faut-il relire le vœu ?

Monsieur Pommarel le souhaite.

M. POMMAREL.- Oui parce que l'ensemble des élus n'en a pas eu connaissance.

M. LE PRÉSIDENT.- La demande me paraît légitime. Relisons le vœu.

Mme PETIT.- Qu'est-ce que cela aurait été, Monsieur Pommarel, si nous avions proposé une motion inattendue et non écrite !

Je lis : « *Le Conseil régional d'Auvergne tient à exprimer son soutien et sa solidarité vis-à-vis des producteurs de lait qui subissent en France et dans toute l'Auvergne l'effondrement des cours.*

Aussi, le Conseil régional d'Auvergne prend acte de la décision par laquelle Michel Barnier et Luc Chatel ont réaffirmé, lors de leur rencontre avec la profession agricole le 13 juin 2009, l'engagement du Gouvernement d'apporter de la transparence dans les mécanismes de formation des prix des produits laitiers.

L'Auvergne est fortement productrice de lait de montagne avec des élevages à l'herbe, des AOC méritant une meilleure valorisation, des producteurs formés et installés sur son territoire et fournissant des industries agro-alimentaires reconnues, créatrices d'emplois et sources d'une économie régionale.

À ce titre, le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement de renforcer les contrôles de l'application des règles en matière de relations commerciales pour les produits laitiers, de mettre en place un dispositif de régulation de la production laitière à l'échelle européenne et de mettre en œuvre une vraie revalorisation du prix du lait de montagne ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour la lecture.

Y a-t-il une demande d'intervention complémentaire ?

M. GUEYDON.- Je suis surpris qu'il ne soit pas question de quotas laitiers. C'est exprimé de façon très diplomatique, mais ce n'est pas très précis alors que cela me semble être un préalable.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble que le contenu y figure. Chacun est éclairé sur le contenu de ce vœu ?

Je soumets le vœu au vote. Je note l'unanimité moins deux abstentions, Monsieur Gueydon et Madame Rouaire. Le vœu est adopté.

Le vœu n° 1 est adopté : abstentions de Monsieur Yves Gueydon et de Madame Nicole Rouaire.

Ce vœu n° 2 porte sur le projet de contournement du Puy-en-Velay. Il a été adopté à l'unanimité de la Quatrième Commission. Monsieur Pommarel.

VOEU N° 2

concernant le projet de contournement du Puy-en-Velay
*déposé par le groupe Vert
présenté par Monsieur Pierre Pommarel*

M. POMMAREL.- Ce vœu a été effectivement voté à l'unanimité de la Quatrième Commission. Il demande au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de diligenter une enquête sur la compatibilité de l'actuel projet de contournement du Puy avec les orientations du Grenelle de l'environnement, compte tenu du fait que le projet actuel condamne la réutilisation future de la voie ferrée Le Puy/Brives-Charensac.

Mme PETIT.- Cette question a été soulevée en comité de ligne, la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Nous avons voté cette question hier en commission. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille préserver l'avenir de la ligne qui n'est pas utilisée aujourd'hui mais qui pourrait l'être à nouveau.

Mme ROUAIRE.- Lundi 29 juin, Madame Jouannot, Secrétaire d'État à l'Écologie, sera au Puy-en-Velay, de 18 heures à 20 heures, pour une réunion publique pour faire le point sur le Grenelle. Ce sera le moment de lui remettre ce vœu voté à l'unanimité de notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Soumettons ce vœu au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

Le vœu n° 2 est adopté à l'unanimité.

Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à tous et à toutes. Nous nous retrouverons demain soir pour les Assises de la mobilité.

La séance est levée à 18 heures 21.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

Signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat de l'Assemblée
Conseil régional d'Auvergne
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60
63402 CHAMALIÈRES CEDEX